

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 24 JANVIER 2013

VOLUME 51

**ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON**  
**Sténographes officielles**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me SUZANNE GAGNÉ pour M. Martin Dumont  
Me SIMON LAROSE pour Procureur général du Québec  
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec  
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me SYLVIE CHAMPAGNE pour le Barreau du Québec  
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval  
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des élections  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON BÉGIN pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me NADIA THIBAUT pour Constructions Frank Catania  
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal  
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada  
Me ÉRIC MEUNIER pour Corporation Sun Média, Groupe TVA et Québécor Média  
Me MARK BANTEY pour CTV, Gesca, Global Television, Media Transcontinental, The Gazette, The Globe and Mail, Le Devoir  
Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD pour M. Frank Zampino  
Me CATHERINE DUMAIS pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES.. . . . .	4
PRÉLIMINAIRES. . . . .	5
MARTIN DUMONT	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL. . . . .	11
MARTIN DUMONT	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL. . . . .	119
MICHEL LALONDE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT.. . . . .	128

---

LISTE DES PIÈCES

16P-362 :	Factures et photo du coffre-fort.. . . .	54
16P-363 :	Estimé Budgétaire, Projet Campagne St- Laurent version 3, du 30-11-2004.. . . .	73
33P-365 :	Extrait du PV du comité exécutif du 5 août 2009.. . . . .	166
33P-366 :	Extrait du PV du comité exécutif du 16 mai 2007.. . . . .	173
33P-367 :	Sommation du Groupe Séguin Experts- Conseils Inc. en date du 14 mai 2012..	205

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-quatrième (24ième)  
2 jour du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Est-ce que les procureurs pourraient s'identifier  
10 s'il vous plaît.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Denis Gallant pour la Commission. Bon matin.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Bon matin. Paul Crépeau pour la Commission.

15 Me SUZANNE GAGNÉ :

16 Suzanne Gagné pour Martin Dumont. Bonjour.

17 Me SIMON LAROSE :

18 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général  
19 du Québec.

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Bonjour, Madame, Monsieur. Benoit Boucher pour le  
22 Procureur général du Québec.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

25

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 Bonjour à tous. Martin St-Jean, Ville de Montréal.

3 Me DANIEL ROCHEFORT :

4 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la  
5 construction du Québec.

6 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

7 Bonjour. Sylvie Champagne pour le Barreau du  
8 Québec.

9 Me CAROLINE ISABELLE :

10 Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.

11 Me CHRISTINA CHABOT :

12 Bon matin. Christina Chabot pour le Directeur  
13 général des élections du Québec.

14 Me DENIS HOULE :

15 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
16 l'Association des constructeurs de routes et grands  
17 travaux du Québec.

18 Me SIMON BÉGIN :

19 Simon Bégin, Association des constructeurs de  
20 routes et grands travaux du Québec.

21 Me NADIA THIBAUT :

22 Nadia Thibault pour Constructions Frank Catania.

23 Me MICHEL DORVAL :

24 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

25

1 Me GENEVIÈVE GAGNON :

2 Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-  
3 Canada.

4 Me ÉRIC MEUNIER :

5 Éric Meunier pour Corporation Sun Média, Groupe TVA  
6 et Québecor Média.

7 Me MARK BANTEY :

8 Bonjour. Mark Bantey pour Gesca, Le Devoir, Média  
9 Transcontinental, The Gazette, CBC et CTV.

10 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

11 Bonjour. Claude-Armand Sheppard pour monsieur Frank  
12 Zampino.

13 Me CATHERINE DUMAIS :

14 Bonjour. Catherine Dumais pour le Directeur des  
15 poursuites criminelles et pénales. Bon matin.

16 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

17 Bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des  
18 poursuites criminelles et pénales.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, bon matin à tous. Avant de commencer,  
21 j'aimerais savoir qu'est-ce qui explique le délai  
22 puisqu'il est maintenant presque... il est dix  
23 heures et dix (10 h 10), alors que nous devons  
24 commencer à neuf heures trente (9 h 30).

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le  
3 Commissaire, je m'excuse et j'excuse tout le groupe  
4 des gens concernés par la requête en non-  
5 publication dans le cas du témoignage de madame  
6 Toupin. On essaie de travailler avec les bandes  
7 vidéos, on a obtenu une partie des notes  
8 sténographiques, la dernière tranche vient juste  
9 d'arriver, elle est en photocopie. Et afin  
10 d'organiser un débat structuré, ce qui est un peu  
11 difficile sur la bande vidéo, nous vous demandons  
12 de reporter ce... On a essayé de faire l'exercice.  
13 Il y a des points sur lesquels les gens ne  
14 s'entendent pas. On va travailler avec les... les  
15 notes sténographiques et nous vous demandons de  
16 reporter ce débat-là en fin d'avant-midi,  
17 maintenant qu'on a les notes, afin d'arriver autant  
18 que possible avec des positions campées et, s'il y  
19 a des différends, bien on saura exactement ce sur  
20 quoi ils portent.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais, qu'est-ce qui explique qu'on ne pouvait pas  
23 faire autre chose à neuf heures trente (9 h 30)?

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Quant à moi, je m'occupais un peu de cette



1 ordonnance-là avec les procureurs concernés, quant  
2 aux autres témoins, je...

3 Me DENIS GALLANT :

4 Écoutez là, Madame la Commissaire, ce qui  
5 faisait... Ce qui était entendu, c'est que le débat  
6 sur la non-publication commençait à neuf heures et  
7 demie (9 h 30) ce matin, l'équipement était en non-  
8 publication. J'avais envoyé un courriel à maître  
9 Gagné, l'avocate de monsieur Dumont, hier pour lui  
10 dire que la présence de son client était nécessaire  
11 pour neuf heures trente (9 h 30) ce matin pour le  
12 contre-interrogatoire. Par contre, j'ai ajouté  
13 qu'il devait attendre que le débat sur la non-  
14 publication du témoignage de madame Isabelle Toupin  
15 soit fini et que, suite à ça, monsieur Dumont  
16 serait contre-interrogé par les participants. Ce  
17 qui est arrivé, j'attendais... j'attendais qu'on me  
18 donne le O.K. et...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, je comprends qu'à partir du moment où on  
21 demande d'ajourner les procédures en ce qui  
22 concerne l'ordonnance de non-publication, on est  
23 donc prêt à procéder au contre-interrogatoire de  
24 monsieur Dumont.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 On serait prêt tout de suite, monsieur Dumont est  
3 présent et maître Gagné est présente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, qu'on fasse venir monsieur Dumont, s'il vous  
6 plaît.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Merci, Madame.

9

10

11

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-quatrième (24ième)  
2 jour du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 MARTIN DUMONT,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

11 Q. **[1]** Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire,  
12 bon matin.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bon matin.

15 Me MICHEL DORVAL :

16 Q. **[2]** Bonjour, Monsieur Dumont.

17 R. Bonjour, Maître Dorval.

18 Q. **[3]** Mon nom est maître Dorval, effectivement, et je  
19 suis l'avocat de Union Montréal. J'aimerais  
20 commencer par une déclaration que vous avez faite  
21 lundi alors que vous affirmiez à mon collègue - et  
22 je vais vous citer là. Vous avez dit « c'est  
23 lorsque je témoigne que je dois dire les choses  
24 avec certitude ». Vous rappelez-vous d'avoir dit ça  
25 lundi?

1 R. Vous m'avez cité, excusez-moi.

2 Q. **[4]** Oui. C'est que vous étiez confronté à deux  
3 déclaration dont, une, vous n'étiez pas certaine  
4 que vous auriez dit pareil. Et vous avez mentionné  
5 à ce moment-là, à mon collègue, maître Gallant,  
6 vous avez dit :

7 C'est lorsque je témoigne que je dois  
8 dire les choses avec certitude.

9 Vous rappelez-vous d'avoir dit ça?

10 R. Oui.

11 Q. **[5]** Très bien. Qu'est-ce que ça veut dire, ça, pour  
12 vous?

13 R. Bien, lorsque je suis devant la Commission, je  
14 prête serment, donc je dois dire, au meilleur de  
15 mon souvenir, ce que j'ai... lors de mes rencontres  
16 préparatoires avec la Commission.

17 Q. **[6]** O.K. Et le meilleur de votre souvenir, si vous  
18 n'êtes pas sûr que c'est ça, vous pouvez le dire  
19 pareil, d'après vous?

20 R. Devant la Commission, oui, je peux dire que si j'ai  
21 un souvenir et que je ne suis pas sûr, je peux le  
22 dire, bien sûr.

23 Q. **[7]** Très bien. Mais est-ce que vous pouvez dire,  
24 affirmer quelque chose sans être sûr et ne pas  
25 avertir la Commission que la réponse que vous

1           donnez est incertaine, donc de laisser présager que  
2           ce que vous dites, vous êtes certain de ça?

3           R. Est-ce que vous pourriez répéter la question, s'il  
4           vous plaît, Maître.

5           Q. **[8]** Très bien. Est-ce que vous croyez que lorsque  
6           vous dites à la Commission quelque chose dont vous  
7           n'êtes pas sûr et que vous l'affirmez que vous avez  
8           l'obligation, à ce moment-là, de dire : « Je vous  
9           dis ça, là, mais je ne suis pas sûr de ça », ou si  
10          vous pouvez simplement l'affirmer sans mettre en  
11          garde la Commission sur votre certitude par rapport  
12          aux propos que vous allez tenir?

13          R. Bien, lorsque je m'adresse à vous, je dis toujours  
14          « au meilleur de mon souvenir » parce que je  
15          témoigne toujours sans note. J'ai toujours fait mes  
16          rencontres préparatoires avec les enquêteurs et les  
17          procureurs de la Commission, j'ai toujours dit,  
18          dans mes rencontres préparatoires, comme je vous  
19          l'ai dit aussi en votre présence, qu'il y a des  
20          occasions où on me demandait des précisions, je ne  
21          m'en souvenais pas. Et lorsque je travaillais avec  
22          les documents de travail de la Commission, on a  
23          fait des modifications, on a biffé des éléments, on  
24          en a ajouté aussi.

25          Q. **[9]** En fait, à deux occasions, dans votre

1           témoignage, et je reviens à votre témoignage du  
2           trente (30) octobre, vous avez les transcriptions  
3           qui sont là, il y a deux moments, dans tout votre  
4           témoignage, où, effectivement, vous avez eu des  
5           hésitations et vous avez mis en garde la  
6           Commission. Alors, il y a la transcription du  
7           trente (30) octobre et... à la page 9, et ça  
8           commence par une question de maître Gallant, à la  
9           ligne 18, et je lis le texte :

10                           Q. Bon. Alors, peut-être qu'au moment  
11                           où vous les avez rencontrés la  
12                           première fois vous ne saviez pas qui  
13                           c'était mais après, à force de les  
14                           côtoyer, vous avez certainement pu  
15                           vous rappeler de leur nom et savoir de  
16                           qui il s'agissait.

17           Votre réponse :

18                           R. Ce serait facile pour moi de vous  
19                           dire que oui, mais, dans le doute, je  
20                           préfère vous dire que je ne m'en  
21                           souviens pas, pour ne pas émettre une  
22                           opinion qui risque par la suite de me  
23                           dire : « Bien, écoutez, vous n'êtes  
24                           pas sûr, là. »

25           Vous dites :

1 R. Moi, je ne suis pas sûr à cent pour  
2 cent (100 %), j'ai une idée mais je ne  
3 veux pas avancer des noms pour rien et  
4 après ça me faire reprocher que  
5 j'avais avancé des noms sans pour être  
6 sûr.

7 Vous semblez avoir saisi le concept que, si vous  
8 n'êtes pas sûr de votre réponse, ou vous ne  
9 répondez pas ou vous avertissez la Commission,  
10 c'est exact?

11 R. Ça c'était pour le petit déjeuner au Club St-Denis,  
12 c'est exact, oui.

13 Q. **[10]** Très bien. Vous refaites le même exercice à la  
14 page 11, où vous répondez :

15 R. Au niveau de la construction...

16 À la ligne 6 :

17 R. Au niveau de la construction, c'est  
18 sûr que si on demande, est-ce que j'ai  
19 des souvenirs? J'ai un souvenir qu'il  
20 y avait une compagnie qui était en  
21 déneigement, au niveau du déneigement  
22 à la Ville de Montréal. Au niveau de  
23 mon opinion, si vous me demandez, je  
24 vous dirais Louisbourg mais je dois  
25 vous avouer, Madame la Présidente, que

1 je suis un peu mal à l'aise de vous  
2 donner mes réflexions parce que je ne  
3 suis pas sûr et je ne veux pas vous  
4 induire... et je ne veux pas induire  
5 la Commission en erreur. Mais, si vous  
6 me le demandez, moi, je vais vous  
7 répondre, j'avais comme  
8 l'impression...

9 Alors, encore là, vous saisissez bien le concept  
10 que lorsque vous n'êtes pas certain de votre  
11 réponse, vous avertissez la commissaire en disant :  
12 « Je vais vous dire quelque chose, là, mais, ça, je  
13 n'en suis pas sûr. » Est-ce que c'est exact?

14 R. C'est exact.

15 Q. **[11]** Très bien. Est-ce que je me trompe de dire que  
16 cette attitude-là, d'avertir les commissaires,  
17 lorsque vous n'êtes pas sûr de votre réponse, c'est  
18 un exercice que vous avez fait tout au long de  
19 votre témoignage?

20 R. C'est exact.

21 Q. **[12]** Très bien. Donc, lorsque vous affirmiez  
22 quelque chose, vous en étiez certain à cent pour  
23 cent (100 %) ?

24 R. Au meilleur de mon souvenir, oui.

25 Q. **[13]** Très bien. Je vais passer brièvement sur votre



1           témoignage au niveau du déjeuner au Club St-Denis.  
2           Premièrement, qui vous avait demandé d'assister à  
3           ce déjeuner-là?

4           R. Mon superviseur c'était Christian Ouellet, le  
5           directeur général du parti, donc j'imagine que  
6           c'est lui ou c'est peut-être même... à mon  
7           souvenir, là, Bernard Trépanier, le directeur du  
8           financement.

9           Q. **[14]** O.K. Alors, si je vous suggérais que c'est  
10          effectivement, entre autres, monsieur Ouellet mais  
11          que monsieur Trépanier vous aurait demandé de  
12          l'aider?

13          R. C'est exact, Madame la Présidente.

14          Q. **[15]** Très bien. Quelles étaient vos tâches ce  
15          matin-là?

16          R. Bien, comme je vous l'ai dit lors de mon  
17          témoignage, mes tâches étaient de recevoir les gens  
18          à la table d'accueil, au Club St-Denis, et de  
19          recevoir les enveloppes avec les chèques pour les  
20          participants.

21          Q. **[16]** Très bien. Et, dans le cadre de recevoir... en  
22          fait, vous accueillez les gens, c'est ce que je  
23          comprends?

24          R. C'est exact.

25          Q. **[17]** Et, à ce moment-là, monsieur Trépanier vous

1 dit quoi, que vous vous attendez à recevoir quoi  
2 comme gens, là, qu'est-ce qui va se passer?

3 R. Bien, il m'a tout simplement dit : « Si les gens se  
4 présentent à toi c'est qu'ils sont ici pour  
5 l'événement, donc tout simplement de recevoir ces  
6 gens-là, leur montrer... », je pense qu'il y avait  
7 une question qu'il fallait que je leur montre  
8 c'était où le vestiaire puis de recevoir les  
9 enveloppes et de leur indiquer le chemin de la  
10 salle.

11 Q. **[18]** Très bien. Et, lorsque vous receviez une  
12 enveloppe, aviez-vous un mandat clair à savoir quoi  
13 faire avec ces enveloppes-là, aviez-vous des choses  
14 à vérifier?

15 R. Au niveau des choses à vérifier, on en avait abordé  
16 au témoignage, c'était de regarder si le chèque  
17 était au nom d'Union Montréal. On a convenu  
18 ensemble, par la suite, que les chèques étaient  
19 faits au nom du comité... pour le nom, au comité  
20 Montréal, là, je ne me souviens pas du terme exact.  
21 Il y avait, bien entendu, des montants qui étaient  
22 inscrits sur les chèques.

23 Q. **[19]** Est-ce que vous deviez vérifier, d'accord,  
24 pour le nom, le nom à l'ordre de qui était payable  
25 le chèque, mais vous deviez vous aussi vérifier que

1 le chèque était bel et bien pour dix mille dollars  
2 (10 000 \$)?

3 R. Bien au total de dix mille dollars (10 000 \$), oui.

4 Q. **[20]** Donc, vous aviez comme mission lorsque vous  
5 accueillez une personne là-bas d'ouvrir  
6 l'enveloppe, de vérifier si le chèque était libellé  
7 à la bonne personne, vous avez dit à l'époque  
8 l'UCIM pour réaliser plus tard dans votre  
9 témoignage, lorsque je vous ai contre-interrogé,  
10 que c'était le Comité parapluie pour le nom. C'est  
11 exact? Très bien. Et vous aviez comme mandat clair,  
12 ce matin-là, de vérifier que chaque chèque soit un  
13 chèque de dix mille dollars (10 000 \$), est-ce que  
14 c'est exact?

15 R. On a même, si je me souviens bien, on a même  
16 convenu qu'il pouvait y avoir deux chèques, et je  
17 me souviens de l'avoir dit dans mon témoignage  
18 qu'il pouvait même y avoir deux chèques de cinq  
19 mille dollars (5000 \$) dans les enveloppes pour  
20 totaliser dix mille dollars (10 000 \$).

21 Q. **[21]** Je vais reprendre votre témoignage, vingt-neuf  
22 (29) octobre, vous avez la transcription, page 200,  
23 ligne 20. Je cite votre témoignage :

24 [...] je n'avais que le mandat que de  
25 récupérer les chèques. Les chèques

1                   étaient faits à l'époque au nom du  
2                   Parti, donc l'Union des citoyens de  
3                   l'île de Montréal, un chèque de dix  
4                   mille dollars (10 000 \$). C'étaient  
5                   des chèques de compagnie parce que  
6                   c'était permis selon...

7                   Vous parlez de la loi. Par la suite, à la page 201,  
8                   à la question des invités, à la ligne 7 :

9                                   D'invitées, outre les personnes que  
10                                  vous avez nommées tantôt.

11                   Et là vous répondez :

12                                   Exactement, quatorze (14) personnes  
13                                  qui ont payé dix mille dollars  
14                                  (10 000 \$) chacun pour assister à ce  
15                                  petit déjeuner-là, oui.

16                   Par la suite, à la page 203, ligne 21, toujours  
17                   dans votre témoignage :

18                                   Alors, c'était ici, on me remettait  
19                                  l'enveloppe, je m'assurais que le  
20                                  chèque était à l'ordre d'Union  
21                                  Montréal, l'UCIM à l'époque, au  
22                                  montant de dix mille dollars  
23                                  (10 000 \$) et les gens rentraient dans  
24                                  la salle.

25                   Je comprends, à ce moment-là, pour que les gens

1           rentrent ça prenait un chèque au libellé du parti,  
2           l'UCIM ou enfin du Comité parapluie et que le  
3           chèque soit de dix mille (10 000). C'était vos  
4           instructions. C'est comme ça que quelqu'un rentrait  
5           là, c'est exact?

6           R. C'est comme ça que je l'ai dit le vingt-neuf (29)  
7           octobre, oui.

8           Q. **[22]** C'est beau. Et lorsque vous avez dit...

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Q. **[23]** Je m'excuse, Monsieur Dumont. Vous dites que  
11          c'est comme ça que vous l'avez dit le vingt-neuf  
12          (29) octobre.

13          R. Excusez-moi, c'est oui, excusez-moi.

14          Q. **[24]** Oui, quoi?

15          R. Oui, c'est ça à sa question.

16          Q. **[25]** C'est comme ça que ça se passait?

17          R. Oui.

18          Me MICHEL DORVAL :

19          Merci.

20          Q. **[26]** Donc, je comprends que lorsque vous avez  
21          mentionné ça aux commissaires, vous étiez, excusez-  
22          moi, vous étiez sûr à cent pour cent (100 %) que  
23          c'était ça votre devoir ce matin-là, vérifier le  
24          nom des chèques puis que le montant était de dix  
25          mille (10 000)?

1 R. Oui, c'est exact.

2 Q. **[27]** Vous n'aviez pas de doute, à ce moment-là dans  
3 votre esprit?

4 R. Bien de doute, j'ai dit oui, mais en même temps ça  
5 fait quand même un événement qui remonte à plus de  
6 deux mille quatre (2004).

7 Q. **[28]** Oui?

8 R. Donc, quand je vous réponds au meilleur de mon  
9 souvenir puis que je vous dis oui, c'est ce que je  
10 me souviens.

11 Q. **[29]** Je vais poursuivre à la page 211, ligne 3,  
12 toujours vingt-neuf (29) octobre deux mille douze  
13 (2012), réponse :

14 Écoutez, Madame la Commissaire, moi,  
15 ce qu'on m'a donné comme information,  
16 c'est que je devais m'attendre à  
17 recevoir quinze (15) contributions de  
18 dix mille dollars (10 000 \$), pas une  
19 de plus, pas une de moins.

20 Ça confirme encore ce que je vous dis, c'était  
21 clair pour vous, là?

22 R. Oui.

23 Q. **[30]** Très bien. Toujours le vingt-neuf (29)  
24 octobre, page 217, ligne 5 :

25 Moi vous savez quand on m'a mis à la

1 porte d'entrée

2 on parle du Club St-Denis

3 c'était d'assurer de recevoir les

4 quinze contributions par chèque.

5 Ça va toujours?

6 R. Oui.

7 Q. **[31]** Page 226, ligne 11, question :

8 Et c'était quatorze (14) chèques de  
9 dix mille dollars (10 000 \$) chacun,  
10 que vous dites?

11 Réponse :

12 Exact.

13 Est-ce que vous savez si tous ces  
14 chèques-là étaient faits au nom du  
15 Parti Union Montréal ou bien?

16 Réponse :

17 Oui. Union des citoyens et des  
18 citoyennes de l'île de Montréal.

19 Vous me suiviez toujours?

20 R. Bien sûr.

21 Q. **[32]** Transcription du trente et un (31) octobre,  
22 Monsieur Dumont. Ligne 11, question?

23 R. Excusez-moi, la page?

24 Q. **[33]** Je m'excuse, je suis désolé, page 62.

25 R. Merci.

1 Q. **[34]** Mon erreur. Ligne 11, question :

2 O.K. Vous avez dit que lorsqu'il y  
3 avait eu le fameux petit-déjeuner au  
4 Club St-Denis, qu'on vous avait dit  
5 qu'il y aurait quinze (15) personnes,  
6 que chaque personne devait donner un  
7 chèque de dix mille dollars  
8 (10 000 \$), c'est exact?

9 Réponse :

10 C'est exact.  
11 Vous avez dit que votre job à vous  
12 consistait à recevoir les enveloppes  
13 avec les chèques, vérifier que c'était  
14 bel et bien au nom de l'UCIM parce  
15 qu'il fallait qu'ils soient capables  
16 d'encaisser ces chèques-là, et de vous  
17 occuper aussi de faire sûr que, avant  
18 qu'on ferme les portes, qu'il y avait  
19 assez de breuvages et de sandwiches  
20 ou, en fait, de trucs pour le  
21 déjeuner.

22 Réponse.

23 Est-ce que c'est exact?

24 Réponse :

25 C'est exact.



1 Question :

2 Donc, je prends pour acquis que vous  
3 avez vérifié chacune des enveloppes  
4 pour vous assurer que c'était au nom  
5 de l'UCIM?

6 Oui.

7 Et, de mémoire aujourd'hui, vous êtes  
8 capable de nous dire ça, là, « Oui,  
9 j'ai fait ça puis je m'en rappelle,  
10 puis chacune des enveloppes était  
11 conforme »?

12 Réponse :

13 Bien, je n'ai pas vu de problèmes,  
14 donc moi, mon souvenir, c'est qu'il  
15 n'y a pas eu de problèmes.

16 C'est exact?

17 R. Oui.

18 Q. **[35]** Très bien. Au moment où vous dites ça, est-ce  
19 que vous commencez à réaliser que vous n'êtes plus  
20 trop sûr ou vous êtes toujours certain à cent pour  
21 cent (100 %) de ce que vous affirmez?

22 R. Bien comme je l'ai dit à ma réponse, et comme je le  
23 maintiens encore aujourd'hui, c'est au meilleur de  
24 mon souvenir là, de l'événement de deux mille  
25 quatre (2004).

1 Q. **[36]** En fait la question que je vous pose c'est  
2 étiez-vous certain de ce que vous affirmiez?

3 R. Bien oui.

4 Q. **[37]** Quand vous vous êtes rendu compte que,  
5 lorsqu'on a produit une série de chèques, lorsque  
6 vous vous êtes rendu compte ce matin-là, si vous  
7 aviez à vérifier les montants, qu'il n'y avait pas  
8 tous des chèques de dix mille (10 000 \$). Est-ce  
9 que vous êtes allé voir monsieur Trépanier en  
10 disant « Écoute, Bernard, on a un problème. Je  
11 m'attendais à voir quinze (15) contributions de dix  
12 mille (10 000 \$) et finalement il y a des chèques  
13 là-dedans de deux mille (2 000 \$), mille (1 000 \$),  
14 trois mille (3 000 \$), cinq mille (5 000 \$). ».  
15 Est-ce que vous êtes allé voir monsieur Trépanier  
16 pour dire « Ça ne marche pas ton affaire. ».

17 R. Je ne me souviens pas du tout d'avoir été voir  
18 monsieur Trépanier pendant le petit déjeuner pour  
19 parler des chèques.

20 Q. **[38]** O.K. Puis ça ne vous a pas alarmé de voir que,  
21 vos instructions c'était quinze (15) chèques, dix  
22 mille (10 000 \$), puis que ce n'était pas ça qui se  
23 passait?

24 R. Non.

25 Q. **[39]** Pourquoi?

1 R. Tous les gens qui étaient présents semblaient être  
2 attendus puis il n'y avait pas eu de problématique  
3 entourant leur arrivée.

4 Q. **[40]** Votre déclaration au trente et un (31)  
5 octobre, page 74, je pense résume bien. Ça débute à  
6 la ligne 10.

7 Très bien. Donc en fait, ce que je  
8 comprends c'est que n'importe qui qui  
9 donnait une enveloppe avec un chèque,  
10 même si c'était un chèque de cinq  
11 dollars et cinquante (5,50 \$) rentrait  
12 dans ce déjeuner-là. ».

13 Votre réponse :

14 Pourvu qu'il soit au bon endroit au  
15 bon moment à la bonne heure.

16 Question :

17 Oui. Dans cet endroit-là, au Club  
18 Saint-Denis, avec une enveloppe, avec  
19 un chèque de n'importe quel montant  
20 qu'il vous remettait, il allait  
21 s'asseoir puis il déjeunait. C'est  
22 exact?

23 Oui.

24 Et là, on passe en série les chèques qui démontrent  
25 qu'il y avait des chèques qui n'étaient peut-être

1 pas tous faits dans le cadre du petit déjeuner du  
2 Club Saint-Denis mais on a bien vu qu'il n'y avait  
3 que, dans le total, cinq chèques de dix mille  
4 (10 000 \$) et le restant c'était des chèques dont  
5 vous avez identifié les gens comme y étant  
6 présents, pour certains, et donc vous avez aussi  
7 identifié le montant du chèque qui était moindre  
8 que dix mille (10 000 \$). C'est exact monsieur  
9 Dumont?

10 R. Oui, mais en même temps je me souviens très bien  
11 qu'on avait aussi compris qu'on ne pouvait pas me  
12 confirmer que c'était l'ensemble des chèques que  
13 vous aviez déposé donc moi j'ai donné mon opinion  
14 sur les chèques qu'on m'a présentés mais je n'ai  
15 jamais eu la certitude que vous m'avez démontré  
16 l'ensemble des chèques qui ont été utilisés pour le  
17 petit déjeuner.

18 Q. **[41]** Très bien. Mais vous avez reconnu certains  
19 chèques comme des chèques que vous aviez vus ce  
20 matin-là dans les enveloppes. C'est exact?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[42]** Je vais vous en donner un exemple. Trente et  
23 un (31) octobre, page 74. En fait, le premier  
24 chèque, je m'excuse, page 73. Alors je vous  
25 demande :

1 Soter Construction, un chèque de cinq  
2 mille dollars (5 000 \$) émis au nom  
3 de, payé à l'ordre du Comité pour  
4 Montréal. Est-ce que ce chèque-là vous  
5 dit quelque chose?

6 Oui, comme je l'ai mentionné hier.

7 Très bien. Donc vous avez vu le chèque  
8 de Soter ce matin-là, vous avez vu que  
9 c'était cinq mille (5 000 \$).

10 Je passe maintenant au chèque de Doncar, page 74,  
11 ligne 22.

12 Très bien, prochain chèque Doncar  
13 Construction, un chèque de cinq mille  
14 (5 000 \$), Comité pour Montréal. Ça  
15 vous dis-tu quelque chose?

16 Oui, comme je vous l'ai dit hier, la  
17 réponse est oui.

18 Autre chèque, page 75, ligne 15, Question :

19 Très bien, un chèque de Lecuyer,  
20 manufacturier de produits de béton,  
21 chèque émis au nom de Comité pour  
22 Montréal, cinq mille dollars  
23 (5 000 \$). Est-ce que ce chèque vous  
24 dit quelque chose?

25 Oui.

1 Page 75 :

2 La compagnie Tecsalt, dix mille  
3 dollars (10 000 \$).

4 Vous répondez :

5 Oui.

6 R. Excusez-moi Maître.

7 Q. **[43]** Oui.

8 R. Est-ce que vous pouvez me donner la référence de  
9 votre dernier chèque, je ne l'ai pas retrouvée.

10 Q. **[44]** Lecuyer?

11 R. Non, vous avez dit Tecsalt?

12 Q. **[45]** Tecsalt oui, bougez pas oui, Tecsalt c'est  
13 page, j'ai marqué page 76.

14 R. Merci.

15 Q. **[46]** Ligne 8.

16 Tecsalt, un chèque émis au montant de  
17 dix mille (10 000 \$) payé à l'ordre du  
18 Comité pour Montréal, est-ce que ce  
19 chèque-là vous dit quelque chose?

20 Oui.

21 Alors on fait d'autres chèques comme ça mais ce que  
22 je me rend compte c'est que vous avez identifié  
23 certains chèques qui vous ont été remis ce matin-là  
24 qui n'étaient pas pour un total de dix mille  
25 dollars (10 000 \$). C'est exact?

1 R. C'est exact.

2 Q. **[47]** Donc si je vous reposais la question  
3 aujourd'hui là. Est-ce que votre mandat ce matin-là  
4 c'était vraiment de vérifier qu'il y avait dix (10)  
5 chèques, quinze (15) chèques, je m'excuse, de dix  
6 mille dollars (10 000 \$)?

7 R. Oui.

8 Q. **[48]** Donc vous avez failli à la tâche?

9 R. Bien je vous l'ai dit au contre-interrogatoire du  
10 trente et un (31) octobre qu'il pouvait y avoir des  
11 chèques de différents montants dans les enveloppes.  
12 Puis ça on s'en est même parlé, il y a eu des  
13 échanges même avec, si je peux me permettre, avec  
14 Monsieur le Commissaire, et on avait même ajouté  
15 que moi j'ai répété au trente et un (3) octobre  
16 Maître Dorval que je ne considérais pas que j'avais  
17 l'ensemble des chèques que vous m'aviez fait part  
18 qui était l'équivalent du petit déjeuner.

19 Q. **[49]** Changeons de sujet, si vous le permettez.  
20 Parlons un peu du coffre-fort. Vous nous parlez  
21 d'un incident là où monsieur Trépanier vous aurait  
22 demandé de l'aide parce que le coffre-fort ne  
23 fermait pas. Vous vous rappelez d'avoir témoigné  
24 sur ça?

25 R. Oui.

1 Q. **[50]** Très bien. Vous vous rappelez d'à peu près à  
2 quelle époque ça pouvait être?

3 R. Oui, j'avais dit à mon témoignage que mon souvenir,  
4 je vous avais raconté qu'il y avait un événement  
5 sur le Plateau-Mont-Royal à l'automne deux mille  
6 quatre (2004)...

7 Q. **[51]** Hum, hum.

8 R. ... et j'avais situé environ deux semaines après,  
9 après l'événement du Plateau-Mont-Royal.

10 Q. **[52]** O.K. Pour revenir à votre témoignage du vingt-  
11 neuf (29) octobre, page 233, on va voir comment  
12 est-ce qu'on s'y prend. À la ligne 19, je vous  
13 demande... en fait, la ligne 18 : « Dans quelles  
14 circonstances? » Vous commencez à expliquer le  
15 moment de la façon suivante :

16 R. J'étais assis à mon bureau et je me  
17 rappelle qu'il commençait à faire noir  
18 dehors, donc on était certainement en  
19 fin d'après-midi, même en début de  
20 soirée.

21 Ça fait que là vous le situez dans la journée,  
22 c'est exact?

23 R. Bien, j'ai dit, « même en début de soirée ».

24 Q. **[53]** Oui, oui, c'est ça. Donc, là vous commencez  
25 par me le situer à l'intérieur d'une même





1                                   régler pour des contributions, des  
2                                   chèques et donc, je me souviens,  
3                                   c'était à ce moment-là, au début de  
4                                   l'automne deux mille quatre (2004).

5       R. Maître, vous êtes à quelle page, juste pour mon  
6       information, excusez-moi?

7       Q. **[56]** Je suis passé de la 234, que j'ai finie, pour  
8       sauter à la 235.

9       R. Excusez-moi, oui.

10      Q. **[57]** Vous me suivez toujours?

11      R. Oui.

12      Q. **[58]** Très bien. Cette souvenance-là, de relier  
13      l'événement par rapport à l'activité du Plateau  
14      Mont-Royal, est-ce que c'est quelque chose qui est  
15      venu juste, juste avant que vous témoigniez devant  
16      la Commission ou c'est quelque chose dont vous  
17      étiez certain avant de témoigner, longtemps  
18      d'avance?

19      R. Je l'ai mentionné, à mon souvenir, durant les  
20      rencontres préparatoires avec la Commission.

21      Q. **[59]** Que vous étiez sûr que c'est cette date-là?

22      R. À mon souvenir, oui, durant les rencontres  
23      préparatoires puis durant mon témoignage, oui.

24      Q. **[60]** Parlons-en donc des rencontres préparatoires,  
25      juste pour que je puisse me situer. C'est exact de

1           dire que vous avez eu une première rencontre  
2           préparatoire le douze (12) septembre?

3           R. C'est exact.

4           Q. **[61]** Et ça a commencé vers quelle heure?

5           R. C'était en après-midi mais je n'ai pas l'heure, là.

6           Q. **[62]** O.K. Et ça a duré, selon vous, combien de  
7           temps?

8           R. Ça, je me rappelle, ça avait duré assez tard, je  
9           suis sorti il était... c'était en soirée mais tard  
10          en soirée, là.

11          Q. **[63]** Donc, vous seriez rentré, je m'excuse, en  
12          après-midi, quoi, en début, en fin d'après-midi?

13          R. En après-midi, là le début, la fin, je n'ai pas de  
14          souvenir d'à quel moment exact.

15          Q. **[64]** Et vous dites, tard en soirée; après le  
16          souper, plus tard que ça, neuf heures (9 h), dix  
17          heures (10 h), onze heures (11 h)?

18          R. Je vous dirais, peut-être neuf heures (9 h), dix  
19          heures (10 h), mais... sans souvenir exact.

20          Q. **[65]** O.K. Donc, on peut affirmer quand même, sans  
21          se gêner, là, que vous avez passé plusieurs heures  
22          avec les enquêteurs le douze (12)?

23          R. Le douze (12) septembre, oui.

24          Q. **[66]** Très bien. Puis ça fait quoi, dans un local?

25          R. Dans une salle, oui.

1 Q. **[67]** Oui. Il y a-tu juste un enquêteur avec vous ou  
2 ils sont deux?

3 R. Bien, comme je vous l'ai dit, il y a un enquêteur,  
4 maître Gallant est là aussi et il y a un ami, qui  
5 est avocat, qui m'accompagne à ce moment-là.

6 Q. **[68]** Très bien. Et, durant ces heures, vous leur  
7 contez toute l'histoire, c'est exact?

8 R. Quand vous dites, « toute l'histoire »?

9 Q. **[69]** En un mot, là, ce que vous avez... ce sur quoi  
10 vous avez témoigné durant presque trois jours, deux  
11 jours et demi, vous leur racontez cette histoire-  
12 là, aux enquêteurs... à l'enquêteur, à maître  
13 Gallant et...

14 R. Oui.

15 Q. **[70]** Très bien. Et est-ce qu'à ce moment-là, vous  
16 laissez de côté des faits qui sont importants, que  
17 vous gardez pour vous, ou tout ce qui semble avoir  
18 une importance, là, vous leur dites?

19 R. C'était une rencontre de travail, c'est une  
20 première fois qu'on se rencontre, donc on essaie de  
21 faire un tour d'horizon de ce que j'ai pu me  
22 souvenir, de ce que j'ai pu voir, de ce que j'ai pu  
23 assister.

24 Q. **[71]** Donc, à ce moment-là, vous leur dites ce dont  
25 vous vous souvenez?

1 R. À mon meilleur de ma connaissance, oui, c'est ce  
2 que j'ai fait.

3 Q. **[72]** Par la suite, il y a une autre rencontre le  
4 dix-sept (17) septembre, c'est exact?

5 R. Non, le dix-sept (17) octobre.

6 Q. **[73]** Octobre?

7 R. Oui.

8 Q. **[74]** Très bien. Le dix-sept (17) octobre, la  
9 rencontre a eu lieu de quelle heure à quelle heure?

10 R. Je vous dirais, encore une fois, Maître, que  
11 c'était en... ça, je pense que c'était un petit peu  
12 plus tard, en fin d'après-midi, et ça a duré une  
13 bonne partie de la soirée, mais je n'ai pas les  
14 heures exactes ni d'entrée ni de sortie. Mais  
15 c'était ici, au bureau de la Commission, là.

16 Q. **[75]** Très bien. Et, le dix-sept (17) octobre...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[76]** J'ai compris que vous étiez toujours  
19 accompagné de votre ami, avocat?

20 R. Non, j'étais avec maître Marco Labrie cette fois-  
21 là, le dix-sept (17) octobre.

22 Q. **[77]** O.K. La première fois, vous étiez accompagné  
23 de?

24 R. D'un ami avocat, monsieur Duchesneau, oui, Jean-  
25 Philippe.

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Q. **[78]** Alors, à la deuxième rencontre, là, c'est  
3 maître Labrie qui est là. L'enquêteur, qui est-il?

4 R. Monsieur Jonathan Légaré.

5 Q. **[79]** Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres personnes  
6 qui assistent à la rencontre?

7 R. Il y avait une procureure, parce que je sais que  
8 maître Gallant avait un empêchement, je pense que  
9 c'était maître Roy.

10 Q. **[80]** Hum hum.

11 R. Je n'ai pas le prénom, là. Puis il y avait un autre  
12 enquêteur mais... je pense que c'était Beaulieu.

13 Q. **[81]** Et, à cette rencontre-là, est-ce qu'on vous  
14 remet... parce que je présume que, la première  
15 rencontre, les gens prenaient des notes sur ce que  
16 vous disiez, la rencontre du douze (12) septembre?

17 R. Oui.

18 Q. **[82]** Alors, le dix-sept (17) octobre, lorsque vous  
19 arrivez, est-ce qu'on vous remet une version  
20 dactylographiée de votre version, que vous aviez  
21 donnée le douze (12)?

22 R. Oui.

23 Q. **[83]** Et on vous demande d'en faire la lecture,  
24 c'est exact?

25 R. Oui.

1 Q. **[84]** Et on vous demande de corriger les choses où  
2 il y aurait des inexactitudes, c'est exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[85]** Très bien. Et, par la suite, on repoursuit  
5 l'interrogatoire, dans le sens où on vous repose  
6 des questions sur la base de ce document-là, est-ce  
7 que je me trompe?

8 R. On a parlé du document à cette occasion-là, on a  
9 aussi fait... à mon souvenir, c'était qu'on m'avait  
10 présenté plusieurs cartables de photos, dans  
11 lesquels on me demandait si je reconnaissais des  
12 gens.

13 Q. **[86]** O.K. Est-ce qu'à cette occasion-là, du dix-  
14 sept (17) octobre, là, vous repassez en revue votre  
15 version, que vous aviez donnée le douze (12)  
16 septembre?

17 R. C'est exact.

18 Q. **[87]** Très bien. Et je présume que le dix-sept (17)  
19 octobre, encore là, il y a des gens qui prennent  
20 des notes?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[88]** Très bien. Vous avez par la suite une autre  
23 rencontre qui a lieu quand?

24 R. Vous dites après le dix-sept (17) octobre?

25 Q. **[89]** Oui?

1 R. Je suis revenu au bureau de la Commission pour mon  
2 témoignage le vingt-neuf (29) octobre.

3 Q. **[90]** Si je vous disais qu'il y en a eu une autre où  
4 on vous a représenté un document.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Non, en toute équité pour le témoin, je pense que  
7 l'information, là...

8 Me MICHEL DORVAL :

9 Moi je marche avec ce que vous m'avez donné.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Bien non, il est...

12 Me MICHEL DORVAL :

13 Dans ce sens en termes de date, c'est ce que  
14 j'avais.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Attendez, il y a peut-être une méprise.

17 Me MICHEL DORVAL :

18 Allez-y.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Alors, le témoignage c'est que c'est le dix-sept  
21 (17) et ensuite il reviendra à la Commission. Le  
22 document, le document de monsieur Légaré lui est du  
23 dix-huit (18), mais il n'y a pas d'autre rencontre.  
24 Je pense que vous m'aviez mal compris et si  
25 c'est... Ce n'est pas une erreur de ma part, peut-



1 être que je me suis mal exprimé, je m'en excuse.

2 Me MICHEL DORVAL :

3 C'est correct, je ne vous en veux pas, tant qu'on  
4 arrive sur les choses telles qu'elles sont. Comme  
5 j'ai l'intention, Madame la Commissaire, de  
6 regarder certaines des réponses qu'il avait données  
7 à la première entrevue du douze (12) septembre,  
8 peut-être que, moi je n'ai que la copie que maître  
9 Gallant m'a donnée et comme il m'avait demandé de  
10 la garder confidentielle, je n'en ai fait aucune  
11 photocopie, par souci de la préserver et voilà.  
12 Maintenant donc ça me met dans une situation où si  
13 je veux que monsieur regarde ses réponses qui ont  
14 été prises par écrit, je n'ai pas un document pour  
15 lui permettre de faire cet exercice-là.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Je vais lui en trouver une, je vais lui en trouver  
18 une.

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Q. **[91]** Ça va. On a tout fait ça, Monsieur Dumont,  
21 pour revenir à la question que je vous avais posée  
22 avant de commencer qui était : « Vous étiez sûr  
23 d'avoir situé cet événement-là par rapport à  
24 l'activité du Plateau Mont-Royal ». Vous m'avez dit  
25 « oui » tout à l'heure. Parfait. Et je vous ai,

1 vous m'avez dit : « Je l'ai même mentionné lors de  
2 mon entrevue ».

3 Et essentiellement, j'ai ici les notes de  
4 cette entrevue-là, ainsi que les annotations que  
5 vous avez faites. Je vais me permettre de lire.

6 R. Est-ce que j'en ai une...

7 Me DENIS GALLANT :

8 Pouvez-vous passer à d'autres choses, j'ai demandé  
9 à l'enquêteur d'aller en chercher une?

10 Me MICHEL DORVAL :

11 Q. **[92]** Ah, très bien. Et est-ce que je dois  
12 comprendre de votre version par rapport au coffre-  
13 fort que monsieur Trépanier ne vous a pas dit que  
14 le coffre-fort ne fermait pas parce qu'il y avait  
15 trop d'argent et c'est ce qu'il vous avait dit que  
16 c'était parce qu'il y avait trop d'argent?

17 R. Non. Ah, merci beaucoup.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Vous pouvez revenir, il en a une.

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Q. **[93]** Juste attendre la question pour au moins la  
22 réponse à la question par rapport à ce que lorsque  
23 monsieur Trépanier vous demande de venir l'aider  
24 dans son bureau, je ne suis pas sûr de votre  
25 version, est-ce que vous dites qu'il vous demande

1 de l'aider parce que le coffre est trop plein ou il  
2 vous demande simplement de l'aider parce que la  
3 porte ne ferme pas sans mentionner que c'est parce  
4 qu'il y a trop d'argent?

5 R. Alors, comme je vous l'ai dit, moi mon souvenir de  
6 cette conversation-là avec monsieur Trépanier,  
7 j'étais à mon bureau il m'a dit : « Martin, viens  
8 m'aider ». J'ai dit : « Oui ». Puis il m'a dit :  
9 « Martin, viens m'aider à fermer la porte elle ne  
10 ferme plus ».

11 Q. **[94]** O.K. Donc, il ne vous a pas dit que c'était  
12 parce qu'il y avait trop d'argent?

13 R. Bien moi quand on, je l'ai raconté à mon  
14 témoignage, je l'ai dit à mon témoignage, excusez-  
15 moi, lorsqu'il a enlevé des, de l'argent, là on a  
16 pu le fermer à deux.

17 Q. **[95]** O.K. Très bien. Alors, revenons au petit  
18 exercice là que je m'apprêtais à faire avec vous.  
19 C'est paginé sur vingt-quatre (24) pages cette  
20 déclaration-là et à la page 9 au paragraphe 43, je  
21 commencerais la lecture, parce que c'est là que  
22 débute, il y a une espèce de titre qui s'appelle  
23 « Le coffre-fort ». Donc, je présume que dans les  
24 notes des enquêteurs on y allait par sujet et là on  
25 traitait du sujet du coffre-fort.

1                   Ça c'est le fruit de votre première  
2                   déclaration devant la Commission aux enquêteurs.

3                   Alors, paragraphe 43 :

4                   La seule façon de voir le coffre-fort  
5                   était lorsque tu étais dans le bureau  
6                   de Bernard Trépanier parce que ce  
7                   dernier t'invitait pour parler. Le  
8                   coffre-fort était situé derrière le  
9                   bureau (meuble de Trépanier), le long  
10                  du mur à côté de la chaise de  
11                  Trépanier.

12                 Paragraphe 44 :

13                 Après l'événement au Plateau Mont-  
14                 Royal en septembre deux mille quatre  
15                 (2004), Bernard Trépanier a demandé  
16                 l'aide de Martin Dumont à la  
17                 permanence d'Union Montréal. Trépanier  
18                 a demandé à Dumont de fermer la porte  
19                 de son bureau. Trépanier lui a alors  
20                 dit : « Martin, il faut que tu m'aides  
21                 à fermer la porte du coffre-fort ».  
22                 Trépanier a ouvert la porte du coffre-  
23                 fort et Dumont y a vu plein d'argent,  
24                 des billets de vingt, cinquante (50),  
25                 cent (100) et mille (1000).

1 Ça c'est le texte original. Par la suite, comme  
2 vous nous l'avez dit.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Attendez un instant.

5 Me MICHEL DORVAL :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[96]** Est-ce que ce que l'avocat vient de vous  
9 rapporter est bien les propos que vous avez tenus  
10 au, à monsieur Légaré?

11 R. Oui.

12 Q. **[97]** O.K.

13 Me MICHEL DORVAL :

14 Q. **[98]** Merci. Par la suite comme l'opportunité vous  
15 en est donnée, là, vous allez faire plus des  
16 petites spécifications manuelles à la lecture du  
17 document, c'est exact?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[99]** Et là vous inscrivez en parlant de l'événement  
20 du Plateau Mont-Royal, là, du coffre-fort et vous  
21 marquez : « C'est en deux mille cinq (2005) », par  
22 la suite vous marquez, par rapport à l'événement du  
23 coffre-fort : « Je ne suis pas sûr que c'est à ce  
24 moment ». Et vous initialez.

25 Lorsque je vous ai posé la question tout à

1 l'heure, est-ce que vous avez cette mémoire-là de  
2 situer l'événement du coffre-fort par rapport au  
3 Plateau Mont-Royal, vous m'avez dit oui, vous  
4 m'avez même dit : « En plus je l'ai dit aux  
5 enquêteurs ».

6 Ce que je me rends compte, et vous me dites  
7 si je me trompe, c'est que vous semblez dire le  
8 contraire, vous n'êtes pas sûr que c'est relié à  
9 cet événement-là. Est-ce que je me trompe?

10 R. Non, vous ne vous trompez pas. Si je peux me  
11 permettre, Madame la Présidente, c'est des  
12 rencontres de travail. Donc, ce que maître Dorval  
13 fait référence c'est un document de travail. Il est  
14 vrai que j'ai entouré que je ne suis pas sûr. Par  
15 contre, le vingt-neuf (29) octobre lorsqu'on m'a  
16 remis mon nouveau document de travail, il y a eu  
17 des modifications qui ont été faites et qui  
18 maintiennent la version que je vous ai dit lors de  
19 mon témoignage. Lorsqu'on fait des modifications,  
20 c'est normal que lorsqu'il y a des modifications,  
21 il n'y a pas juste que ce que l'on a ajouté ou  
22 biffé qui se retrouve dans le document de travail  
23 suivant. Ce sont des échanges, on parle et, oui,  
24 j'ai ajouté, lors de mon témoignage, de mon  
25 document de travail, que je maintenais que c'était

1 à l'automne deux mille quatre (2004).

2 Q. **[100]** Donc, ce que je comprends, c'est que dans  
3 votre première version en septembre, vous n'étiez  
4 pas sûr et vous êtes devenu sûr par la suite.

5 R. Lorsque qu'il y a eu la discussion avec les  
6 enquêteurs et les procureurs, on en a discuté et  
7 j'ai maintenu par la suite, malgré le fait que j'ai  
8 marqué que c'était en deux mille cinq (2005), mon  
9 document de travail suivant, qui est la version la  
10 plus à jour, j'ai maintenu ce que j'ai dit devant  
11 la Commission, à savoir que c'était pour l'automne  
12 deux mille quatre (2004).

13 Q. **[101]** Très bien. Vous avez mentionné à la  
14 Commission que, sur ces faits-là, que vous aviez  
15 suggéré un peu à la blague à monsieur Trépanier de  
16 changer de coffre, c'est exact?

17 R. C'est exact.

18 Q. **[102]** Très bien. Et que peut-être suivant votre  
19 suggestion, il avait effectivement changé le  
20 coffre-fort de son bureau pour avoir maintenant un  
21 coffre-fort qui avait environ le double.

22 R. Oui.

23 Q. **[103]** Très bien. Je vous amène à la page 10 de  
24 votre déclaration du douze (12) que vous avez faite  
25 aux enquêteurs, paragraphe 49, je vous lis :

1 Deux semaines après l'incident du  
2 coffre-fort, deux adjointes se sont  
3 confiées à Dumont, elles lui ont dit  
4 que Bernard Trépanier leur avait  
5 demandé d'entrer dans son bureau,  
6 qu'il avait fermé les stores verticaux  
7 et qu'il leur avait demandé de compter  
8 l'argent. Dumont a dit à ces  
9 adjointes « l'argent des événements  
10 d'hier », elles ont répondu par la  
11 négative. Elles ont dit qu'elles ont  
12 compté un total de huit cent cinquante  
13 mille (850 000 \$) en billet de vingt  
14 (20 \$), cinquante (50 \$), cent (100 \$)  
15 et mille (1 000 \$).

16 Ne bougez pas là. Non, je m'excuse, je vais changer  
17 de paragraphe, je reviendra à celui-là plus tard,  
18 j'ai fait une erreur. Paragraphe 51, si vous  
19 permettez :

20 Les deux adjointes ont dit à Martin  
21 Dumont qu'elles ont proposé à Bernard  
22 Trépanier de s'acheter un nouveau  
23 coffre plut gros et une machine à  
24 compter les billets. Elles ont dit à  
25 Trépanier ne plus vouloir compter



1 d'argent.

2 Ça, c'est ce qui a été noté par l'enquêteur. Vous,  
3 vous faites une addition, vous marquez :

4 « Pas les adjointes, moi »

5 R. Oui. Parce que, à la rencontre de travail du douze  
6 (12) septembre, on a eu des échanges et j'ai  
7 remarqué qu'il y avait une erreur. J'ai dit à  
8 l'enquêteur « non, ce n'est pas les adjointes,  
9 c'est moi qui ai été parlé à Bernard Trépanier » et  
10 on a fait la correction sur le document suivant.

11 Q. **[104]** Donc, ce serait peut-être une erreur là de  
12 prise... dans la prise de notes de l'enquêteur.

13 R. Je ne veux pas présumer que l'enquêteur a fait une  
14 erreur, j'ai juste dit qu'on a eu une discussion  
15 avec un document de travail et lorsque j'ai vu ce  
16 paragraphe-là, j'ai dit « bien, il me semble que  
17 c'était moi qui ai dit ça » et on l'a tout  
18 simplement biffé, puis on a l'a modifié pour le  
19 document de travail suivant.

20 Q. **[105]** Très bien. Donc, votre première version,  
21 c'était que c'étaient les deux adjointes qui vous  
22 avaient dit ça et, par la suite, vous avez dit  
23 « non, ce n'étaient pas les deux adjointes, c'était  
24 moi ».

25 R. Non, c'est...

1 Q. **[106]** Ce n'est pas ça! C'est peut-être moi qui ne  
2 comprends pas là.

3 R. Non, non. Je vais me permettre, c'est qu'on a eu  
4 une discussion de travail avec les enquêteurs.  
5 Lorsque j'ai vu le paragraphe 51, j'ai encerclé -  
6 parce que j'ai vraiment encerclé le paragraphe au  
7 complet - et j'ai dit « pas les adjointes, moi ».   
8 Moi, ce que j'ai dit à l'enquêteur, j'ai dit : « Ce  
9 n'est pas ça que j'ai dit à ma première rencontre.  
10 On s'est juste trompé, c'est moi qui l'ai dit ça »,  
11 c'est tout.

12 Q. **[107]** Très bien. On se comprend que cet événement-  
13 là se passe dans les premiers bureaux là de l'UCIM,  
14 c'est exact?

15 R. Au 33 Saint-Jacques?

16 Q. **[108]** C'est ça.

17 R. Oui.

18 Q. **[109]** Très bien. J'ai donné des copies à mon  
19 collègue d'un document qu'il a digitalisé et qui  
20 s'appelle « Facture et photo du coffre-fort », est-  
21 ce qu'on peut les mettre à l'écran, s'il vous  
22 plaît? Alors, si je peux expliquer la première  
23 pièce.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Juste un instant, Maître.

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Oui.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Vous, en avez-vous des copies? Moi, vous m'avez  
5 remis ça, j'ai donné ça pour qu'on numérise ça,  
6 mais je ne m'en suis pas gardé de copie pour ma  
7 collègue. En avez-vous?

8 Me MICHEL DORVAL :

9 Il faudrait que je retourne à mon bureau. Voulez-  
10 vous qu'on fasse ça un petit peu plus tard?

11 Me DENIS GALLANT :

12 Bien, c'est pour maître Gagné, moi, j'en ai... Non,  
13 c'est parce que je pense que, maître Gagné, il faut  
14 qu'elle comprenne les règles de pratique, c'est-à-  
15 dire que je vais l'expliquer pour...

16 Me SUZANNE GAGNÉ :

17 Je pense que...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je pense que maître Gagné comprend les règles de  
20 pratique, mais...

21 Me SUZANNE GAGNÉ :

22 Merci.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Je vais expliquer la règle, pour son bénéfice, je  
25 m'en excuse. Les parties ont le droit de... les

1 parties ont le droit de présenter des documents.  
2 Ils doivent, par contre, les donner aux procureurs.  
3 Ce que j'ai fait, quand maître Dorval me le a  
4 donné, je me suis dépêché à le donner pour la  
5 numérisation. Je m'en excuse, je n'en ai pas de  
6 copie. Je pense que maître Dorval devrait en  
7 fournir à maître Gagné.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est surtout maître Dorval qui devrait en avoir  
10 des copies.

11 Me DENIS GALLANT :

12 C'est ça.

13 Me SUZANNE GAGNÉ :

14 Si je peux me permettre, j'ai simplement demandé à  
15 mon collègue si le document était déjà coté. Alors,  
16 est-ce que c'est un document qui a été communiqué?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 J'ai demandé la même chose à la greffière.

19 Me SUZANNE GAGNÉ :

20 S'il est coté, je vais me contenter de la version  
21 numérisée. Si c'est simplement un document  
22 communiqué en préparation, je pense que je peux en  
23 avoir une copie.

24 Me MICHEL DORVAL :

25 Eh! Voilà.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Et je vais profiter de l'occasion pour rappeler à  
3 maître Dorval que, quand il présente une pièce où  
4 est-ce que le procureur n'a pas d'objection, qu'il  
5 cote les pièces s'il entend les déposer.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Est-ce qu'elle est cotée?

8 Me DENIS GALLANT :

9 Non, Madame, parce que ce n'est pas moi qui ai  
10 présenté ce document-là. Mon collègue veut  
11 présenter un document où est-ce que je n'ai pas  
12 d'objection. Ça revient à maître Dorval de décider  
13 s'il veut l'introduire en preuve ou non. Donc, je  
14 vais m'attendre à savoir s'il va le coter.

15 Me MICHEL DORVAL :

16 Et j'allais y venir avant qu'on soit interrompu  
17 pour la nature de comment est-ce qu'on présentait  
18 cette pièce-là, effectivement, et je voulais qu'on  
19 la cote. Je ne sais pas où on est rendu au niveau  
20 des cotes, par contre.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 LA GREFFIÈRE :

24 362.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Quelle cote, Madame Desrosiers?

3 LA GREFFIÈRE :

4 362.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci.

7

8 16P-362 : Factures et photo du coffre-fort

9

10 NON IDENTIFIÉ :

11 Si vous me permettez, Madame la Présidente, est-ce  
12 que de la même façon on va coter aussi des  
13 déclarations qui ont été faites aux enquêteurs et  
14 dont il est question depuis tout près d'une demi-  
15 heure?

16 Me DENIS GALLANT :

17 Ah! Ça, il y a une objection formelle.

18 NON IDENTIFIÉ :

19 Est-ce qu'on peut débattre de cette objection-là?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 En temps et lieu. On va finir le contre-  
22 interrogatoire de monsieur Dumont.

23 Me MICHEL DORVAL :

24 Q. **[110]** Alors, la première facture qu'on voit,

25 Monsieur Dumont, je ne sais pas si vous pouvez

1 voir, là, c'est Union Montréal ou, enfin, là, qui  
2 achète un coffre-fort chez Lyster, si je vois bien  
3 la date, en deux mille (2000)...

4 R. Un.

5 Q. **[111]** C'est parce que, malheureusement, là, moi,  
6 j'avais mon document pour le regarder de proche,  
7 là, deux mille un (2001). Alors, on achète un  
8 coffre Gardex, modèle SP1FB, au montant de treize  
9 cent vingt-huit (1328 \$). Passons à l'autre  
10 facture. Maintenant... est-ce que je vois la date  
11 ici?

12 R. Le dix du douze, deux mille six (10-12-2006).

13 Q. **[112]** Ah! merci. Oui. Alors, dix du douze, deux  
14 mille six (10-12-2006), lors du déménagement, la  
15 même compagnie est engagée pour « pick up » le  
16 « safe », naturellement, même modèle, « unbolt and  
17 deliver to » 460, St-Paul, « and rebolt to the  
18 floor ». Donc, exactement le même modèle que ce qui  
19 avait été acheté en deux mille un (2001).

20 Est-ce qu'on peut continuer encore, voir  
21 s'il y a d'autre chose. Et voici la photo du coffre  
22 Gardex.

23 À la vue de ces documents-là, Monsieur  
24 Dumont, je vais vous reposer la question, lorsque  
25 vous avez témoigné que monsieur Trépanier avait

1           changé de coffre pour un coffre du double de la  
2           grandeur, approximativement, de celui qu'il avait  
3           dans son bureau. Est-ce que vous maintenez cette  
4           version-là à la vue des documents que je vous  
5           montre?

6           R. Je me permets, toutefois, de vous dire que, oui, je  
7           l'ai affirmé devant la Commission mais, en contre-  
8           interrogatoire, j'ai aussi dit que là, au niveau de  
9           la mesure exacte, je ne m'étais pas penché pour  
10          mesurer, là, le coffre-fort. Ça aussi on en avait  
11          parlé, là.

12          Q. **[113]** Très bien. Mais je comprends que vous avez  
13          mentionné qu'il y avait eu un changement...

14          R. Oui.

15          Q. **[114]** ... de coffre-fort et qu'il était plus gros.

16          R. Ça, je le maintiens que, pour moi, il y avait eu un  
17          changement de coffre-fort.

18          Q. **[115]** Alors, compte tenu des documents que je  
19          présente à la Commission ce matin, est-ce que vous  
20          maintenez cette version-là, qu'effectivement il y a  
21          eu un changement de coffre-fort pour un plus gros?

22          R. Moi, je maintiens ma version des faits, oui.

23          Q. **[116]** Très bien.

24          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25          Que je comprenne bien, là. On a dit... madame Pion,



1 je crois, a dit qu'il y avait deux coffres-forts à  
2 Union Montréal. Est-ce que c'est possible que ce  
3 soit le deuxième coffre-fort qu'on ait déplacé ou  
4 vous avez la certitude que c'est le même coffre-  
5 fort qui est dans le bureau de monsieur Trépanier?

6 Me MICHEL DORVAL :

7 Un, j'ai la certitude, et je me suis informé, après  
8 le témoignage de madame Pion et ce qu'on parlait  
9 c'est de la petite caisse. Une petite caisse.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Donc, ce n'était pas un autre coffre-fort qui était  
12 dans le bureau de monsieur Leroux, c'était la  
13 petite caisse qui était là?

14 Me MICHEL DORVAL :

15 C'est ça. Voulez-vous continuez avec les documents,  
16 Madame? Il y en a-tu d'autres? Oui. O.K. Très bien.

17 Q. **[117]** Alors, vous situez l'épisode du fameux  
18 coffre-fort quelque part, selon moi, là, au mois de  
19 septembre?

20 R. Septembre deux mille quatre (2004), oui.

21 Q. **[118]** Très bien. Vous avez ici une facture qui  
22 relate la réparation d'un mécanisme dudit coffre en  
23 date du... encore là, ma vision... en date du dix-  
24 huit (18) septembre deux mille quatre (2004). Est-  
25 ce que vous auriez vu...

1 R. Excusez-moi, dix-huit (18) novembre, Maître.

2 Q. **[119]** Novembre? Parfait, dix-huit (18) novembre  
3 deux mille quatre (2004). Est-ce que vous auriez  
4 vu, vous, aux alentours... en fait, le lendemain de  
5 la date où vous dites que le coffre ne fermait pas,  
6 est-ce que vous avez vu un réparateur venir réparer  
7 le mécanisme du coffre?

8 R. Non.

9 Q. **[120]** Très bien.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Si je comprends bien, c'est la facture en lien avec  
12 ça, que vous nous présentez?

13 Me MICHEL DORVAL :

14 Oui, tout à fait. Bien, en fait, vous comprendrez  
15 que... ou le coffre est brisé ou il ne ferme pas  
16 parce qu'il y a trop d'argent. L'impression que  
17 j'avais c'est que le témoignage est à l'effet qu'il  
18 y avait tellement d'argent qu'on ne pouvait pas  
19 fermer la porte. Alors que, dans les faits, la  
20 facture cherche... tend à démontrer que le  
21 mécanisme était brisé et que ça n'avait rien à voir  
22 avec la quantité d'argent qu'il pouvait y avoir.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Prenez-le comme vous voudrez.

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est une forme de corroboration du fait que le  
5 coffre ne fonctionnait pas ou fonctionnait mal ou  
6 avait besoin de monsieur Dumont pour fermer le  
7 coffre puis là vous nous présentez une facture de  
8 réparation du coffre.

9 Me MICHEL DORVAL :

10 Oui, comme quoi la serrure était brisée. Très bien.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Et ce que vous voulez démontrer c'est que ce n'est  
13 peut-être pas par le fait qu'il y avait trop  
14 d'argent dedans mais parce que le mécanisme était  
15 défectueux, c'est ça?

16 Me MICHEL DORVAL :

17 C'est ça.

18 Q. **[121]** Changeons de sujet, allons au porte-à-porte  
19 du maire. Vous avez mentionné, dans votre  
20 témoignage, que le maire était venu une dizaine de  
21 fois au local électoral de St-Laurent dans le cadre  
22 de l'élection partielle, deux mille quatre (2004),  
23 pour faire du porte-à-porte, est-ce que c'est  
24 exact?

25 R. Je n'ai pas dit que c'était une dizaine de fois

1 pour faire du porte-à-porte. Il est venu une  
2 dizaine de fois durant la campagne électorale de  
3 deux mille quatre (2004).

4 NON IDENTIFIÉ :

5 Je m'excuse, Maître Dorval, est-ce que vous allez  
6 ou pas coter ces documents-là, finalement?

7 Me MICHEL DORVAL :

8 On les a déjà cotés. Je vous ai demandé une cote.

9 MADAME LA GREFFIÈRE :

10 362.

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Excusez-moi. Oui, je vais la coter 362. Je vous  
13 remercie, collègue, je pensais que c'était fait.

14 NON IDENTIFIÉ :

15 Quel est le numéro...

16 Me MICHEL DORVAL :

17 362.

18 NON IDENTIFIÉ:

19 Quel est le numéro de témoin de monsieur Dumont?

20 MADAME LA GREFFIÈRE :

21 16.

22 NON IDENTIFIÉ:

23 16. Merci.

24 Me MICHEL DORVAL :

25 Juste un petit instant.

1 Q. **[122]** Je vais examiner avec vous votre témoignage,  
2 si vous voulez bien, au sujet des visites du maire  
3 et ce qu'il faisait là. Et je commence dans les  
4 transcriptions de votre témoignage du trente (30)  
5 octobre, à la page 90.

6 Juste pour vous rassurer, Madame la Commissaire, je  
7 n'ai pas cinquante (50) choses comme ça, là,  
8 j'achève mes...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Vous en avez combien, pour discuter du sujet?

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Écoutez, il me reste le côté porte-à-porte et, par  
13 la suite, l'événement avec madame Pion et la  
14 dernière chose c'est de revisiter son... ses  
15 déclarations lors de son interrogatoire avec les  
16 enquêteurs de la Commission. Donc, si je vous  
17 disais que, si tout se passe bien... oui, il faut  
18 que je calcule que la pause... je vais essayer de  
19 finir pour l'heure du dîner. Au pire, il restera  
20 peut-être quelques petites choses, juste au retour  
21 du dîner.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Mais est-ce que je comprends que vous me demandez  
24 une pause? C'est parce que, compte tenu du fait  
25 qu'on a commencé à dix heures et dix (10 h 10) à

1 peu près, il me semble qu'on serait capable de  
2 filer.

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Je ne vous demanderai pas de pause.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 À moins que quelqu'un me dise qu'une pause santé...

7 Me MICHEL DORVAL :

8 Moi je n'ai pas de problème.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 On va continuer.

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Je voulais juste vous dire ça parce que vous voyez  
13 que je passe d'un sujet à l'autre et je ne veux pas  
14 que vous pensiez que ça va...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Monsieur Dumont, est-ce que vous voulez qu'on  
17 suspende ou qu'on continue?

18 R. Ah, je suis correct.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ça me fait plaisir de l'entendre.

21 R. Pour la pause santé, vous m'avez demandé, là.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Pause santé, je vois que vous êtes correct.

24 Me MICHEL DORVAL :

25 Q. **[123]** Alors, comme je vous le mentionnais, Monsieur

1 Dumont, les transcriptions du trente (30) octobre  
2 deux mille douze (2012), page 90 et je commence la  
3 lecture à la ligne 21 dans votre réponse. Réponse :

4 Monsieur le maire était à la  
5 permanence... bien, à la permanence!  
6 au comité électoral de Saint-Laurent  
7 pour deux choses, toujours pour faire  
8 du porte-à-porte, bien entendu, c'est  
9 toujours important, moi, je trouve ça  
10 toujours important que le maire ou le  
11 chef d'une formation politique, quand  
12 il vient au local, qu'il puisse aller  
13 serrer la main à tous les bénévoles ou  
14 les employés puis leur dire « lâchez  
15 pas votre travail, vous faites... vous  
16 faites une bonne job », tu sais, une  
17 petite tape dans l'épaule, puis c'est  
18 tout, là. Donc, c'était un mot  
19 d'encouragement puis après ça, on le  
20 mettait au porte-à-porte.

21 Vous revenez à la page 92, ligne 23, ma question :  
22 Parfait. Je reviens au maire. Vous  
23 avez expliqué, là, la fois que vous  
24 l'avez rencontré avec monsieur  
25 Deschamps, c'est exact, à la





1 politique, des communautés culturelles  
2 du Parti pour aller faire du porte-à-  
3 porte dans la communauté musulmane,  
4 dans la communauté grecque. Alors,  
5 moi, quand le maire arrivait, mon  
6 objectif c'était de le sortir le plus  
7 rapidement possible du local pour  
8 qu'il puisse faire son porte-à-porte.

9 Je vous pose la question :

10 [...] généralement, il était  
11 accompagné de qui quand il faisait du  
12 porte-à-porte, d'autres conseillers,  
13 comment ça fonctionnait?

14 Réponse :

15 Il était soit accompagné des deux  
16 candidats à l'élection partielle, qui  
17 étaient, à mon souvenir, monsieur  
18 Laval Demers puis madame Patricia  
19 Bittar. Il a aussi fait du porte-à-  
20 porte avec les autres élus de  
21 l'arrondissement, qui étaient... il y  
22 avait monsieur De Sousa, qui est le  
23 maire de l'arrondissement, puis il y  
24 avait deux autres élus  
25 d'arrondissement, que je cherche leur



1 a fait du porte-à-porte dans l'élection partielle  
2 de Saint-Laurent?

3 R. C'est exact.

4 Q. **[125]** Et qu'il en a fait avec les candidats?

5 R. Oui.

6 Q. **[126]** Et avec monsieur De Sousa?

7 R. C'est exact.

8 Q. **[127]** Si je vous disais que j'ai un affidavit  
9 assermenté de madame Bittar la candidate qui  
10 mentionne qu'en aucun temps elle n'a fait du  
11 porte-à-porte avec monsieur le maire Tremblay  
12 durant l'élection partielle et qu'à sa  
13 connaissance, monsieur Laval Demers non plus. Et si  
14 je vous disais que j'ai un affidavit assermenté de  
15 monsieur De Sousa qui mentionne que pour les trois  
16 ou quatre élections générales ainsi que pour douze  
17 élections partielles où il a participé avec le  
18 maire, qu'en aucun temps il n'a fait de porte-à-  
19 porte avec le maire et surtout pas à Ville Saint-  
20 Laurent et qu'en aucun temps il n'a même entendu  
21 parler que durant toutes ces élections-là le maire  
22 aurait fait du porte-à-porte. Est-ce que vous  
23 maintenez votre version que, selon vous, vous êtes  
24 sûr que le maire a fait du porte-à-porte?

25 R. Non seulement je maintiens ma version des faits,

1           mais après mon témoignage j'ai même parlé à un de  
2           mes amis qui, à l'époque, et qui habite toujours  
3           Ville Saint-Laurent, était bénévole à l'élection  
4           partielle et j'ai aussi, moi, de mon côté, avec mon  
5           avocate, un affidavit de monsieur Christian  
6           Gaudreau qui affirme qu'il a vu avec monsieur  
7           Tremblay, monsieur Allan De Sousa et madame  
8           Patricia Bittar, ils sont partis faire du porte-à-  
9           porte pour les commerces.

10          Q. **[128]** On se comprend, là, on a défini dans le cadre  
11          de votre témoignage que le porte-à-porte il devait  
12          aller cogner chez monsieur et madame tout-le-monde  
13          et non pas faire des centres ou des commerces ou  
14          des centres d'achats? Et lorsqu'on s'est parlé de  
15          porte-à-porte, c'est, et je vous l'ai même fait  
16          définir dans votre témoignage, c'est quoi du  
17          porte-à-porte et vous m'aviez dit : « Ça c'est  
18          quand on va cogner chez les gens, c'est du porte-à-  
19          porte ».

20          R. Monsieur Dorval, je pense que pour avoir fait de la  
21          politique assez longtemps, quand on fait du  
22          porte-à-porte, que ce soit du résidentiel ou du  
23          commercial où on visite des entreprises, on a  
24          toujours nos listes électorales avec nous, puis on  
25          fait toujours du pointage.

1 Q. **[129]** Diriez-vous que le maire a fait du porte-à-  
2 porte la fin de semaine?

3 R. Je me souviens qu'il a fait du porte-à-porte, mais  
4 là je n'ai pas le souvenir de la fin de semaine.

5 Q. **[130]** Dans votre réponse que vous avez donnée le  
6 trente et un (31) octobre dans les transcriptions,  
7 à la page 26, ligne 3, interrogé par moi.

8 Question :

9 Et vous diriez que lorsque le maire  
10 est venu une dizaine de fois dans  
11 votre arrondissement est-ce qu'il  
12 venait plus le matin, l'après-midi ou  
13 le soir?

14 Réponse:

15 La fin de semaine c'était le jour.  
16 Alors, il se présentait au local le week-end, je  
17 comprends ça de votre réponse?

18 R. Oui.

19 Q. **[131]** Bon. Est-ce que je dois déduire, parce que  
20 vous avez dit antérieurement que quand il se  
21 présentait au local vous vous dépêchiez de le faire  
22 sortir pour faire du porte-à-porte, qu'il faisait  
23 du porte-à-porte les fins de semaine?

24 R. Non. Là, on va faire une spécification bien  
25 importante sur le travail politique. Lorsqu'il y a

1 un blitz de porte-à-porte et que ça se fait soit  
2 les soirs de la semaine ou la fin de semaine, c'est  
3 toujours bien important que le maire soit au local  
4 pour encourager non seulement les conseillers qui  
5 vont faire du porte-à-porte mais aussi les  
6 bénévoles qui vont accompagner. Donc, si je dis que  
7 le maire était présent les fins de semaine, c'était  
8 surtout pour encourager les équipes à aller faire  
9 du porte-à-porte. Et le maire avait d'autres  
10 fonctions qu'il devait aller assister, c'était bien  
11 normal, là.

12 Q. **[132]** Lorsque vous nous avez parlé de l'événement  
13 que vous auriez, vous étiez très inquiet durant la  
14 campagne électorale de voir tout l'argent qui se  
15 dépensait, vous aviez vraiment peur de défoncer  
16 votre limite budgétaire et que vous avez demandé  
17 une rencontre avec monsieur Marc Deschamps, l'agent  
18 officiel, ainsi que le maire Tremblay, parce que ça  
19 vous inquiétait et que là vous les avez fait  
20 rentrer dans votre bureau, vous avez fermé la porte  
21 et, pour reprendre les termes de votre témoignage,  
22 « vous avez pété votre coche ». C'est exact?

23 R. Oui.

24 Q. **[133]** Vous dites que ce jour-là le maire était  
25 présent pour un blitz de porte-à-porte.

1 R. C'est exact.

2 Q. **[134]** Vous rappelez-vous si cette rencontre-là a eu  
3 lieu avant ou après qu'il ait fait son blitz de  
4 porte-à-porte?

5 R. Aucun souvenir.

6 Q. **[135]** O.K. Est-ce que vous vous rappelez si ce  
7 jour-là il a fait un blitz de porte-à-porte?

8 R. Est-ce qu'il a été présent au local pour encourager  
9 les gens à aller faire le blitz de porte-à-porte,  
10 c'est possible, mais là moi je ne suis pas le  
11 maire. Comme je vous ai dit dans mon témoignage, en  
12 tant qu'organisateur en chef, je n'ai pas tout le  
13 temps suivi le maire pas à pas quand il était au  
14 local électoral, là.

15 Q. **[136]** À l'époque où vous avez de grandes  
16 inquiétudes par rapport aux dépenses électorales  
17 dans la partielle de Saint-Laurent, et pour avoir  
18 employé le terme dans votre témoignage d'avoir dit  
19 « j'ai pété ma coche » c'est parce que la rencontre  
20 que vous avez eue avec le maire, selon ce que vous  
21 dites, et l'agent officiel monsieur Marc Deschamps,  
22 là, vous n'étiez pas de bonne humeur. C'est exact  
23 de dire ça?

24 R. C'est exact.

25 Q. **[137]** Et pour avoir pris le terme « j'ai pété ma

1 coche » c'était sérieux, là, pour vous?

2 R. C'est exact.

3 Q. **[138]** Très bien. Et vous dites avoir exprimé au  
4 maire et à monsieur Deschamps le fait qu'il y avait  
5 beaucoup de choses qui se dépensaient, il n'y avait  
6 pas de contrôle, que vous aviez vraiment peur de  
7 défoncer votre budget. C'est exact?

8 R. Oui.

9 Q. **[139]** Très bien. Et qu'à ce moment-là monsieur  
10 Deschamps aurait sorti un document qui comptait  
11 deux colonnes.

12 R. Oui.

13 Q. **[140]** Très bien. Je vais vous montrer un document  
14 qui sera coté et qu'on a fourni digitalisé, en fait  
15 que mon collègue a digitalisé et ça s'appelle  
16 « Estimé Budgétaire, Projet Campagne St-Laurent  
17 version 3, du 30-11-2004 ».

18 LA GREFFIÈRE :

19 Vous le produisez?

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Q. **[141]** S'il vous plaît, oui, est-ce qu'on peut le  
22 coter?

23 LA GREFFIÈRE :

24 Oui, c'est 16P-363.

25



1 16P-363 : Estimé Budgétaire, Projet Campagne St-  
2 Laurent version 3, du 30-11-2004

3

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Est-ce que vous en avez des copies pour nous?

6 Me MICHEL DORVAL :

7 Q. **[142]** Alors est-ce que vous savez c'est quoi un  
8 estimé budgétaire?

9 R. C'est une estimation du budget.

10 Q. **[143]** Très bien. Et c'est quoi un budget?

11 R. C'est le montant qui nous est donné qui nous permet  
12 de faire la campagne électorale.

13 Q. **[144]** Si je vous disais qu'un budget c'est pour le  
14 futur, on est d'accord? C'est pour ce qui s'en  
15 vient.

16 R. Bien, c'est pour le présent aussi, je dirais.

17 Q. **[145]** Très bien. On peut le voir. Je ne ferais pas  
18 un budget pour hier, donc le présent et le futur.  
19 Je m'entends bien avec vous.

20 R. Moi aussi.

21 Q. **[146]** Ça, c'est le document que vous avez vu,  
22 n'est-ce pas?

23 R. Non.

24 Q. **[147]** Ce n'est pas ce document-là?

25 R. Non.

1 Q. **[148]** Et puis est-ce que c'est un document qui  
2 ressemblait à ça?

3 R. Pas du tout.

4 Q. **[149]** Pas du tout? Très bien. On voit sur le  
5 document qu'il y a l'Estimé Budgétaire, Projet  
6 Campagne St-Laurent, la date de l'estimé budgétaire  
7 étant le trente (30) novembre deux mille quatre  
8 (2004) et là, il y a deux colonnes : la colonne  
9 « dépenses globales » et la colonne « budget  
10 autorisé ». Est-ce que vous savez ce que peut  
11 représenter la colonne dépenses globales? C'est  
12 votre campagne, là, vous avez été directeur général  
13 de campagne?

14 R. Oui, mais ce n'est pas mon document.

15 Q. **[150]** Non, je comprends mais ça représente votre  
16 campagne, ça. Est-ce que vous avez une idée de ce  
17 que ça peut vouloir dire « dépenses globales »? Les  
18 montants qui sont là.

19 R. Oui.

20 Q. **[151]** O.K. Pour vous ça veut dire quoi?

21 R. Vous me demandez mon opinion par rapport à ce  
22 document-là?

23 Q. **[152]** Hum, hum.

24 R. Bien, je vais en prendre connaissance avec vous,  
25 Maître, c'est la première fois que je le vois, là.

1 Q. **[153]** Alors, pour vous « dépenses globales » ça  
2 veut dire quoi?

3 R. Là, vous parlez des dépenses officielles ou des  
4 dépenses officieuses, là?

5 Q. **[154]** Je regarde en haut, la colonne « dépenses  
6 globales » à gauche, vous avez deux colonnes...

7 R. Oui.

8 Q. **[155]** ... « Dépenses globales ». Alors, les  
9 chiffres qui sont là représentent, selon vous,  
10 quoi?

11 R. Bien, les dépenses qu'on va faire, un exemple, pour  
12 le loyer, pour le téléphone, pour les ordinateurs.

13 Q. **[156]** O.K. Donc, les dépenses qui n'ont pas encore  
14 été faites, c'est exact?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[157]** Très bien. Donc, il y a une évaluation de ce  
17 que ça peut coûter, c'est exact?

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[158]** Très bien. De l'autre côté, « Budget  
20 autorisé », ça peut représenter quoi, ça, pour  
21 vous?

22 R. Ça doit être en fonction du budget autorisé selon  
23 Élection Montréal.

24 Q. **[159]** Très bien. Et qui autorise le budget pour la  
25 partielle de Ville Saint-Laurent?

1 R. Bien, c'est l'agent officiel.

2 Q. **[160]** Marc Deschamps. Et on voit que le total  
3 autorisé par Marc Deschamps est de cinquante et un  
4 mille trente-cinq dollars (51 035 \$), c'est exact?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[161]** Merci. Cet événement-là, là, avec Marc  
7 Deschamps, avec la fameuse double comptabilité,  
8 selon ce que vous nous en avez dit, vous, là, vous  
9 vivez ça après l'affaire du coffre-fort, c'est  
10 exact?

11 R. Oui.

12 Q. **[162]** Vous vivez ça après l'affaire de Milioto qui  
13 vous invite à aller pisser, puis qu'il vous donne  
14 dix mille piastres (10 000 \$)?

15 R. Oui.

16 Q. **[163]** Vous vivez ça après l'histoire du comptage de  
17 huit cent cinquante mille dollars (850 000 \$), là,  
18 où madame Pion serait venue se plaindre à vous  
19 qu'on lui avait fait compter huit cent cinquante  
20 mille (850 000 \$) puis qu'elle ne voulait pas,  
21 c'est exact?

22 R. Bien, j'ai dit lundi que je n'étais plus sûr que  
23 c'était madame Pion, oui.

24 Q. **[164]** O.K. Donc, au moment où, ça, ça arrive, comme  
25 vous dites, vous pétez votre coche, là, c'est parce

1 que vous êtes rendu au bout, là. Vous avez vu assez  
2 de choses qui vous font croire qu'il y a beaucoup  
3 d'illégalités à Union Montréal, c'est exact?

4 R. J'ai pété ma coche parce que j'étais inquiet.

5 Q. **[165]** Hum, hum. Quand vous réalisez - parce que,  
6 selon votre témoignage, là - quand vous réalisez  
7 que Marc Deschamps sort devant vous... Là vous  
8 venez de vous plaindre, là, vous avez peur, vous  
9 êtes inquiet, il y a trop d'argent qui se dépense,  
10 vous allez défoncer votre plage de dépenses, votre  
11 budget autorisé. Le maire entend tout ça, Marc  
12 Deschamps est là. Marc Deschamps sort un document  
13 dans lequel il dit « inquiète-toi pas, c'est pour  
14 ça qu'on a deux comptabilités, on a la officielle,  
15 puis on a la officieuse », O.K., en voulant dire  
16 « on va faire en sorte que les chiffres  
17 s'arrangent ». T'sais, dans le sens où « regardez,  
18 là » c'est ce que vous avez compris, vous, que les  
19 deux listes, la officielle et la officieuse, là,  
20 c'est une façon de détourner l'effet de la loi,  
21 c'est exact?

22 R. C'est exact.

23 Q. **[166]** Et là Marc Deschamps fait ça devant le maire  
24 Tremblay, il dit ça devant le maire Tremblay, c'est  
25 exact?

1 R. C'est exact.

2 Q. **[167]** Ça a dû, pour vous, avoir l'effet d'une  
3 bombe, ça.

4 R. Bien, d'une bombe... Lorsque... premièrement, là,  
5 le document, si je peux me permettre, Madame la  
6 Présidente, ce que je me souviens, lorsque le  
7 document m'a été présenté, ce n'était pas un  
8 document sur du papier légal, c'était une feuille  
9 huit et demi par onze (11), et l'orientation des  
10 deux colonnes étaient comme ça et non pas comme ça,  
11 là. Donc, ça, ce document-là, pour moi, c'est la  
12 première fois que j'en fais connaissance. Et pour  
13 ce qui est de la référence que vous me dites que  
14 c'est une bombe, moi, justement, tout de suite  
15 après Marc Deschamps me dit : « Inquiète-toi pas,  
16 on va s'arranger avec les chiffres. »

17 Q. **[168]** Le fait que, alors que vous expliquez, là,  
18 votre panique pour l'argent, O.K., devant le maire,  
19 et que Marc Deschamps, devant le maire, sorte une  
20 feuille en disant « regarde, là, on a deux  
21 comptabilités, une officielle puis une  
22 officieuse ». O.K.?

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[169]** Et qu'en entendant ça, le maire dit : « Ah!  
25 Moi, je n'ai pas à savoir ça », puis il sort. O.K.

1 Ça n'a pas eu l'effet d'une bombe pour vous de voir  
2 votre maire, alors que vous pensez que le parti est  
3 corrompu, vous pensez que les réceptionnistes sont  
4 payées en dessous de la table en argent. Vous avez  
5 tout plein de doutes dans votre tête. Et là de voir  
6 que votre maire, là, qui entend ça, qui aurait dû  
7 réagir en disant « mais, Mon Dieu, de quoi vous me  
8 parlez? Ça n'a pas de bon sens, là, on ne peut pas  
9 fonctionner comme ça », au lieu de dire « Mon Dieu,  
10 c'est illégal », il dit « non, moi, je n'ai pas à  
11 savoir ça ». Le fait d'avoir vécu ça, là, ça n'a  
12 pas eu l'effet d'une bombe chez vous, comme dire  
13 « Mon Dieu, je ne peux pas croire ce qui se passe  
14 là »?

15 R. Bien, je vous l'ai raconté comme je m'en souviens,  
16 au meilleur de mon souvenir en deux mille quatre  
17 (2004). Je ne me rappelle pas d'avoir eu dans ma  
18 tête l'effet d'une bombe, là. J'ai juste raconté ce  
19 que je savais, ce que j'ai vu à l'occasion de mes  
20 rencontres préparatoires puis lors de mon  
21 témoignage. Je n'ai pas le souvenir de mon état  
22 d'esprit à savoir c'est une bombe, là, je n'ai  
23 jamais pensé ça. En tout cas, à mon souvenir, non.

24 Q. **[170]** Est-ce que ça vous a laissé indifférent?

25 R. La conversation, quand monsieur Deschamps me dit

1 « inquiète-toi pas », bien, je ne me suis pas  
2 inquiété parce que c'est l'agent officiel. Moi,  
3 j'ai montré des inquiétudes, puis il m'a dit :  
4 « Regarde, Martin, ne t'en fais pas. C'est pour ça  
5 qu'on a deux budgets, un officiel puis un  
6 officieux », c'est tout.

7 Q. **[171]** Et le fait que ça se fasse devant le maire,  
8 est-ce que c'était significatif pour vous?

9 R. Bien, il s'est levé, donc pour moi c'était  
10 significatif que le maire s'est levé.

11 Q. **[172]** Donc, il a voulu ignorer cet épisode-là en  
12 disant « moi, je n'ai pas à savoir ça ».

13 R. C'est exact.

14 Q. **[173]** Ça, c'était important, ça, pour vous.

15 R. Bien, je l'ai signifié, oui, c'est exact.

16 Q. **[174]** Très bien. Le douze (12) septembre, lorsque  
17 vous racontez votre histoire, premier jet aux  
18 enquêteurs, je vais lire cet épisode-là. Vous  
19 contez l'histoire du... de Marc Deschamps. Page 17,  
20 ligne 101, alors voici votre version telle que  
21 donnée le douze (12) septembre aux enquêteurs :

22 Marc Deschamps est venu au local  
23 électoral et Martin Dumont lui a  
24 demandé : « Marc, est-ce que je suis  
25 dans la merde? Je suis l'organisateur



1                   électoral et je ne sais pas ce que je  
2                   peux dépenser, ce qu'il me reste.  
3                   Deschamps qui était assis dans un  
4                   bureau, avec des documents devant lui,  
5                   a montré un des documents devant lui  
6                   où il y avait deux colonnes. Deschamps  
7                   lui a dit qu'il y avait deux colonnes,  
8                   la colonne officielle et la vraie  
9                   colonne. En bas des colonnes, il y  
10                  avait des totaux. En bas de la colonne  
11                  officielle, Dumont dit avoir vu un  
12                  montant d'environ cinquante mille  
13                  (50 000 \$) et, en bas de l'autre  
14                  colonne, la vraie colonne, Dumont a vu  
15                  un montant d'environ quatre-vingt-dix  
16                  mille (90 000 \$). Il a demandé à  
17                  Deschamps « c'est quoi ces chiffres-  
18                  là? » et Deschamps lui a dit que le  
19                  cinquante mille (50 000) était ce  
20                  qu'il pouvait dépenser et le quatre-  
21                  vingt-dix mille (90 000) c'est ce  
22                  qu'il allait dépenser. Dumont lui a  
23                  demandé comment il allait s'arranger  
24                  parce qu'il était quarante mille  
25                  (40 000) au-dessus et Deschamps lui a

1 dit : « Inquiète-toi pas. » Cette  
2 rencontre-là a eu lieu un jour de la  
3 semaine, en décembre deux mille quatre  
4 (2004), dans la dernière partie de la  
5 campagne, en fin d'après-midi car il  
6 commençait à faire noir.

7 C'est ce que vous avez déclaré aux enquêteurs,  
8 c'est exact?

9 R. Oui, avec une modification, toutefois.

10 Q. **[175]** Lorsqu'on vous rencontre, le dix-sept (17)  
11 octobre, vous marquez, dans la marge, « Gérald  
12 était présent ».

13 R. « Gérald T. était présent », oui.

14 Q. **[176]** Oui. Est-ce à dire que la première fois que  
15 vous... le premier jet de votre déclaration, par  
16 rapport à un événement aussi important, vous  
17 omettez de dire que le maire était là?

18 R. Pas du tout. Regardez, moi, mon document de  
19 travail, là, si on avait la version plus récente,  
20 tout ce que j'ai dit devant la Commission se  
21 retrouve dans mon plan de témoignage. Et il faut  
22 comprendre que lorsque j'ai fait rajouter « Gérald  
23 Tremblay était présent », on ne l'a pas juste  
24 ajouté dans le document de travail suivant « Gérald  
25 Tremblay était présent ». Là on me demandait :

1           « Bien, Martin, peux-tu te souvenir dans quel  
2           contexte ça s'est passé? », je l'ai expliqué et ça  
3           s'est retrouvé dans mon plan de témoignage.

4           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5           Q. **[177]** Que je comprenne bien. La première fois que  
6           vous rencontrez les enquêteurs, est-ce que vous  
7           avez dit, la première fois, que monsieur Tremblay  
8           était là?

9           R. Non. C'est pour ça que je l'ai fait modifier.

10          Q. **[178]** Donc, c'est seulement par la... c'était lors  
11          d'une deuxième rencontre que vous l'avez dit, mais  
12          la première fois vous ne l'avez jamais dit?

13          R. Non, ça ne se retrouvait pas dans le paragraphe...

14          Q. **[179]** La première fois vous n'avez jamais dit qu'il  
15          était là?

16          R. À mon souvenir, non.

17          Me MICHEL DORVAL :

18          Q. **[180]** Et je vous pose la question parce que, je  
19          vais vous avouer, je suis très étonné. Je comprends  
20          de votre témoignage, là, que c'est un moment  
21          important ça et, lorsque vous avez témoigné,  
22          c'était un gros morceau. Et...

23          R. Bien, pour votre... pour votre...

24          Q. **[181]** Oui?

25          R. Pour votre partie, oui, mais pour moi ça a été un

1 des éléments que j'ai racontés devant la  
2 Commission, là.

3 Q. **[182]** Oui, je comprends, mais lorsque vous  
4 racontez, avec votre force détails, une rencontre,  
5 O.K.? et que vous ne mentionnez pas que le maire y  
6 était alors que c'est un fait troublant, et la  
7 première fois que vous racontez cette histoire-là  
8 vous ne mentionnez aucune présence du maire à cette  
9 rencontre, que vous aviez eue avec Marc Deschamps.  
10 Voulez-vous m'expliquer ça?

11 R. Le document de travail du douze (12)...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[183]** Monsieur Dumont, ce n'est pas banal. L'idée  
14 que monsieur Tremblay ait été présent lors de cette  
15 rencontre-là et qu'il ait dit : « Moi, je n'ai  
16 rien... je n'ai pas à savoir ça. »

17 R. Hum hum.

18 Q. **[184]** Ce n'est pas une déclaration banale.

19 R. D'accord.

20 Q. **[185]** C'est quelque chose qui est, évidemment,  
21 d'importance. Alors, ce que maître Dorval cherche à  
22 savoir c'est pourquoi vous n'en avez pas parlé lors  
23 du premier... lors de votre première rencontre avec  
24 les enquêteurs et que vous en parlez lors de la  
25 deuxième rencontre? Parce que c'est un élément qui,

1 en soi, ne devrait pas être banal.

2 R. D'accord.

3 Q. **[186]** Alors, c'est ça sa question.

4 R. Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Est-ce que c'est ça, Maître Dorval?

7 Me MICHEL DORVAL :

8 Vous avez très bien vu, Madame la Juge. Merci.

9 R. Mais, pour moi, le document de travail du douze  
10 (12) septembre et de la rencontre du dix-sept (17)  
11 octobre, on m'a tout le temps dit que c'était un  
12 document en évolution. Donc, si la première fois  
13 que j'ai rencontré les enquêteurs je ne l'ai pas  
14 mentionné et que par la suite j'affirme, devant les  
15 enquêteurs, qu'entre-temps j'ai réfléchi et, oui,  
16 je me souviens que le maire Tremblay est présent.  
17 On l'a rajouté, là. Je ne peux pas... lorsque je  
18 rencontre les enquê... Oui?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[187]** Mais ce qu'on essaie de savoir c'est que  
21 relativement à cet incident-là, c'est difficile  
22 de... d'imaginer que vous ayez dit : « Ah! " by the  
23 way ", j'avais oublié de vous dire telle chose, là  
24 je vais vous la dire », parce que c'est un élément  
25 important, qui aurait dû faire en sorte que vous

1 vous en souveniez tout de suite, dès que vous  
2 relatez ces faits-là. Alors, il vous demande,  
3 comment se fait-il que vous ne vous en êtes pas  
4 rappelé dès votre première entrevue?

5 R. Si je peux me permettre un exemple. Et je vais  
6 revenir à votre question, Maître. La première  
7 rencontre, du douze (12) septembre, au Club St-  
8 Denis, je marque : « Je ne suis pas sûr si Frank  
9 Zampino était présent. » La rencontre suivante,  
10 j'encercle en disant : « Là j'ai un bon souvenir et  
11 là je suis sûr. » Quand j'ai rencontré les  
12 enquêteurs, le douze (12) septembre, j'ai... j'ai  
13 raconté cette histoire-là, la version des faits, à  
14 savoir, oui, je me souviens qu'il y a eu une  
15 rencontre puis, oui, je ne l'ai pas dit le douze  
16 (12) septembre mais je l'ai, par contre, répété le  
17 dix-sept (17) octobre. Moi, j'ai évolué, là,  
18 dans...

19 Q. **[188]** Qu'est-ce qui fait que vous vous en rappelez,  
20 tant pour Frank Zampino que pour le maire Tremblay,  
21 qu'est-ce qui fait que votre mémoire se rafraîchit  
22 tout à coup?

23 R. Bien, entre les deux rencontres, j'ai fait des  
24 recherches, j'ai essayé de me souvenir, j'ai essayé  
25 de me demander, est-ce que j'ai oublié des éléments

1 que je dois mentionner aux enquêteurs? Puis c'est  
2 pour ça que, le dix-sept (17) octobre, je l'ai  
3 ajouté.

4 Q. **[189]** Quelle recherche a fait que vous vous en êtes  
5 rappelé?

6 R. Les recherches que je me rappelle, entre autres,  
7 pour les activités de financement. C'est pour ça  
8 que lorsque, entre le douze (12) septembre et le  
9 dix-sept (17) octobre, j'ai retrouvé un document  
10 Excel qui faisait état de toutes les activités de  
11 financement, le dix-sept (17) octobre je l'ai remis  
12 en main propre aux enquêteurs, je l'avais même  
13 envoyé en courrier électronique. Donc, pour moi,  
14 les deux rencontres, ça a évolué, là. Ce n'est pas  
15 une finalité.

16 Me MICHEL DORVAL :

17 Q. **[190]** En fait, je comprends, là, que lorsqu'on  
18 donne une version et qu'on dit : « J'étais au Club  
19 St-Denis », et qu'on vous demande, « Vous rappelez-  
20 vous si le tapis était bleu foncé ou bleu pâle? »,  
21 que ça peut vous revenir peut-être après un petit  
22 bout de temps, dire : « Oui, là j'y ai pensé, là,  
23 je le vois le tapis, il était vraiment bleu  
24 foncé ».

25 Mais lorsque c'est un fait aussi

1           dramatique, aussi important que le fait que vous  
2           dévoilez devant le maire, le fait qu'on était en  
3           train de dépasser les budgets et que là son agent  
4           officiel, qui est l'agent officiel depuis deux  
5           mille un (2001), sort un document dans lequel tout  
6           le monde comprend qu'il y a une comptabilité  
7           occulte pour déjouer la loi et il y a la vraie  
8           comptabilité qu'on présentera éventuellement au  
9           DGE, que le maire entend ça, c'est un détail que  
10          vous auriez oublié de mentionner lorsque vous avez  
11          parlé de ça aux enquêteurs. C'est ça la vraie  
12          question, c'est ça que moi je ne comprends pas?

13         R. Bien, je l'ai dit, le douze (12) septembre je ne  
14         l'ai pas indiqué. Le dix-sept (17) octobre, entre  
15         les deux rencontres, j'ai tout simplement ajouté,  
16         non seulement le détail qui est marqué dans la  
17         colonne de côté, dans le paragraphe, mais j'ai  
18         raconté au meilleur de mes souvenirs aux enquêteurs  
19         qui m'ont remis la nouvelle version, ce que je vous  
20         ai dit devant la Commission. Donc, pour moi je n'ai  
21         pas ajouté, j'ai tout simplement dit, entre le  
22         douze (12) septembre puis le dix-sept (17) octobre,  
23         on m'a demandé : « Monsieur Dumont, est-ce qu'il y  
24         a des éléments qui vous sont revenus à votre  
25         esprit? »



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[191]** Donc, je dois donc comprendre, Monsieur  
3 Dumont, que si vous ne l'aviez pas dit la première  
4 fois, mais que vous l'ajoutez la deuxième fois,  
5 c'est que pour vous cet incident n'avait rien  
6 d'extraordinaire, mais était banal?

7 R. C'était banal, puis... comment je pourrais vous  
8 dire? Il y a plein d'anecdotes que j'ai racontées,  
9 il y a plein d'épisodes que j'ai racontés, pour moi  
10 c'est banal. C'est des souvenirs que j'ai, qu'on  
11 m'a demandé de raconter, de rapporter. Je n'ai pas  
12 fait de lien entre ce que j'allais dire et ce qui  
13 s'est passé par la suite. Moi on me demandait à  
14 chaque fois, à chaque fois : « Est-ce qu'il y a des  
15 choses qui ont changé dans ton esprit? Est-ce que  
16 tu veux modifier des choses? Est-ce que tu veux  
17 ajouter des compléments d'information? » Et ça,  
18 pour moi, c'était banal cet exemple-là.

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Q. **[192]** Très bien. Si je vous suggérais, Monsieur  
21 Dumont, qu'après y avoir réfléchi longuement, vous  
22 avez décidé de conter un petit mensonge en  
23 rajoutant le fait que le maire était là pour que ça  
24 donne un peu plus d'importance à votre témoignage  
25 et que ça fasse l'effet d'une bombe dans une

1 Commission d'enquête comme celle-ci. Vous me diriez  
2 quoi si je vous suggérais que c'est ça que vous  
3 avez fait?

4 R. La réponse est non.

5 Q. **[193]** Vous avez inventé ça?

6 R. La réponse est non.

7 Q. **[194]** Très bien. Mais vous n'avez pas déjà fait ça  
8 avec madame Pion?

9 R. Je l'ai dit lundi, j'ai regretté d'avoir mentionné  
10 le nom de madame Alexandra Pion.

11 Q. **[195]** Vous voulez dire d'avoir menti au sujet de  
12 cette histoire-là?

13 R. Je n'ai pas menti là-dessus. Je vais me permettre  
14 de répéter, j'ai eu une conversation avec ma  
15 conjointe le vingt-cinq (25) octobre, mon procureur  
16 a appelé le procureur de la Commission, je ne sais  
17 pas ce qui s'est dit entre les deux procureurs,  
18 pour moi la version des faits que j'ai donnée était  
19 la bonne. Par contre, je n'étais pas sûr du nom  
20 d'Alexandra Pion et ça, j'aurais dû le mentionner  
21 devant vous.

22 Q. **[196]** Très bien. Votre témoignage, trente (30)  
23 octobre, page 96, on parle de la paie qu'on donne  
24 aux téléphonistes lors de cette élection-là. Alors,  
25 trente (30) octobre, page 96, ligne 16, je vous

1 pose la question :

2 Qu'est-ce qui arrivait quand ils  
3 ouvraient leurs enveloppes?

4 Lorsque vous leur donniez leurs enveloppes. Et là  
5 vous répondez :

6 Ils comptaient. Eux faisaient,  
7 j'imagine... eux-mêmes se faisaient leur  
8 propre comptabilité, les téléphonistes,  
9 donc comptaient et je n'ai pas personne qui  
10 s'est plaint comme quoi que le montant  
11 n'était pas correct.

12 Question :

13 Non, mais c'était de l'argent  
14 comptant?

15 Réponse :

16 C'était de l'argent comptant, oui,  
17 oui.

18 Et donc, vous répondez à ça comme ça. Dans votre  
19 déclaration, allons voir aussi votre témoignage,  
20 trente (30) octobre toujours, j'ai indiqué page 45,  
21 j'espère que c'est exact. Non, ce n'est pas ça.  
22 Excusez-moi. Ça ne sera pas long, Madame la juge.

23 Alors, vous aviez aussi témoigné, c'est le  
24 passage que je cherche, puis je ne comprends pas  
25 pourquoi je ne l'ai pas, mais vous avez témoigné

1 que la raison pour laquelle vous saviez qu'il y  
2 avait de l'argent, c'est que certaines de ces  
3 réceptionnistes-là ouvraient devant vous  
4 l'enveloppe et que vous pouviez voir qu'il y avait  
5 de l'argent. C'est exact?

6 R. C'est exact, oui.

7 Q. **[197]** Très bien. Devant les enquêteurs la raison...  
8 en fait, voici la version que vous avez donnée,  
9 page 13, vous dites :

10                   Donc, Martin Dumont remplissait les  
11                   feuilles de temps des téléphonistes et  
12                   remettait ça à Bernard Trépanier.  
13                   Bernard Trépanier revenait ensuite  
14                   avec des enveloppes cachetées, une  
15                   enveloppe par téléphoniste avec leur  
16                   nom inscrit sur l'enveloppe. Dumont  
17                   donnait les enveloppes aux  
18                   téléphonistes. Il peut dire qu'il y a  
19                   certaines enveloppes plus épaisses que  
20                   d'autres, mais il ne sait pas s'il  
21                   s'agissait d'argent comptant ou de  
22                   chèque.

23 Et vous ne changez pas cette déclaration-là aux  
24 enquêteurs, elle reste la même, là, lorsque vous la  
25 révisiez le dix-sept (17) octobre, donc déclaration

1 douze (12) septembre, vous ne le savez pas. Le dix-  
2 sept (17) octobre, vous la révisiez, vous ne changez  
3 pas cette version-là. Par contre, devant la  
4 Commission, vous vous permettez de mentionner que  
5 vous savez qu'il y avait de l'argent parce que les  
6 réceptionnistes avaient ouvert des enveloppes  
7 devant vous et vous voyez que c'étaient des billets  
8 et qu'elles les comptaient. Est-ce que vous êtes  
9 capable de réconcilier ces deux versions-là?

10 R. Bien sûr.

11 Q. **[198]** Allez-y.

12 R. Bien, pour moi, les téléphonistes, comme j'ai  
13 mentionné durant mes rencontres préparatoires, j'ai  
14 tout simplement donné un complément d'informations.  
15 Oui, c'est arrivé à l'occasion que des gens ouvrent  
16 les enveloppes devant moi, mais sans plus.

17 Q. **[199]** Vous ne l'avez pas mentionné aux enquêteurs.

18 R. Bien, il y a plein d'autres choses que je n'ai pas  
19 mentionnées aux enquêteurs dans cette version-là,  
20 qui se sont retrouvées dans la version du dix-sept  
21 (17) octobre, là.

22 Q. **[200]** Mais, en fait, c'est parce que ce que vous  
23 mentionnez aux enquêteurs, c'est que vous ne saviez  
24 pas si c'était de l'argent ou des chèques. Il y a  
25 une grosse différence, là.

1 R. Mais, comme je vous dis, ça, devant... ce que j'ai,  
2 le paragraphe 71 :

3 [...] mais il ne sait pas s'il  
4 s'agissait d'argent comptant ou de  
5 chèque [...]

6 J'ai tout simplement raconté qu'à l'occasion il y a  
7 des gens qui ont ouvert les enveloppes. Mais là,  
8 comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est un  
9 souvenir que j'ai raconté. Et pour moi, c'est très  
10 clair dans ma tête qu'il y a des gens qui partaient  
11 avec l'enveloppe, comme je le dis là, puis à  
12 d'autres moments, il y a des gens qui ont ouvert  
13 leur enveloppe, c'est tout.

14 Q. **[201]** Ça fait que vous ne jugiez pas nécessaire  
15 d'informer les enquêteurs que « ah! En passant, là,  
16 les réceptionnistes étaient payées en cash ».

17 R. C'étaient les téléphonistes.

18 Q. **[202]** Téléphonistes, je m'excuse, étaient payées en  
19 cash. Vous n'avez pas jugé, là, que, ça, ça pouvait  
20 être important.

21 R. Bien, j'ai... non, parce que même devant mon  
22 témoignage à la Commission, quand vous m'avez posé  
23 des questions sur quand j'ai vu le budget officiel  
24 et le budget officieux, il y avait une colonne  
25 « Téléphonistes » qui était dans la colonne

1 officieuse.

2 Q. **[203]** Passons à un autre sujet. Vous vous rappelez,  
3 monsieur Trépanier (sic), vous avez témoigné avec  
4 force et détails qu'on vous avait envoyé à  
5 Terrebonne chez le détaillant local, si je me  
6 souviens bien, soit Telus ou Rogers, Rogers. Vous  
7 vous souvenez de ça?

8 R. Oui.

9 Q. **[204]** Et vous êtes allé là-bas en voiture, vous  
10 avez ramassé trente... on vous a remis là-bas  
11 trente (30) téléphones qu'on vous avait dit d'aller  
12 chercher. Le représentant vous a remis une grosse  
13 boîte avec trente (30) téléphones, pas de facture,  
14 pas rien, et que vous avez ramené ça, là, et c'est  
15 en fonction de - pour vous aider, dans le fond, à  
16 l'élection partielle de Saint-Laurent. Vous vous  
17 rappelez...

18 R. De l'élection partielle?

19 Q. **[205]** ... d'avoir témoigné là-dessus?

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[206]** Bon. Et c'est la vérité?

22 R. Bien oui.

23 Q. **[207]** Très bien. Aux enquêteurs, le douze (12)  
24 septembre, cet épisode-là, vous le relatez de la  
25 façon suivante, paragraphe 73 de la page 13 :

1                    Pour faire le pointage téléphonique,  
2                    Bernard Trépanier a remis à Martin  
3                    Dumont une boîte de téléphones  
4                    cellulaires Rogers, les téléphones  
5                    étaient fournis par un contact de  
6                    Bernard Trépanier à Terrebonne. Il n'y  
7                    avait aucune contrainte au niveau des  
8                    minutes et de la période de la journée  
9                    où des appels effectués... où les  
10                    appels étaient effectués.

11                    En aucun temps vous mentionnez que vous êtes allé  
12                    chercher ces téléphones-là. Au contraire, vous  
13                    mentionnez que c'est monsieur Trépanier qui vous  
14                    les remet.

15                    R. Oui, mais là on parle du comité du NON à Anjou, là,  
16                    dans les notes d'interrogatoire.

17                    Q. **[208]** Et est-ce qu'il y a une différence? Je  
18                    m'excuse.

19                    R. Bien, votre question, c'était par rapport à  
20                    l'élection partielle de Ville Saint-Laurent.

21                    Q. **[209]** Donc, vous, vous parlez qu'il y a eu une  
22                    autre époque où vous avez reçu des téléphones  
23                    cellulaires. C'est ça que ça voudrait dire? Qu'il  
24                    avait été les chercher à Terrebonne?

25                    R. J'ai été à quelques occasions, oui, à Terrebonne



1 chercher des téléphones cellulaires. Puis, oui,  
2 comme j'ai mentionné pour les notes, pour le comité  
3 du NON à Anjou en deux mille quatre (2004)...

4 Q. **[210]** Bien.

5 R. ... c'était monsieur Trépanier qui m'avait remis la  
6 boîte.

7 Q. **[211]** Alors, très bien. Donc, je pensais qu'on  
8 parlait de cet épisode-là. Vous faites bien de me  
9 rediriger. Donc, ces téléphones-là seraient à une  
10 autre époque, c'est exact?

11 R. Non, non. Ce que je dis, Maître Dorval, juste pour  
12 qu'on se comprenne, là...

13 Q. **[212]** Hum, hum.

14 R. ... c'est que vous m'avez posé une question par  
15 rapport à l'épisode des téléphones cellulaires à  
16 Terrebonne.

17 Q. **[213]** Oui.

18 R. O.K. Moi, je vous dis que pour le comité du NON à  
19 Anjou, dans les notes...

20 Q. **[214]** Certainement.

21 R. ... on fait référence au paragraphe - attendez-moi  
22 un instant.

23 VOIX NON IDENTIFIÉE :

24 73.

25 R. 73. Merci.

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Q. **[215]** Hum, hum.

3 R. Donc, moi, je vous dis que pour l'événement du  
4 comité du NON à Anjou, c'est monsieur Trépanier qui  
5 m'a remis la boîte.

6 Q. **[216]** Très bien. Passons à votre témoignage par  
7 rapport à monsieur Milioto qui vous a remis une  
8 enveloppe le trente (30) octobre, témoignage, page  
9 45, ligne 9. Je lis votre réponse, enfin, une  
10 partie, là, mais :

11 En arrivant aux toilettes, il m'a dit  
12 « place-toi devant ton urinoir et je  
13 vais me placer devant le mien » et là  
14 j'attendais, que c'est à ce moment-là  
15 qu'il m'a remis une enveloppe. Il a  
16 dit « ça, c'est dix mille dollars  
17 (10 000 \$) ».

18 Vous vous rappelez d'avoir témoigné là-dessus?

19 R. Oui.

20 Q. **[217]** Très bien. Lors de votre déclaration aux  
21 enquêteurs, vous racontez l'histoire au paragraphe  
22 80 de la page 14 de cette façon-là :

23 Dumont a finalement suivi Milioto dans  
24 les toilettes, Milioto lui a demandé  
25 de se mettre devant l'urinoir, Milioto

1 s'est mis devant l'autre urinoir et il  
2 a transmis une enveloppe à Dumont.  
3 Milioto lui a dit : « Ça c'est mes  
4 billets pour ce soir. » Dumont, en  
5 voyant l'épaisseur de l'enveloppe,  
6 d'environ un pouce et demi, dit : « Il  
7 n'y a pas trois cents (300) billets  
8 là-dedans »; Milioto lui a répondu :  
9 « Non, il y a de l'argent. »

10 Pourquoi ne pas avoir mentionné, à cette époque-là,  
11 aux enquêteurs, que Milioto vous a dit qu'il y  
12 avait dix mille dollars (10 000 \$) dans  
13 l'enveloppe?

14 R. Ça, je pense que j'ai un doute sur ce paragraphe-là  
15 parce que, l'autre document préparatoire, je pense  
16 qu'il y avait une modification qui a été faite.  
17 Mais ça je ne suis pas sûr, là, je ne l'ai pas  
18 devant moi, là. Mais il me semble que ce document-  
19 là... il faut comprendre, Maître, que ce n'est pas  
20 parce qu'il n'y a pas de modification qu'il peut y  
21 en avoir, là, comme je l'ai expliqué tantôt, là.  
22 Ça, là-dessus, je vais me permettre de vous dire  
23 qu'il y a un doute, est-ce qu'il y a eu une  
24 modification? Là je ne le sais pas, là.

25 Q. **[218]** Mais je remarque que vous n'avez pas corrigé,

1           lors de votre relecture...

2           R. C'est exact.

3           Q. **[219]** ... du mois d'octobre, vous n'avez fait  
4           aucune correction.

5           R. Non, mais c'est comme je viens de dire, là, j'ai un  
6           doute sur ce paragraphe-là.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Q. **[220]** Moi, je vais vous demander pourquoi est-ce  
9           que Milioto serait passé par vous et deux autres  
10          entrepreneurs pour donner de l'argent à monsieur  
11          Trépanier puisqu'il avait accès à lui directement?

12          R. Oui. Dans mon souvenir de cet épisode-là, c'est-à-  
13          dire de la soirée en novembre deux mille quatre  
14          (2004), mon souvenir c'était que monsieur Trépanier  
15          était occupé à d'autre chose - le « d'autre  
16          chose », je ne m'en souviens pas - et monsieur  
17          Milioto m'a demandé d'aller à l'urinoir avec lui.  
18          Je pense que monsieur Trépanier était occupé avec  
19          d'autres personnes mais j'ai... je ne me rappelle  
20          pas avec qui il était.

21          Me MICHEL DORVAL :

22          Q. **[221]** Pour rester dans le sujet de monsieur  
23          Milioto. Vous vous rappelez où vous avez mentionné  
24          à la Commission qu'alors que vous travailliez à  
25          l'arrondissement du maire Maciocia, c'est exact?

1 R. Oui.

2 Q. **[222]** Je ne me trompe pas, là, dites-moi-le si je  
3 me trompe, parce que j'y vais un petit peu de  
4 mémoire, là. Que vous aviez... vous étiez intervenu  
5 dans le cadre d'un document qui planifiait des  
6 réparations quelconques, ce que vous avez appelé,  
7 vous, un sommaire décisionnel?

8 R. Sommaire décisionnel.

9 Q. **[223]** Et que monsieur Milioto n'avait pas  
10 nécessairement apprécié, qu'il était allé vous voir  
11 au bureau de l'arrondissement, c'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. **[224]** Vous avez mentionné, à cette époque-là, que  
14 vous étiez seul dans le bureau, que vous l'avez  
15 reçu dans votre bureau et que là il vous aurait dit  
16 que ses fondations de trottoirs étaient très  
17 épaisses et profondes.

18 R. Oui.

19 Q. **[225]** Et qu'il aurait même mentionné qu'il ne  
20 faudrait pas que vous vous retrouviez dedans. Que  
21 ça, ça avait été pour vous un choc, une menace qui  
22 vous a ébranlé et, si je me rappelle votre  
23 témoignage, ça a même été comme le point tournant  
24 où vous avez décidé de changer de carrière, c'est  
25 exact?

1 R. Pas changer de carrière, tout simplement j'ai été  
2 travailler à Ottawa.

3 Q. **[226]** Bien, changer de contexte peut-être, c'est  
4 ça?

5 R. Oui.

6 Q. **[227]** Très bien.

7 R. Ça c'est vrai.

8 Q. **[228]** Donc, pas de témoin, personne n'était là?

9 R. À chaque jour que je travaille à l'arrondissement  
10 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles il y a  
11 toujours une adjointe, l'adjointe du maire, qui  
12 travaillait aussi pour moi, qui travaillait aussi  
13 pour les autres élus, qui était présente.

14 Q. **[229]** Je vais vous lire comment est-ce que vous  
15 racontez l'événement aux enquêteurs, le douze (12)  
16 septembre, paragraphe 123 de la page 20 :

17 Alors, vers mai, juin deux mille sept  
18 (2007), après les questions de Dumont  
19 sur les trottoirs, Nick Milioto se  
20 présente au bureau du maire  
21 d'arrondissement Maciocia, il avait  
22 amené le café pour Carmella Cassalenda  
23 ...

24 Ça c'est votre adjointe?

25 R. L'adjointe du maire, oui.

1 Q. [230] Très bien.

2 ... il discutait avec cette dernière.  
3 La porte de bureau de Dumont était  
4 ouverte, il dit d'ailleurs que sa  
5 porte est toujours ouverte. Milioto  
6 est entré dans le bureau de Dumont et  
7 a fermé la porte. Milioto lui a dit :  
8 « Tu poses beaucoup de questions, mon  
9 jeune. Tu sais, mes fondations de  
10 trottoirs c'est très épais et c'est  
11 très profond. » Dumont s'est levé, il  
12 a ouvert la porte et a dit à Carmella  
13 Cassalenda : « Carmella, ce monsieur-  
14 là vient de me menacer, il faut qu'il  
15 sorte. » Milioto est sorti. Selon  
16 Dumont, Milioto était très courtois  
17 dans ses menaces, il a même souhaité  
18 une bonne journée en quittant.

19 Paragraphe 124 :

20 Dumont a pris la journée parce qu'il  
21 était ébranlé, il se dit encore  
22 ébranlé aujourd'hui.

23 Ça c'est la version telle que les enquêteurs la  
24 notent. Par la suite, vous faites deux annotations,  
25 vous rayez la phrase où vous dites : « Carmela, ce

1 monsieur-là vient de me menacer, il faut qu'il  
2 sorte ». Ça, vous la rayez, cette phrase-là, et  
3 avec une flèche vous rajoutez aux propos de  
4 monsieur Milioto qui s'étaient arrêtés dans votre  
5 première version à : « Tu sais, mes trottoirs c'est  
6 très épais, c'est très profond », vous rajoutez  
7 avec une flèche, ajout : « Il ne faudrait pas que  
8 tu te retrouves dans mes fondations ».

9 Ce que j'ai compris puis c'est un peu ça  
10 qui me « boussolait », c'est que là vous aviez dans  
11 votre première version un témoin, puis même c'est  
12 interactif, là, il était là, il prenait un café  
13 avec elle.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[231]** Hein. Il avait amené un café pour elle et  
16 finalement lorsque ça se passe, je comprends, il  
17 vient de vous menacer, vous ouvrez la porte :  
18 « Carmela, il vient de me menacer, il faut qu'il  
19 sorte ». Et là, « pouf », ça disparaît de votre  
20 version au mois d'octobre. Pouvez-vous m'expliquer?

21 Me SUZANNE GAGNÉ :

22 Madame la Présidente, j'aimerais faire une  
23 observation ici. Avant de prendre pour acquis que  
24 c'était la version donnée par monsieur Dumont aux  
25 enquêteurs au mois de septembre, il faudrait



1 d'abord lui poser la question. Un peu la question  
2 que monsieur le commissaire Lachance a posée tout à  
3 l'heure.

4 On parle de déclaration depuis le début, je  
5 ne me suis pas levée, mais on sait très bien que ce  
6 document-là ce sont les notes de l'enquêteur lors  
7 d'une rencontre avec monsieur Dumont au mois de  
8 septembre. Ce n'est pas une déclaration et encore  
9 moins une déclaration assermentée de monsieur  
10 Dumont.

11 Les seules informations qu'on peut  
12 considérer émaner de monsieur Dumont sont les  
13 annotations manuscrites, elles sont initialées.  
14 Dans ce cas-ci la phrase, elle est biffée. Alors,  
15 on ne sait pas si monsieur Dumont a vraiment  
16 déclaré cette phrase-là aux enquêteurs ou s'il y a  
17 eu simplement une incompréhension.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est pour ça que j'ai demandé à monsieur Dumont  
20 si, au tout début, si les propos qu'on lui  
21 rapportait émanaient de lui. Alors, effectivement  
22 cette question-là devrait...

23 Me SUZANNE GAGNÉ :

24 Devrait être un préalable avant de présumer que  
25 c'est une première déclaration.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Effectivement.

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Alors, je m'en excuse. Je prenais pour acquis que  
5 si jamais la déclaration ne correspondait pas à son  
6 souvenir de ce qu'il avait dit, qu'il nous le  
7 dirait simplement comme il l'a dit précédemment :  
8 « Ça j'ai un doute là-dessus que j'aie dit ça ».

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui, mais ce sont des notes...

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Tout à fait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... qu'un policier a prises suite à la rencontre  
15 avec monsieur Dumont. Alors, les propos peuvent  
16 avoir été dits et monsieur Dumont nous le dira puis  
17 il était en train de l'expliquer, soit dit en  
18 passant...

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Hum, hum.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[232]** ... mais à chaque fois que quelque chose est  
23 inscrit, j'aimerais que vous puissiez nous dire si  
24 ces propos-là émanent bien de vous ou si c'est  
25 l'interprétation du policier, par exemple.

1 R. Oui. Non. On m'a demandé à la rencontre du douze  
2 (12) septembre si j'avais eu des menaces.

3 Q. **[233]** Non pas une interprétation, mais un résumé  
4 inexact?

5 R. Oui, c'est un résumé inexact, pour la simple et  
6 bonne raison que j'ai raconté aux enquêteurs que  
7 j'avais été menacé. Je me rappelle aussi qu'à la  
8 première rencontre, j'avais aussi raconté que  
9 j'avais été menacé par un autre individu que je ne  
10 me souviens pas de son nom, qui était fâché parce  
11 qu'on ne lui avait pas accordé son entrée  
12 charretière double. Ça je m'en souviens. Je l'ai  
13 raconté et c'est à ce moment-là que j'avais dit :  
14 « Ouvrez la porte » et moi j'ai ouvert la porte puis  
15 j'ai dit : « Carmela, ce monsieur-là me menace. »  
16 Ça, c'est un autre épisode.

17 Q. **[234]** O.K. Cela dit, vous aviez peur de cet  
18 individu-là?

19 R. L'autre monsieur, oui.

20 Q. **[235]** Mais de Milioto aussi?

21 R. Bien sûr.

22 Q. **[236]** Bon. Quand vous nous avez raconté cet  
23 épisode-là la dernière fois, vous y aviez mis de  
24 l'émotion. Alors, comment pouvez-vous faire pour  
25 dire d'ouvrir la porte et dire à une adjointe ou

1 une secrétaire qui est là : « Ce monsieur-là vient  
2 de me menacer » alors que vous le craigniez, là?

3 R. Ce n'est pas, c'est ça, ce n'est pas le même, ce  
4 n'est pas la même histoire, là. Ce que je raconte  
5 et c'est pour ça que je l'ai fait biffer. Ça  
6 c'était un exemple d'un autre monsieur qui était  
7 venu puis il m'a dit : « Là, il faut que tu me  
8 donnes mon entrée charretière ». Je n'ai pas eu  
9 peur de cet individu-là parce qu'il ne m'a pas  
10 menacé, il m'avait même proposé deux cents dollars  
11 (200 \$) pour avoir l'entrée charretière. J'ai dit :  
12 « Non, Monsieur, ça ne marche pas comme ça ici. »  
13 J'ai levé la porte, j'ai ouvert la porte, excusez-  
14 moi, j'ai dit à Carmela : « Ce monsieur-là m'a  
15 menacé », puis j'avais même ajouté : « Il a proposé  
16 deux cents dollars (200 \$). »

17 Q. **[237]** Alors donc, vous venez de me dire qu'il ne  
18 vous avait pas menacé, mais vous avez ouvert la  
19 porte puis vous avez dit à l'adjointe qu'il venait  
20 de vous menacer?

21 R. Quand j'ai dit qu'il m'a menacé, il m'a menacé, il  
22 m'a menacé de quoi, il m'a menacé de me dire que  
23 ça n'allait pas bien mes affaires puis que là il  
24 voulait me proposer deux cents dollars (200 \$),  
25 en même temps le bâton et la carotte. Moi j'ai

1 tout simplement ouvert la porte puis j'ai dit à  
2 Carmella : « Ce monsieur-là, il m'importune, il me  
3 menace. » Et c'est pour ça que je l'ai fait enlever  
4 tout simplement, là.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[238]** Donc, cet événement de dire que vous avez dit  
7 à quelqu'un qu'il me menace, ce n'est pas avec  
8 monsieur Milioto, c'est avec l'autre personne que  
9 vous dites que ça a eu lieu.

10 R. C'est exact. Et c'est pour ça que je relis ce  
11 paragraphe-là et je me rappelle très bien que c'est  
12 pour ça que je l'avais fait rayer, parce que ça  
13 n'avait pas rapport avec le témoignage ou le  
14 paragraphe concernant monsieur Milioto, à mon  
15 souvenir, là. Puis là, je le vois, là, ce matin.

16 Me MICHEL DORVAL :

17 Q. **[239]** Si je vous suggérais, Monsieur Dumont, que  
18 quand vous avez sorti cette histoire-là pour y  
19 donner peut-être un peu plus de poids, vous avez  
20 parlé de madame Cassalenda et ça rendait votre  
21 histoire étonnamment crédible, j'ai un témoin et  
22 tout ça, mais entre le mois de septembre et le mois  
23 d'octobre vous avez réalisé que « Oups, ils vont  
24 peut-être l'appeler madame Cassalenda puis elle va  
25 peut-être dire que "non, ce n'est jamais arrivé" ».

1           Alors c'était plus pratique pour vous à ce moment-  
2           là de dire « Non, finalement ce n'était pas, ce  
3           n'était pas ça du tout ». Est-ce que je me trompe  
4           quand je dis ça?

5           R. Vous vous trompez, oui.

6           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7           Q. **[240]** Je comprends que si on l'appelait elle  
8           confirmerait l'autre menace avec l'autre personne.

9           R. Bien, si elle s'en souvient, là.

10          Q. **[241]** C'est ça.

11          R. Oui.

12          Me MICHEL DORVAL :

13          Q. **[242]** Quand vous n'avez pas été accepté ou choisi  
14          ou retenu comme candidat pour Union Montréal et que  
15          vous avez quitté, étiez-vous fâché?

16          R. Non.

17          Q. **[243]** Aviez-vous une vengeance à exercer contre  
18          Union Montréal?

19          R. Pas du tout.

20          Q. **[244]** Lorsque vous avez joint Union Montréal, ce  
21          n'était pas un acte de vengeance contre votre  
22          ancien parti?

23          R. Attendez, vous avez dit « Lorsque vous avez joint  
24          Union Montréal »?

25          Q. **[245]** Vision Montréal.

1 R. Je n'ai pas rejoint Vision Montréal.

2 Q. **[246]** O.K.

3 R. J'ai travaillé pour Vision Montréal par contrat.

4 Q. **[247]** O.K. Mais donc, vous, vous n'avez aucun, en  
5 aucun moment vous avez eu un esprit de vengeance à  
6 l'encontre de Union Montréal. C'est exact?

7 R. Non. J'avais un esprit de me trouver de l'argent  
8 parce que je n'avais plus d'argent.

9 Q. **[248]** O.K. Question, vous avez mentionné dans votre  
10 témoignage qu'après l'histoire du coffre et après  
11 l'histoire de madame Pion, monsieur Trépanier  
12 s'était procuré une machine à compter de l'argent.  
13 C'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[249]** Très bien. Donc, c'était la première fois  
16 qu'il y avait une machine à compter de l'argent à  
17 Union Montréal?

18 R. Non.

19 Q. **[250]** Il y en avait une avant ça?

20 R. Je pense qu'il y en avait une dans le bureau de  
21 monsieur Louis Lewis.

22 Q. **[251]** Et donc, monsieur Trépanier en aurait racheté  
23 une autre?

24 R. Bien, c'est ce que j'ai dit.

25 Q. **[252]** O.K. Je remarque que vous faites, à la page

1 21 de votre déclaration aux policiers, justement  
2 par rapport à vos sentiments par rapport à Union  
3 Montréal, page 21, le paragraphe 130, l'enquêteur  
4 marque « Il avoue avoir joint Vision Montréal parce  
5 qu'il voulait notamment se venger d'Union  
6 Montréal ». Est-ce que c'est quelque chose que vous  
7 vous rappelez avoir dit à l'enquêteur?

8 R. Et c'est pour ça que j'ai tout de suite entouré à  
9 la rencontre du dix-sept (17) octobre, j'ai entouré  
10 « venger Union Montréal » puis j'ai dit « Non, non,  
11 ce n'est pas ma motivation première. Je me devais  
12 de travailler ».

13 Q. **[253]** En fait, il n'y a pas de « non, non ». C'est  
14 juste marqué pas de « pas ma motivation première,  
15 je me devais de travailler ». C'est exact?

16 R. Et c'est pour ça qu'on l'a modifié dans le document  
17 suivant.

18 Q. **[254]** Tout à fait. Mais vous avez dit à  
19 l'enquêteur, le douze (12), que vous aviez joint  
20 Vision Montréal parce que vous vouliez notamment  
21 vous venger d'Union Montréal.

22 R. Non. On m'a posé des questions sur le pourquoi je  
23 m'étais joint, comme travailler à Vision  
24 Montréal...

25 Q. **[255]** Hum, hum.



1 R. C'est sûr que j'ai dit à la rencontre du douze (12)  
2 septembre que je n'étais pas content mais c'est  
3 pour ça, quand j'ai vu le terme « venger Union  
4 Montréal » je l'ai fait modifier.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[256]** Mais vous dites que ce n'était pas votre  
7 motivation première.

8 R. Madame la Présidente, en politique, même si on se  
9 dit qu'on n'est pas un petit peu « revanchard », je  
10 vous avouerais que ça m'a fait un petit plaisir  
11 d'avoir gagné l'élection partielle du mois de juin  
12 deux mille dix (2010) contre Union Montréal. Ça, je  
13 ne vous le cacherai pas, là.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Q. **[257]** Très bien.

16 Madame la Présidente, je voudrais vous dire que  
17 j'ai terminé, mais il y a eu certaines réponses qui  
18 ont été données par le témoin que j'aurais voulu  
19 avoir un petit peu de temps, juste pour... parce  
20 que je connais les notes sténographiques, mais pas  
21 assez pour aller directement à certaines pages et  
22 je voudrais revenir sur une ou deux petites  
23 affaires, là, dont il a donné des réponses que, je  
24 pense, qui vont être contredites par les  
25 transcriptions. Je sais qu'il est midi (12 h 00).

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous aurez le loisir de le plaider le moment voulu,  
3 mais là vous finissez cet exercice-là maintenant,  
4 là. Monsieur Dumont ne reviendra pas cet après-midi  
5 puis on ne continue pas. Est-ce que d'autres  
6 personnes veulent interroger monsieur Dumont?

7 Me SONIA LEBEL :

8 Est-ce qu'à cet effet-là, Madame la Présidente, si  
9 vous permettez une intervention, avant de demander  
10 peut-être aux différentes parties de se commettre  
11 sur la suite, il y a une question que l'on doit  
12 discuter avec eux concernant la remise de certains  
13 documents. Si vous permettez peut-être aux  
14 procureurs de la Commission de leur en parler.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui, ça, il n'y aura aucun problème pour ça, Maître  
17 Lebel, mais avant de discuter de ce sujet-là,  
18 personnellement j'estime qu'il y a des avocats qui  
19 sont dans la salle et qui attendent uniquement que  
20 la question de la non-publication soit débattue.  
21 Alors, je pense que, ça, c'est plus urgent que  
22 l'autre question.

23 Me SONIA LEBEL :

24 Tout à fait.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Oui.

2 Me SONIA LEBEL :

3 Mais ce sont des documents qui pourraient  
4 potentiellement être utilisés dans un contre-  
5 interrogatoire. Je ne présume pas de la décision,  
6 on doit quand même en débattre, si vous le  
7 permettez, à la pause. Et on attendait la pause  
8 peut-être à la fin du témoignage de maître  
9 Décary... Dorval, je m'excuse. Alors, je vous le  
10 soumets.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Mais de toute façon, là, peu importe, est-ce qu'il  
13 y en a dans la salle qui ont l'intention de contre-  
14 interroger monsieur Dumont?

15 Me DANIEL ROCHEFORT :

16 C'est parce que...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Il faut que vous y alliez aussi avec vos octrois de  
19 qualité.

20 Me DANIEL ROCHEFORT :

21 C'est parce que... non, non. C'est parce que la  
22 difficulté de répondre à votre question, c'est que  
23 ça dépend possiblement des documents qu'on  
24 pourrait... auxquels on pourrait avoir accès.  
25 Alors, c'est difficile de répondre.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 J'ai bien dit qu'il y en allait aussi de votre  
3 octroi de qualité.

4 Me DANIEL ROCHEFORT :

5 Oui, mais sur la crédibilité...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon. O.K.

8 Me DANIEL ROCHEFORT :

9 ... je vous rappelle qu'on est ici pour faire la  
10 lumière et on...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ah! Tout à fait, mais ce n'est pas tout le monde  
13 qui peut contre-interroger tout le monde.

14 Me DANIEL ROCHEFORT :

15 ... on pense qu'on est intéressé... Non.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Il faut y aller par octroi de qualité aussi.

18 Me DANIEL ROCHEFORT :

19 Tout à fait d'accord, mais sur une question de  
20 crédibilité, on pense que c'est important de faire  
21 la lumière et que tout le monde est intéressé par  
22 une question de crédibilité.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, qu'est-ce que vous me souhaitez... qu'est-ce  
25 que vous me suggérez donc de faire?

1 Me SONIA LEBEL :

2 Je ne sais pas si maître Dorval a des questions  
3 pour continuer, sinon je vous suggère de prendre  
4 une pause immédiatement parce que nous devons  
5 discuter, incluant la question de l'octroi de  
6 qualité en fonction de la divulgation des  
7 documents, mais nous devons pouvoir en discuter. Je  
8 m'attendais à ce qu'on se rende à midi trente  
9 (12 h 30) et je ne pensais pas devoir vous demander  
10 ça. À moins que mon collègue maître Dorval puisse  
11 continuer encore avec d'autres questions qui  
12 n'impliquent pas la vérification qu'il vous a  
13 demandée.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Comme je vous ai dit, je suis... j'ai peut-être  
16 encore une question, là, mais si l'exercice va  
17 avoir lieu et que, de toute façon, si mes collègues  
18 ont leur partage de documents avec lesquels, moi,  
19 j'ai intensivement contre-interrogé monsieur Dumont  
20 et que sur cette base-là ils peuvent, selon leur  
21 qualité toujours, poser des questions, ça ferait en  
22 sorte que monsieur Dumont, on se retrouverait de  
23 toute façon à ce qu'il revienne à deux heures  
24 trente (14 h 30). Alors, ma position serait la  
25 suivante...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Deux heures (14 h 00).

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Je m'excuse, oui, je suis désolé. Ma position  
5 serait peut-être la suivante, que je réserve mon  
6 droit de lui poser une ou deux questions lors de  
7 son retour à deux heures (14 h 00) et on en  
8 finirait comme ça.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 En attendant, est-ce qu'on est capable de passer à  
11 l'autre...

12 Me DENIS GALLANT :

13 Moi, je pense que oui, là, ça ne regarde pas les  
14 autres parties, à moins qu'ils insistent pour être  
15 présents, mais ça regarde maître Sheppard, ça  
16 regarde le DPCP et ça regarde les procureurs de la  
17 Commission, là. Donc, je pense que maître Lebel  
18 pourrait effectivement...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Alors, on va suspendre le contre-  
21 interrogatoire de monsieur Dumont et pendant ce  
22 temps-là nous allons procéder à l'ordonnance de  
23 non-publication relativement à la policière de la  
24 Sûreté du Québec.

25 Oui. Alors donc, comme ça doit se faire en non-

1 publication, nous allons suspendre quelques  
2 instants.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 \_\_\_\_\_  
6 (VOIR CAHER DE NON PUBLICATION)

7 REPRISE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui. Alors, je comprends qu'on continue le contre-  
10 interrogatoire de monsieur Dumont.

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Bon après-midi, Madame la Commissaire.

13

14 \_\_\_\_\_  
15 MARTIN DUMONT,

16 SOUS LE MÊME SERMENT

17

18 LA PRÉSIDENTE :

19 J'imagine que vous n'en avez pas pour longtemps.

20 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

21 Très très court.

22 Q. **[258]** Suite à votre réponse, Monsieur Dumont, par  
23 rapport à votre réaction ou l'importance qu'a eu le  
24 fait que le maire soit présent à la rencontre que  
25 vous dites qui a eu lieu entre vous, l'agent  
officiel et le maire, j'aimerais parcourir une  
portion de votre témoignage du trente (30) octobre

1 deux mille douze (2012), page 81. Ligne 2, question  
2 de maître Gallant :

3 ... on est en deux mille quatre  
4 (2004), le vingt (20) décembre deux  
5 mille quatre (2004), vous allez partir  
6 en janvier deux mille six (2006). Déjà  
7 là, là, vous êtes dedans, là. O.K.?  
8 Puis je vous ai posé la question :  
9 Est-ce que le maire était, selon vous,  
10 au courant? Vous nous dites que ça,  
11 bien, il ne pouvait pas l'ignorer,  
12 monsieur l'agent officiel va lui  
13 montrer les deux colonnes de chiffres,  
14 de même qu'à vous. Si ça va contre vos  
15 valeurs, pourquoi vous passez un an là  
16 après, là?

17 Réponse :

18 [...] J'ai même pensé appeler le  
19 Directeur général des élections après  
20 cette rencontre-là avec l'agent  
21 officiel puis le maire. Mais encore,  
22 et aujourd'hui, j'y tiens mordicus à  
23 vous le rappeler, qui m'aurait cru?  
24 J'aurais pris le téléphone, j'appelle  
25 le DGE : « Je veux dénoncer ce qu'ils



1 viennent de... » Écoutez, là, on vient  
2 d'avoir une élection partielle pour  
3 remplacer deux élus qui ont été  
4 reconnus coupables de fraude et là je  
5 me rends compte que l'élection qui a  
6 servi à les faire élire était encore  
7 une plus grosse fraude à la base même,  
8 le Parti l'a organisée. J'ai voulu  
9 prendre le téléphone, j'ai même voulu  
10 appeler la police, mais à ce moment-  
11 là, qui m'aurait cru? Là je  
12 m'attaquais à l'« establishment » de  
13 la Ville de Montréal, au cabinet du  
14 maire, au président du comité  
15 exécutif. Là je suis en train...  
16 j'appellerais pour dire qu'il y a un  
17 comptable qui appose sa signature sur  
18 un document et qu'il ment. Il n'y a  
19 personne qui m'aurait cru, personne.  
20 Le système était tellement gros,  
21 c'était comme si de dire « bien,  
22 monsieur Dumont, votre mensonge est  
23 tellement gros, il n'y a personne qui  
24 va... qui va vouloir confirmer ce  
25 genre de détail-là. Tout le monde va

1 me confirmer « bien non, ce n'est pas  
2 vrai ». »

3 Votre réponse à ma question, est-ce que ça vous  
4 avait comme ébranlé le fait que le maire soit là?  
5 Je regarde la réponse que vous avez donnée à ce  
6 moment-là et je vous repose la question : est-ce  
7 que ça vous avait ébranlé? Est-ce que c'était un  
8 événement plus que banal comme vous l'avez dit tout  
9 à l'heure?

10 R. Moi, ce qui m'a vraiment ébranlé de cette  
11 rencontre-là - et c'est pour ça que je l'avais  
12 souligné aux enquêteurs - c'était la double  
13 comptabilité qu'un comptable, l'agent officiel,  
14 avait mis par écrit. Moi, c'est ça qui m'a troublé  
15 à cette époque-là. Et quand je dis que pour moi le  
16 maire est banal, ce n'est pas ça. C'est que, le  
17 maire, il vient tellement... Moi, quand je  
18 travaillais pour lui à l'Hôtel de Ville, de le  
19 côtoyer, pour moi, c'est banal. De le voir à une  
20 réunion, c'est banal pour moi. Je le côtois assez  
21 souvent.

22 Moi, ce que j'ai raconté aux  
23 commissaires... excusez-moi, aussi ce que je vous  
24 ai raconté aux commissaires, pardon, c'est la  
25 double comptabilité, on me l'avait non seulement

1 dite verbalement, mais on me l'avait montrée par  
2 écrit. Moi, c'est ça qui m'avait... pas touché,  
3 mais je vous dirais qui m'a plus frappé  
4 l'imaginaire.

5 Q. **[259]** Pas le fait que le maire soit là.

6 R. Bien, je vous l'ai dit, pour moi, le maire était  
7 présent et même si... quand on a fait la discussion  
8 ce matin, est-ce qu'il a... est-ce que j'en ai  
9 parlé le douze (12)... le douze (12) septembre à ma  
10 première rencontre avec les enquêteurs? Peut-être.  
11 Écoutez, le document qu'on parle depuis ce matin  
12 là, ce n'est pas mon document.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[260]** Mais, ce n'est pas ça qu'est l'idée là. Ce  
15 que vous avez dit lors de votre témoignage la  
16 dernière fois...

17 R. Oui.

18 Q. **[261]** ... c'est que c'était un incident qui n'était  
19 pas banal, qui allait contre vos valeurs et que  
20 vous trouviez ça tellement épouvantable que vous  
21 vous êtes dit « si je vais voir la police, qui va  
22 me croire ». Ce matin, je vous ai demandé « comment  
23 ça se fait que vous ne vous en êtes pas rappelé la  
24 première fois lorsque vous avez rencontré les  
25 enquêteurs » et vous avez dit « bien, je ne m'en

1 suis pas rappelé, c'est à force d'y repenser que  
2 j'y ai pensé ». Et je vous ai même demandé « est-ce  
3 que je comprends que c'est parce que cet incident-  
4 là était banal », vous avez dit « oui, c'était  
5 banal ».

6 R. Bien, alors, Madame la Présidente, si vous me le  
7 permettez. Pour moi, ce qui est banal, c'était la  
8 présence du maire. Moi, ce que j'ai relaté, c'était  
9 la double comptabilité.

10 Q. **[262]** Le fait que le maire soit là et dise « moi,  
11 je ne suis pas supposé de voir ça, je ne veux pas  
12 voir ça »...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[263]** ... ça, c'est banal pour vous.

15 R. Parce que pour moi, j'ai imaginé qu'il était déjà  
16 au courant de la comptabilité.

17 Me MICHEL DORVAL :

18 Q. **[264]** Très bien. Une dernière question. Quand vous  
19 avez fait ce changement-là dans votre version, où  
20 là maintenant vous corrigez dans la marge puis vous  
21 marquez « Gérald était là », quelle a été la  
22 réaction des enquêteurs qui vous interviewaient à  
23 ce moment-là?

24 R. Il faudrait leur demander.

25 Q. **[265]** Vous n'avez pas... Vous n'avez pas vu

1 d'étonnement, ou on ne vous a pas dit « Comment ça,  
2 explique-toi », ou...

3 R. Pas du tout.

4 Q. **[266]** Aucune réaction.

5 R. Non.

6 Q. **[267]** Merci. Je n'aurai pas d'autres questions.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Est-ce qu'il y a d'autres contre-  
9 interrogatoires? Merci.

10 Q. **[268]** Merci beaucoup Monsieur Dumont. Oui, Maître  
11 Gagné?

12 Me DENIS GALLANT :

13 Alors, quant au...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Gallant.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Oui. Quant à la fin du témoignage de monsieur  
18 Dumont, il y a eu des discussions entre les parties  
19 sur l'heure du midi, et le rapport de monsieur  
20 Jonathan Légaré, qui a été préparé et soumis au  
21 témoin le dix-sept (17) octobre deux mille douze  
22 (2012), et annoté par ce dernier, sera  
23 éventuellement déposé, mais uniquement, uniquement  
24 sur les portions auxquelles les procureurs qui  
25 l'ont interrogé, à savoir moi...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Fait référence.

3 Me DENIS GALLANT :

4 C'est ça, y font référence. Donc, ce que je vais  
5 faire, c'est que je vais réserver tout de suite une  
6 cote, parce que ça suit le témoin, et comme on veut  
7 faire un travail de minutie, et le montrer aux  
8 parties intéressées, et également à maître Gagné  
9 qui représente le témoin, alors nous allons le  
10 déposer ultérieurement. Donc, je prendrais la  
11 prochaine cote disponible pour le témoin.

12 MADAME LA GREFFIÈRE :

13 364.

14 Me DENIS GALLANT :

15 C'est ça.

16 MADAME LA GREFFIÈRE :

17 16P-364.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Mais elle sera réservée, Madame la greffière.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors...

22 MADAME LA GREFFIÈRE :

23 De?

24 Me DENIS GALLANT :

25 Pour le rapport de l'enquêteur Jonathan Légaré,

1           annoté par monsieur Dumont.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Alors je comprends donc que cette façon de faire  
4           agrée à toutes les parties? Maître St-Jean, puisque  
5           vous avez été l'instigateur de cette demande?

6           Me MARTIN ST-JEAN :

7           Qui ne dit mot consent.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Bien, j'aimerais mieux que ce soit enregistré que  
10          vous consentez.

11          Me MARTIN ST-JEAN :

12          Absolument.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Parfait. Alors merci. Donc, nous allons passer au  
15          prochain témoin?

16          Me DENIS GALLANT :

17          Oui. Bien, c'est la...

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Monsieur...

20          Me DENIS GALLANT :

21          ... la suite du témoignage...

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Monsieur Lalonde?

24          M. MICHEL LALONDE :

25          C'est bien ça, Madame.

1 M. MARTIN DUMONT :

2 Bonne fin de journée.

3

4 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-quatrième (24e)  
5 jour du mois de janvier,

6

7 A COMPARU :

8

9 MICHEL LALONDE, ingénieur ;

10

11 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

12

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour Monsieur Lalonde.

15 R. Bonjour Madame la Présidente, bonjour Monsieur le  
16 Commissaire.

17 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

18 Q. **[269]** Alors, bonjour Monsieur Lalonde.

19 R. Bonjour.

20 Q. **[270]** Je voudrais juste revenir sur quelques  
21 petites précisions suite à votre témoignage d'hier  
22 après-midi.

23 R. Oui.

24 Q. **[271]** Je voudrais revenir sur ce que vous nous avez  
25 conté en matière de fausse facturation.



1 R. Oui.

2 Q. **[272]** Et les accusations qui ont été intentées par  
3 Revenu Canada contre, à l'égard de la firme Séguin.  
4 Alors, je vous ai posé une question spécifique à  
5 savoir quel était le montant éludé.

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[273]** Et vous avez répondu, si je ne m'abuse, à peu  
8 près trente-deux mille dollars (32 000 \$).

9 R. Exactement.

10 Q. **[274]** C'est exact? Je n'ai pas suivi avec une  
11 deuxième question : quels étaient les montants de  
12 la fausse facturation?

13 R. En fait, les trois ou quatre factures totalisaient  
14 cent quatre-vingt-dix mille dollars (186 000 \$),  
15 là, je n'ai pas le montant exact avec les détails,  
16 incluant les taxes. Donc, le montant avant taxes  
17 était de cent soixante-cinq mille dollars  
18 (165 000 \$), et le montant qui nous a été retourné  
19 a été de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à  
20 peu près. En argent comptant.

21 Q. **[275]** Parfait. Alors moi je vais continuer avec ce  
22 que nous parlions, à savoir le financement et ce  
23 que monsieur Bernard Trépanier vous avait demandé.

24 R. Oui.

25 Q. **[276]** À savoir un montant de cent mille dollars

1 (100 000 \$)?

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[277]** Qui était payable en une seule occasion,  
4 c'est ce que j'ai compris? Bien, pas en une seule  
5 occasion, mais c'est-à-dire on vous demandait un  
6 cent mille (100 000) une fois, qui valait pour  
7 l'élection de deux mille cinq (2005)?

8 R. Deux mille cinq (2005). C'est ça.

9 Q. **[278]** Si je résume bien votre témoignage...

10 R. Oui.

11 Q. **[279]** ... vous lui auriez dit, « Écoutez, demandez-  
12 moi pas d'autre chose, là, avant pour l'élection de  
13 deux mille neuf (2009). » Est-ce que j'ai bien  
14 résumé votre témoignage?

15 R. Bien, en fait, c'est qu'à partir du moment où on  
16 parlait de trois pour cent (3 %), puis qu'on  
17 disait, « Bon, on commence le trois pour cent (3 %)   
18 puis on est à court pour accumuler des sommes  
19 d'argent pour le dossier, pour les élections de  
20 deux mille neuf (2009), on va vous demander un  
21 montant de, en tout cas dans mon cas, de cent mille  
22 dollars (100 000 \$) pour l'élection de deux mille  
23 cinq (2005). » Et par la suite, donc, il n'y aura  
24 pas d'autre montant de demandé, outre le trois pour  
25 cent (3 %) qui va s'accumuler pour les quatre

1           prochaines années, eu égard des événements dans les  
2           arrondissements, là, à l'occasion. Dans les  
3           prochaines années.

4           Q. **[280]** O.K. Mais est-ce que ça incluait également,  
5           quand on dit « Je vous demande cent mille dollars  
6           (100 000 \$), et il y a également le trois pour cent  
7           (3 %) sur certains contrats qui vont venir du  
8           central », est-ce que...

9           R. Oui.

10          Q. **[281]** Est-ce que ça veut dire également que vous ne  
11          faisiez plus de chèques pour des activités de  
12          financement? Pour le central, parce que là vous  
13          venez de parler des arrondissements.

14          R. Mais il y avait également des événements, un  
15          événement annuel, là, si ma mémoire est bonne, pour  
16          le central, c'est-à-dire pour monsieur Tremblay et  
17          monsieur Zampino. Il y avait des événements plus  
18          importants que les autres, là, qui avaient lieu à  
19          peu près une fois par année.

20          Q. **[282]** O.K.

21          R. Mais c'était comme dans la foulée des événements  
22          d'arrondissement et d'événements du central.  
23          Toujours pour le financement politique de,  
24          financement de Union Montréal.

25          Q. **[283]** Si j'ai bien compris de votre témoignage,

1 c'est à peu près deux, trois ans après l'élection  
2 de deux mille un (2001) parce que vous vous étiez  
3 associé plus au groupe...

4 R. Oui.

5 Q. **[284]** ... anciennement dirigé par monsieur Pierre  
6 Bourque et bon suite à une rencontre avec monsieur  
7 Forcillo qui lui vous a introduit à monsieur  
8 Zampino, vous avez, on vous a fait comprendre,  
9 c'est ce que, c'était peut-être, c'était peut-être  
10 intelligent, si je peux prendre ce terme-là, de  
11 contribuer à Union Montréal?

12 R. Un peu comme je l'avais mentionné à l'époque,  
13 lorsque j'avais eu la rencontre avec monsieur  
14 Zampino et monsieur Forcillo, moi j'avais parlé de  
15 l'entreprise, vous comprendrez qui était dans l'est  
16 depuis mille neuf cent quatre-vingt (1980). Ils ont  
17 dit : « Écoutez », je comprends que politiquement  
18 j'étais plus identifié du côté Vision Montréal que  
19 du côté Union Montréal, mais il n'en demeure pas  
20 moins qu'étant une firme de Montréal j'imagine que  
21 je peux certainement pouvoir continuer à Montréal.  
22 J'avais déjà des mandats dans le cadre, mandats  
23 cadres dans Pointe-aux-Trembles. Puis j'avais déjà  
24 d'autres mandats qu'on avait obtenus par appel  
25 d'offres. Ça fait que moi je ne disais jamais je ne

1 croirais qu'on ne peut pas continuer à travailler,  
2 étant un montréalais de souche, là, depuis mille  
3 neuf cent quatre-vingt (1980).

4 Ça fait que ça m'a permis au moins de  
5 vendre ma salade à cet égard-là. Et on m'a dit :  
6 « Écoutez, ça a bien du bon sens, on verra avec le  
7 temps ». Et comme je vous l'avais mentionné hier,  
8 dans le fond, j'avais eu à ce moment-là, peut-être  
9 quelques semaines après un appel de monsieur  
10 Trépanier pour me solliciter pour un premier  
11 événement, de mémoire.

12 Ça fait que ça a commencé comme ça, puis de  
13 fil en aiguille après ça, je voyais monsieur  
14 Trépanier plus régulièrement puis ça s'est  
15 concrétisé donc davantage, là, en deux mille quatre  
16 (2004).

17 Q. **[285]** O.K.

18 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

19 Q. **[286]** Aviez-vous l'impression que si vous n'aviez  
20 pas contribué, vous n'auriez vraiment pas eu de  
21 contrat au central à Montréal?

22 R. En fait, je vous dirais que si je n'avais pas  
23 répondu à l'appel, si on veut, au moment où on  
24 m'avait sollicité le deux mille dollars (2000 \$)  
25 qui n'était pas une somme importante...

1 Q. **[287]** Mais par la suite vous continuez à  
2 contribuer, à participer à des activités, supposons  
3 que je dis : « Moi je ne donne pas au politique »,  
4 est-ce que vraiment vous aviez l'impression que  
5 vous n'auriez eu jamais de contrat au central?

6 R. En tout cas, disons que j'en aurais eu moins et ça  
7 aurait été plus difficile de les gagner au travers  
8 de tous les mandats qui sortaient en appel  
9 d'offres.

10 Q. **[288]** Est-ce que vous connaissez des gens de  
11 d'autres firmes de génie civil qui n'ont pas  
12 contribué et qui n'ont pas eu de contrat?

13 R. Pas à ma connaissance.

14 Q. **[289]** Pas à votre connaissance.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[290]** Vous alliez dire tantôt après le premier  
17 appel de monsieur Trépanier si vous n'aviez pas  
18 donné suite, qu'est-ce qui serait arrivé d'après  
19 vous?

20 R. Bien si j'avais dit : « Non, je ne contribue pas,  
21 je n'embarque pas », j'ai l'impression qu'il ne  
22 m'aurait peut-être pas rappelé puis que finalement  
23 il aurait fallu que je force pour être aux  
24 événements, tout simplement. Et quand tu es  
25 bienvenu c'est plus facile que quand tu n'es pas

1 bienvenu.

2 Q. **[291]** Pour reprendre et pour reprendre la question  
3 du commissaire Lachance, est-ce que vous en  
4 connaissez qui ne répondaient pas aux appels?

5 R. Je ne peux pas, je ne peux pas vous dire.

6 Q. **[292]** Vous ne savez pas.

7 R. Tout ce que je sais c'est qu'on était peu de firmes  
8 qui travaillaient à Montréal, puis je pense que la  
9 plupart des firmes étaient toujours présentes dans  
10 tous les événements, ça fait que c'est difficile  
11 pour moi de vous dire s'il y en avait une qui  
12 n'était pas là ou plus, il y avait, on voyait  
13 presque toujours les firmes.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[293]** Mais on va arrêter de tourner...

16 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

17 Q. **[294]** Il n'y a jamais quelqu'un qui est venu vous  
18 voir pour vous dire : « Moi, là, je ne contribue  
19 pas, je n'embarque pas dans cette affaire-là ».

20 R. Non.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. **[295]** Vous en avez fait, vous en avez fait des  
23 activités de financement au central et dans les  
24 arrondissements, vous en avez fait beaucoup?

25 R. Absolument.

1 Q. **[296]** Vous estimez entre, si je me rapporte à deux  
2 mille quatre (2004) et la fin de vos contributions  
3 à Union Montréal c'est quand deux mille neuf  
4 (2009), deux mille dix (2010)?

5 R. Fin deux mille neuf (2009), là, dans ces environs-  
6 là.

7 Q. **[297]** Parfait. Donc, sur cette période-là, vous  
8 estimez avoir donné à Union Montréal combien par  
9 année? Je parle de la firme Séguin, ce qui veut  
10 dire vous, vos ingénieurs, tous les prête-noms  
11 imaginables et l'argent comptant.

12 R. Disons qu'il y avait eu, il y avait eu, comme je  
13 l'expliquais un montant important en deux mille  
14 cinq (2005), disons qu'il y avait le trois pour  
15 cent (3 %), les événements, ça pouvait peut-être  
16 représenter en moyenne cinquante mille (50 000) par  
17 année. J'y vais de mémoire et en moyenne. Si je  
18 rajoute les arrondissements...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[298]** Ça c'est au central?

21 R. C'est au central. Puis si je rajoute les  
22 arrondissements, les autres cocktails, tout ça  
23 ensemble, ça peut peut-être s'approcher de près de  
24 cent mille (100 000) en moyenne, mais je dis bien  
25 en moyenne, peut-être des années c'était moins. Ça



1 fait que c'est probablement entre cinquante et cent  
2 mille (50 000-100 000) au total.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[299]** Pour répondre avec un exemple à la question  
5 qui a été posée par monsieur le commissaire  
6 Lachance et reprise par madame la présidente, quand  
7 vous participiez aux activités de financement  
8 d'Union Montréal, vos homologues, vos collègues des  
9 autres firmes de génie, les responsables du  
10 développement des affaires, est-ce que vous les  
11 côtoyiez à ces événements-là?

12 R. Absolument, absolument.

13 Q. **[300]** Donc, par définition si on est dans une  
14 activité de financement, c'est qu'on finance?

15 R. Bien règle générale quelqu'un qui franchit la porte  
16 pour assister à l'événement c'est parce qu'il a  
17 contribué, là. Il y avait des billets de vendus.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[301]** O.K. Et si je comprends bien, si ça vous  
20 coûtait à vous entre cinquante et cent mille  
21 dollars (50 000-100 000 \$) par année de financement  
22 et on dit une moyenne de cinquante mille (50 000)  
23 par année au central et une moyenne de cent mille  
24 (100 000) par année...

25 R. Non, je n'ai pas dit une moyenne de cent mille

1 (100 000).

2 Q. **[302]** Au total?

3 R. J'ai dit une moyenne de cinquante mille (50 000)  
4 pour le central.

5 Q. **[303]** Et cinquante mille (50 000) aux  
6 arrondissements?

7 R. Peut-être entre cinquante (50), ça fait que ça  
8 pouvait donner en moyenne entre cinquante et  
9 soixante-quinze mille (50 000-75 000) au total.

10 Q. **[304]** Au total, arrondissements et central?

11 R. Oui, c'est ça.

12 Q. **[305]** O.K. Alors, si je comprends bien, si je vous  
13 suis bien, ça veut dire qu'en réalité ça coûtait à  
14 la Ville de Montréal entre cinquante et soixante-  
15 quinze mille (50 000-75 000) par année de  
16 financement, parce que vous vous remboursiez?

17 R. Dans mon cas, oui.

18 Q. **[306]** O.K. Est-ce que vous vous remboursiez  
19 davantage?

20 R. Non.

21 Q. **[307]** Parce que le trois pour cent (3 %) que vous  
22 alliez chercher sur les contrats parce que vous le  
23 donniez...

24 R. Oui.

25 Q. **[308]** ... à monsieur Trépanier, mais vous alliez

1 vous rembourser aussi parce que là le cinquante à  
2 soixante-quinze mille (50-75 000 \$), on ne comprend  
3 pas ça dans le trois pour cent (3 %).

4 R. Oui.

5 Q. **[309]** C'est inclus dans le trois pour cent (3 %)!

6 R. Ça, c'est le total incluant le trois pour cent  
7 (3 %). Oui, c'est ce que j'expliquais tantôt.

8 Q. **[310]** O.K.

9 R. Le trois pour cent (3 %), additionné au montant  
10 substantiel en deux mille cinq (2005), quand  
11 j'applique ça et je fais la moyenne, ça donne à peu  
12 près cinquante mille (50 000 %) par année sur les  
13 sept, huit années.

14 Q. **[311]** Hum, hum.

15 R. Et si j'ajoute les arrondissements, les événements  
16 et tout ça, on en rajoute peut-être un autre vingt-  
17 cinq mille (25 000 \$) par année, vingt-cinq à  
18 cinquante mille (25-50 000 \$), ce qui fait entre  
19 cinquante et cent mille (50-100 000 \$), je le dis  
20 approximativement, entre cinquante et cent mille  
21 (50-100 000 \$) au total par année.

22 Q. **[312]** C'est sûrement très approximatif parce que si  
23 vous aviez un contrat de trois millions (3 M\$) par  
24 exemple et vous alliez chercher trois pour cent  
25 (3 %) pour ça, ça, c'est un contrat.

1 R. Effectivement. Effectivement.

2 Q. **[313]** O.K.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[314]** Ce qui m'amène... ce qui m'amène à vous  
5 demander de nous expliquer la mécanique du trois  
6 pour cent (3%). Comment on gère ce trois pour cent-  
7 là (3%), c'est-à-dire comment monsieur Trépanier  
8 gère ce trois pour cent-là (3%), avec qui il fait  
9 ça et sur quel contrat il fait ça également. Et je  
10 vais même aller plus loin que ça, peut-être pour  
11 compléter. Vous nous avez dit hier que pour des  
12 contrats entre X montant et X montant c'est sur  
13 invitation.

14 R. Entre vingt-cinq et cent mille (25-100 000 \$) là  
15 selon la Loi...

16 Q. **[315]** C'est ça.

17 R. ... la Loi 106 là.

18 Q. **[316]** Donc, et si on fait une invitation, on  
19 n'invite jamais une personne, on en invite deux.

20 R. C'est ça. Mais, au central, c'était plus rare.

21 Q. **[317]** C'était plus rare!

22 R. Oui, c'était plus rare. C'était surtout en  
23 arrondissement qu'on vivait des projets... C'est  
24 l'ampleur des projets, hein! Vous avez mentionné  
25 tantôt un montant de trois millions (3 M\$), c'est

1 assez rare. Même je pense que je n'ai jamais eu la  
2 chance d'avoir un mandat de trois millions (3 M\$).  
3 Si j'ai eu un mandat de trois millions (3 M\$),  
4 c'est parce qu'on était en consortium parce que  
5 c'est un mandat de grande ampleur et à ce moment-là  
6 je n'avais pas toute l'expertise et les ressources  
7 pour pouvoir le faire.

8 Q. **[318]** Regardez, je vais être plus clair que ça. Il  
9 y a un entrepreneur qui est venu ici et qui nous a  
10 expliqué qu'il y avait un système de collusion.

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[319]** « On se partageait les contrats et là-dessus  
13 il fallait remettre de l'argent ».

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[320]** L'entrepreneur nous dit « nous remettions  
16 deux point cinq pour cent (2,5 %) au crime organisé  
17 et trois pour cent (3 %) à la politique ». Pour  
18 être en mesure de donner un pourcentage et la  
19 personne qui reçoit ce pourcentage-là, il faut être  
20 en mesure que le système fonctionne. Et pour que le  
21 système fonctionne, il faut qu'il y ait de la  
22 collusion. Il faut que tout le monde paye à un  
23 moment donné. Alors, je vous la pose très  
24 précisément ma question. Chez les ingénieurs, chez  
25 les firmes d'ingénieurs à Montréal, est-ce qu'il y

1           avait de la collusion?

2           R. Oui, Madame la Présidente, parce qu'on avait à se  
3           parler si on voulait s'assurer de pouvoir bien  
4           partager les mandats et s'assurer de pouvoir  
5           rencontrer nos obligations là face aux  
6           contributions politiques qu'on avait à faire.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Q. **[321]** Donc, vous vous parliez.

9           R. Oui.

10          Me DENIS GALLANT :

11          Q. **[322]** Et en vous parlant, en disant « celui-là, le  
12          prochain qui sort, c'est moi qui l'ai, l'autre  
13          après, c'est toi qui l'as ou on l'a en  
14          consortium ». C'est-tu comme ça que ça fonctionne?

15          R. Pas tout à fait.

16          Q. **[323]** Bon. Ça va nécessiter une explication, je  
17          vous demande de nous la donner l'explication.

18          R. Bon. Peut-être pour être plus clair par rapport à  
19          tout ça, si je reviens au trois pour cent (3 %),  
20          évidemment, quand j'ai rencontré monsieur Trépanier  
21          et il m'a parlé du trois pour cent (3 %), j'ai  
22          dit : « Écoute » je vous avais expliqué hier que  
23          donner trois pour cent (3 %), c'était beaucoup et  
24          le cent mille (100 000 \$) c'était quelque chose. Il  
25          dit : « Regarde, t'es pas tout seul ». Bien, j'ai

1 dit : « J'espère parce que, moi, j'entrerais pas là-  
2 dedans si je suis le seul ». Il dit : « Non, non,  
3 il dit, il y a d'autres firmes, puis il y a des  
4 firmes à cent mille (100 000 \$) puis il y a des  
5 firmes à deux cent mille (200 000 \$), il y en a  
6 d'autres, d'autres firmes qui seront sollicitées  
7 également ». J'ai dit : « O.K. Puis j'ai dit, est-  
8 ce que tout ça est sanctionné? ». Il dit : « Oui,  
9 oui, il dit, écoute, moi, je suis en contact avec  
10 monsieur Zampino, il est courant puis... ». Bon.  
11 O.K. Parfait. Et à ce moment-là, je dis : « O.K.  
12 Cent mille (100 000 \$). O.K. Je suis le seul là-  
13 dedans? ». Il dit : « Non, non, il dit, il y a la  
14 firme SM qui est là et BPR ». Puis j'ai dit :  
15 « O.K. Puis, il y en a qui vont donner deux cent  
16 mille (200 000 \$)? ». Il dit : « Oui, les grandes  
17 firmes ». Ça fait qu'il m'avait dit SNC Lavallin,  
18 Dessau, CIMA, Genivar et Tecsuit.

19 Q. **[324]** Là il parle des grandes firmes.

20 R. Il parle des grandes firmes...

21 Q. **[325]** Puis il dit...

22 R. ... donc cinq grandes firmes, trois... trois firmes  
23 d'un autre niveau à cent mille (100 000 \$) et puis  
24 il y avait d'autres firmes qui elles... que j'ai  
25 déjà nommées là, notamment Roche, HBA Teknika,

1 Claulac et Leroux Beaudoin Hurens qui eux étaient  
2 pour être sollicitées, mais de façon différente. Je  
3 n'ai jamais su vraiment les montants là qui avaient  
4 été sollicités.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Si vous me permettez, Maître Gallant.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[326]** Quand vous avez dit tantôt, vous avez demandé  
11 à monsieur Trépanier « si cela était sanctionné ».  
12 Vous vouliez dire quoi?

13 R. Bien, je voulais tout simplement dire... Parce que  
14 ce genre de chose-là, quand quelqu'un te demande ça  
15 des montants appréciables comme ça, et qui sont  
16 pour des contributions politiques - « contributions  
17 politiques » j'imagine qu'il faut que ça vienne du  
18 parti, il faut que ça vienne des gens concernés. Et  
19 il m'avait dit : « Écoute, il dit, monsieur  
20 Zampino, on a établi ça ensemble, on a jaser de ça  
21 puis regarde... ». Bon. C'est pour ça que je dis  
22 « sanctionné » là, c'est... il était au fait. Et  
23 évidemment, par la suite, pour s'assurer que tout  
24 ça puisse être opérationnel, si je peux me  
25 permettre de dire ainsi, monsieur Trépanier m'avait



1 demandé si je pouvais jouer un rôle de porte-parole  
2 auprès des firmes. Ça fait que j'avais dit  
3 « O.K. Dans quel sens? ». « Bien de pouvoir leur  
4 parler. ». J'ai dit « O.K. Ça va-tu me donner un  
5 avantage quelconque? ». Bien il dit « Oui, oui,  
6 parce que dans le fond, si tu es porte-parole on  
7 comprend que tu participes puis qu'en même temps il  
8 y a lieu que tu puisses avoir des projets. ».  
9 Évidemment, moi j'y voyais un intérêt dans le sens  
10 de pouvoir avoir des mandats puis de pouvoir  
11 avancer à l'intérieur de la Ville de Montréal.

12 J'avais même parlé à Rosaire Sauriol de  
13 Dessau qui m'avait dit « Écoute Michel, j'ai parlé  
14 avec les collègues puis tous sont d'accord que ça  
15 soit toi qui joue ce rôle de porte-parole parce que  
16 tu es quelqu'un de connu. ». Moi j'avais développé  
17 des relations avec les firmes, des relations  
18 d'affaires dans d'autres projets comme consortium,  
19 des choses comme ça, puis je respectais les gens  
20 puis je pense que les gens appréciaient mon travail  
21 de relation d'affaires.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[327]** Quand vous dites porte-parole, c'est  
24 coordonnateur de la collusion en fait là?

25 R. Moi je dis porte-parole au nom des firmes parce que

1           ça me permettait d'avoir les coudées franches pour  
2           parler aux firmes, pour s'entendre sur les projets.

3           Me DENIS GALLANT :

4           Q. **[328]** Mais ce que vous nous dites c'est que dans la  
5           chaîne c'est monsieur Trépanier, monsieur Trépanier  
6           vous dit à vous que, puis il a l'aval d'en haut.

7           R. Exact.

8           Q. **[329]** De monsieur Zampino.

9           R. Hum, hum.

10          Q. **[330]** Et que ce que monsieur Trépanier va décider  
11          va vous le transmettre et c'est vous qui  
12          transmettez l'information aux autres firmes. Est-ce  
13          que c'est ça?

14          R. C'est ça. Puis c'est ce que Rosaire m'avait dit. Il  
15          dit « Regarde Michel, si c'est correct, regarde, ça  
16          va être intéressant. Tout le monde t'apprécie puis  
17          tu serais la bonne personne pour jouer ce rôle-  
18          là. ». Puis évidemment, il faut comprendre qu'étant  
19          une plus petite firme, je n'étais pas vraiment  
20          menaçant pour les grandes firmes parce que c'est  
21          sûr qu'en jouant ce rôle-là, les gens savaient que  
22          j'étais impartial puis j'étais capable de faire la  
23          part des choses. Puis toujours dans le principe de  
24          la compétence pour réaliser les projets, j'avais au  
25          moins cette connaissance-là pour pouvoir juger des

1           capacités des firmes si on veut.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Q. **[331]** Mais dans ce rôle de porte-parole ou de  
4           coordonnateur comme disait monsieur Lachance, est-  
5           ce que monsieur Trépanier vous donnait la liste des  
6           projets à venir puis c'est vous qui les distribuiez  
7           ou vous teniez une espèce de réunion entre vous  
8           pour savoir qui était pour faire quoi?

9           R. Disons que monsieur Trépanier avait accès  
10          régulièrement au Comité exécutif, il avait la liste  
11          des projets donc il savait le programme triennal  
12          d'immobilisations, il connaissait les projets à  
13          venir. Ce n'était pas toujours évident parce qu'un  
14          PTI c'est sur des fois cinq ans puis après ça il y  
15          a un programme d'immobilisations année après année  
16          ça fait que des fois ce n'était pas évident. Sauf  
17          que dans ça, ce qui était particulièrement ciblé,  
18          c'était les grands projets, les projets  
19          d'infrastructure. Quand on parlait hier qu'il y a  
20          quand même eu beaucoup d'argent d'investi pour la  
21          réfection des infrastructures, c'était surtout ces  
22          projets-là qui étaient de plus grande ampleur puis  
23          qui nécessitaient, dans certains cas, des  
24          consortiums ça fait que s'il y a un appel d'offres  
25          avec trois ou quatre firmes qui sont requises, bien

1           ça devenait plus facile de partager les mandats  
2           dans le cadre de ces projets-là.

3                       Mais, effectivement, moi je parlais avec  
4           monsieur Trépanier puis, finalement, il me disait  
5           « Regarde, il y a tel projet qui s'en vient, tel  
6           projet... ». Il me disait « On a pensé à telle  
7           firme, telle firme, telle firme. », je regardais ça  
8           avec lui, on s'entendait si ça avait du bon sens et  
9           par la suite je préparais juste un petit résumé de  
10          ça, je lui remettais puis lui il remettait ça à qui  
11          de droit pour pouvoir que ça suive son cours au  
12          niveau des comités de sélection par la suite.

13          Me DENIS GALLANT :

14          Q. **[332]** Mais moi je veux juste être plus précis que  
15          ça. C'est-à-dire que, puis ça c'est Madame  
16          Charbonneau qui vous la pose cette question-là, il  
17          faut que vous soyez au courant d'avance des  
18          contrats qui s'en viennent. Est-ce que c'est à  
19          l'aide du PTI, du programme triennal  
20          d'immobilisations que ça se faisait ça?

21          R. Oui, oui. En fait, moi je n'avais pas, je ne  
22          l'avais pas en main toujours le programme  
23          d'immobilisations mais monsieur Trépanier, lui,  
24          l'avait. Et à ce moment-là on, mais même si on a le  
25          programme d'immobilisations, on ne sait pas à quel

1 moment les projets sortent dans l'année parce que  
2 ça ne le dit pas exactement. Admettons il est  
3 planifié dans l'année mais à quel moment il va  
4 sortir, s'il peut sortir à la fin de l'année ou au  
5 début de l'année. Ça fait qu'à ce moment-là  
6 monsieur Trépanier était en mesure de me dire  
7 « Regarde, ça c'est un projet qu'on en a parlé au  
8 Comité exécutif qui va sortir dans un mois et voici  
9 à peu près ce qui va sortir. ». Bon, parfait, il  
10 dit « On pense telle firme. », j'en discutais avec  
11 lui puis je dis « O.K. Parfait, je vais faire les  
12 appels. ». Ça fait que je faisais des appels auprès  
13 des firmes concernées.

14 Q. **[333]** Je veux juste comprendre « J'en discutais  
15 avec lui. », qui décidait ultimement? Est-ce que  
16 c'est monsieur Trépanier ou c'est vous ou c'est les  
17 deux?

18 R. C'était ensemble. C'était ensemble. Parce que  
19 monsieur Trépanier me disait toujours « Regarde, on  
20 pense telle firme, telle firme, telle firme. ». Je  
21 disais « O.K. Capacité, ça a du bon sens, bon. »  
22 puis évidemment même s'il y avait, si c'était un  
23 mandat pour trois firmes, bien ça prenait quand  
24 même une autre firme qui soit là aussi un peu en  
25 complaisance pour que tout ça se tienne.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[334]** Vous avez dit tantôt que vous donniez le  
3 papier à monsieur Trépanier pour que monsieur  
4 Trépanier achemine le papier au comité de  
5 sélection.

6 R. Bien il acheminait à qui de droit pour être sûr que  
7 tout ça, s'arrime au niveau...

8 Q. **[335]** Ça veut dire que le comité de sélection était  
9 avisé...

10 R. Le responsable, je ne sais pas qui là, mais le  
11 responsable était à ce moment-là...

12 Q. **[336]** Le comité de sélection était donc lui aussi  
13 dans le coup qu'il fallait que ce soit une telle ou  
14 une firme plutôt qu'une autre.

15 R. Ou à tout le moins le responsable du comité de  
16 sélection. Ou à tout le moins le responsable du  
17 comité de sélection.

18 Q. **[337]** O.K.

19 R. Ça, ça a commencé comme ça en deux mille quatre  
20 (2004).

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[338]** Je reviens un peu sur ma définition de tout à  
23 l'heure, donc là vous avez les projets à venir que  
24 monsieur Bernard Trépanier vous donne, vous vous  
25 organisez avec lui pour savoir tel projet, tel

1           projet va aller à telle firme en fonction des  
2           capacités, donc vous organisez tout ceci puis vous  
3           n'appellez pas ça un coordonnateur de la collusion?  
4           Vous n'êtes pas en train de coordonner justement la  
5           répartition des contrats entre les firmes? Est-ce  
6           que ce n'est pas comme ça qu'on peut appeler ça?

7           R. Écoutez. Moi je l'appelle porte-parole, parce que  
8           je parlais aux firmes, mais je discutais avec  
9           monsieur Trépanier, et en même temps on établissait  
10          la façon de faire.

11          Q. **[339]** O.K. C'est beau.

12          Me DENIS GALLANT :

13          Q. **[340]** Juste pour être plus précis, alors, c'est-à-  
14          dire qu'une fois que... Parce que monsieur  
15          Trépanier, là, ces réunions-là, vous êtes  
16          uniquement les deux. Est-ce que monsieur Zampino a  
17          déjà collaboré à ce genre de réunion-là pour  
18          décider de la firme ultimement, puis de remettre le  
19          papier, pour que le papier suive son cours, à votre  
20          souvenir?

21          R. Pour le papier je ne peux pas dire, là. Mais pour  
22          des réunions, on a déjà eu deux ou trois réunions  
23          où monsieur Zampino avait assisté, ainsi que  
24          monsieur Bernard Trépanier, pour parler des grands  
25          principes, l'année qui s'en venait puis les projets

1 qui s'en venaient.

2 Q. **[341]** Moi je vais...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[342]** Qui assistait à cette réunion-là?

5 R. Monsieur Zampino, moi-même et Bernard Trépanier.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[343]** Moi je vais vous mettre, je vais vous

8 aiguiller avec des dates. Ou des périodes.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[344]** Ce système-là, de remise d'un trois pour cent

11 (3 %) sur un contrat qui va avoir été choisi

12 d'avance et octroyé d'avance, entre guillemets, à

13 une firme, va générer un trois pour cent (3 %) de

14 retour au parti Union Montréal. C'est ce que

15 monsieur Trépanier vous dit.

16 R. Oui.

17 Q. **[345]** C'est ça?

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[346]** Monsieur Trépanier vous dit « Ça, là, c'est

20 pour Union Montréal. » Est-ce qu'il va vous dire

21 « Moi j'en garde une partie, j'en garde une cote? »

22 R. En aucun temps il m'a dit qu'il gardait quelque

23 chose. Il m'a toujours dit que ces montants-là

24 étaient accumulés pour la caisse électorale.

25 Q. **[347]** O.K. Je vous ai posé une question tantôt pour



1 vous donner un laps de temps, et vous nous dites  
2 « Ça, là, ça commence fin deux mille quatre (2004),  
3 et ça va se finir deux mille neuf (2009), peut-être  
4 début deux mille dix (2010). » Juin deux mille six  
5 (2006), Bernard Trépanier n'est plus à l'emploi  
6 d'Union Montréal officiellement.

7 R. Oui. Hum, hum.

8 Q. **[348]** Est-ce qu'après juin deux mille six (2006),  
9 ce partage de contrats-là, cette coordination-là  
10 avec vous, continue?

11 R. Absolument. Personnellement, je n'ai pas vu de  
12 changement dans la façon de faire jusqu'en deux  
13 mille neuf (2009).

14 Q. **[349]** Monsieur Bernard Trépanier n'est plus à Union  
15 Montréal, et vous donne des listes des projets à  
16 venir. C'est ça que vous nous dites?

17 R. Oui. Absolument.

18 Q. **[350]** Une autre date : juillet deux mille huit  
19 (2008). Départ de monsieur Frank Zampino à titre de  
20 président du comité exécutif.

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[351]** Est-ce que ça a changé quelque chose pour  
23 vous?

24 R. Disons que le gros des projets avaient été  
25 donnés... Il y a eu une pointe de projets donnés en

1 deux mille huit (2008), mais on a continué à...  
2 Bien, déjà, le PTI était sorti, ça fait qu'on  
3 connaissait les projets qui s'en venaient, ça fait  
4 qu'on était en mesure de pouvoir continuer notre  
5 travail avec monsieur Trépanier. Il avait  
6 l'information encore.

7 Q. **[352]** Union Montréal va reprendre le pouvoir à  
8 Montréal en deux mille neuf (2009), suite aux  
9 élections de novembre deux mille neuf (2009), mais  
10 vous dites que ça, ce système de collusion-là, va  
11 arrêter en deux mille neuf (2009).

12 R. Exact.

13 Q. **[353]** Je vous ai posé la question hier, est-ce que  
14 c'est l'effet Marteau, ça?

15 R. Je vous avais dit qu'effectivement, tout ça avait  
16 créé un certain... une certaine inquiétude auprès  
17 de tout le monde. Moi-même j'avais dit à monsieur  
18 Trépanier, j'ai dit, « Écoutez, là. Je pense que  
19 là, avec tout ce qui se passe, j'aimerais ça  
20 prendre du recul dans tout ça, là. » Disons que  
21 j'avais accepté de le faire parce que, bon, j'avais  
22 réussi à trouver une façon de me positionner au  
23 travers des grandes firmes à Montréal puis de  
24 pouvoir développer mon expertise, mais disons que  
25 j'étais quand même conscient que c'était une

1 mission périlleuse que je faisais. Et j'avais dit à  
2 monsieur Trépanier, j'ai dit, « Écoutez. Là, avec  
3 tout ce qui se passe, moi j'aimerais mieux qu'on...  
4 En tout cas, arrêter de jouer ce rôle-là. » Puis je  
5 sentais aussi, au niveau des autres firmes, que les  
6 gens étaient mal à l'aise, puis je pense que ça a  
7 comme arrêté un peu la façon de faire. Donc, à peu  
8 près fin deux mille neuf (2009).

9 Q. **[354]** Je reviens suite au départ de monsieur  
10 Trépanier en juin deux mille six (2006). Ces  
11 réunions de coordination-là vont avoir lieu où,  
12 généralement? Parce qu'il faut quand même en jaser,  
13 là. Monsieur Trépanier, là, est-ce que c'est un  
14 ingénieur?

15 R. Non. Je ne crois pas.

16 Q. **[355]** Est-ce que c'est un monsieur qui connaît la  
17 technique en ingénierie, quoi que ce soit, là?

18 R. Non. Je ne crois pas.

19 Q. **[356]** O.K.

20 R. Je ne crois pas non plus.

21 Q. **[357]** Donc, quand il travaille avec vous à choisir  
22 un ou des... ou une... une ou plusieurs firmes de  
23 génie-conseil, qui aura le prochain contrat, il  
24 peut juste se fier sur vous, là.

25 R. En partie, au niveau technique, mais du côté choix

1 de firme, évidemment, il en avait discuté avec qui  
2 de droit, puis il était capable de me dire, « Bien,  
3 on préférerait telle firme, telle firme. » Il faut  
4 comprendre que les firmes que j'ai nommées tantôt,  
5 c'est des firmes qui ont toutes de l'expertise dans  
6 le domaine de la réfection des infrastructures.

7 Q. **[358]** O.K.

8 R. Ça fait que, on peut considérer que ces firmes-là  
9 ont toutes la capacité de le faire. Ça fait que  
10 c'est sûr qu'à un moment donné ça devient un choix  
11 de firme aussi, et à partir de ce moment-là, bien,  
12 ça devenait plus facile de dire à partir de ces  
13 choix-là, telle firme, telle firme, O.K., mais  
14 peut-être que ça serait mieux telle firme avec  
15 telle firme, parce que des fois il y a des  
16 alliances qui sont plus faciles entre des firmes  
17 plus que d'autres.

18 Q. **[359]** O.K. Pour que, finalement, le contrat soit  
19 octroyé à une firme, bien, il faut qu'il y ait un  
20 comité de sélection, à moins qu'on soit gré à gré  
21 pour les petits contrats, là, mais il faut qu'il y  
22 ait un comité de sélection, et madame la Présidente  
23 vous posait des questions tantôt sur ce qui arrive  
24 avec ces comités-là, parce que... Oui, allez-y.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Avant ça, vous aviez posé une réponse, une question  
3 plutôt.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[360]** ... et vous en avez posé une autre par-  
8 dessus, puis le témoin n'a pas eu le temps de  
9 répondre. Et je serais très intéressée de connaître  
10 la réponse. Et la question était celle-ci ces  
11 comités, ces petites rencontres avec monsieur  
12 Trépanier et monsieur Zampino avaient lieu où et à  
13 quelle fréquence?

14 R. On n'en a pas eu beaucoup avec monsieur Zampino. Je  
15 pense qu'on a eu, de mémoire, trois rencontres.  
16 Pardon, parce que dans le fond, monsieur Trépanier  
17 avait toujours l'information de façon générale,  
18 puis c'est même moi qui avais insisté en disant :  
19 «J'aimerais ça à un moment donné qu'on ait une  
20 rencontre directement avec monsieur Zampino pour  
21 pouvoir éclaircir certains points, puis c'est quoi  
22 les projets qui s'amènent » parce que des fois on  
23 manquait un peu d'information. Et je pense qu'une  
24 fois on avait eu une rencontre à son bureau à  
25 l'Hôtel de ville de Saint-Léonard, parce que ce

1 n'était pas très loin de mon bureau et puis c'était  
2 un samedi si ma mémoire est bonne. Puis une ou deux  
3 reprises c'était dans le coin de Saint-Léonard,  
4 dans un petit restaurant sur la rue Jarry de  
5 mémoire, je ne me souviens pas trop exactement.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[361]** La question était plus précise aussi par  
8 rapport à monsieur Trépanier. Une fois que lui  
9 n'est plus dans les locaux d'Union Montréal sur  
10 Saint-Jacques, pour discuter de ça, parce que c'est  
11 quand même assez long, ce n'est pas : « Je te  
12 remets une enveloppe », c'est un petit peu plus  
13 long décider du choix d'une firme, ça se fait où?

14 R. Ah, bien ça se faisait des fois en mangeant au  
15 restaurant. Ça pouvait se faire aussi à son, il  
16 s'était comme loué un petit bureau, là, parce qu'il  
17 n'avait plus accès au local du parti, ça fait qu'il  
18 avait un autre petit bureau. Ça fait qu'on se  
19 rencontrait des fois à son bureau ou même il venait  
20 à mon bureau.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[362]** Alors, je comprends bien que même une fois  
23 que monsieur Trépanier a quitté, il a continué  
24 d'octroyer les contrats ou il continuait de  
25 s'occuper de l'octroi de contrats?

1 R. Absolument, moi ça n'avait pas changé, même s'il  
2 n'était plus en charge du financement au parti.  
3 D'ailleurs il continuait à le faire pareil, mais je  
4 veux dire qu'il n'avait pas le titre.

5 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

6 Q. **[363]** Mais vous avez probablement appris, peut-être  
7 dans les journaux qu'il avait quitté ses fonctions  
8 officiellement à Union Montréal?

9 R. Absolument.

10 Q. **[364]** Vous saviez qu'il avait quitté ses fonctions?

11 R. Absolument.

12 Q. **[365]** Mais vous ça ne vous a, vous êtes-vous  
13 questionné un peu à savoir est-ce que je donne  
14 l'argent, le trois pour cent (3 %) c'est pour  
15 seulement monsieur Trépanier ou c'est pour...

16 R. Bien il nous a dit que son rôle continuait, mais  
17 qu'il n'était pas officiel. C'est ce qu'on a, c'est  
18 ce qu'on a su.

19 Q. **[366]** Est-ce que vous lui avez déjà demandé  
20 pourquoi il avait quitté Union Montréal, le fait  
21 qu'on l'avait mis, on lui avait demandé de quitter  
22 ou c'est lui qui avait quitté volontairement?

23 R. Je ne me souviens comment ça s'était passé  
24 exactement, j'ai plutôt eu l'impression qu'on lui  
25 avait demandé de libérer son poste. J'ai toujours

1 eu cette impression-là.

2 Q. **[367]** Donc, à l'exception du fait que vous n'alliez  
3 plus au local d'Union Montréal parce qu'il avait  
4 loué un local ailleurs pour vous rencontrer, vous  
5 ça n'a rien changé?

6 R. Non.

7 Q. **[368]** Du tout, du tout, il était tout autant  
8 actif...

9 R. Tout autant actif.

10 Q. **[369]** ... après avoir été remercié qu'avant d'avoir  
11 été remercié?

12 R. Oui.

13 Q. **[370]** Oui.

14 R. Absolument.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[371]** Il se présentait toujours au nom d'Union  
17 Montréal?

18 R. Ça ressemble à ça.

19 Q. **[372]** Parfait. Question que tantôt madame la  
20 présidente a commencé à vous poser, je vais plus  
21 précis que ça. Il y a des témoins qui nous ont dit  
22 que pour qu'un système de collusion fonctionne,  
23 parce que ce n'est pas joué aux dés, on veut des  
24 résultats...

25 R. Hum, hum.



1 Q. **[373]** ... ça nécessite de la corruption de  
2 fonctionnaires. Est-ce que pour que votre système  
3 de collusion fonctionne, vous avez corrompu des  
4 fonctionnaires, vous ou monsieur Trépanier, là, je  
5 parle des collusionnaires?

6 R. Disons que, comme je le disais au début du  
7 processus, monsieur Trépanier remettait la liste,  
8 je ne sais pas à qui, mais il me disait : « Bon, je  
9 vais voir monsieur Zampino puis on s'occupe de  
10 ça ». Ça fait que ça je n'ai jamais su à qui la  
11 liste allait autrement dit.

12 Nous de notre côté, du côté des firmes, on  
13 faisait notre travail puis on s'assurait que les  
14 prix... Parce que comme je vous ai déjà expliqué il  
15 y avait le volet qualifications qui était une  
16 chose, il fallait quand même faire des offres de  
17 services de qualité, toujours dans le principe de  
18 faire un projet de qualité comme je l'ai toujours  
19 expliqué.

20 Et il y avait un volet prix, ça fait que  
21 c'est sûr que le volet prix on avait à se parler,  
22 donc coordonner ça pour que ça s'arrime, mais en  
23 même temps c'est important que le comité de  
24 sélection ait certaines orientations pour s'assurer  
25 que ça respecte les grandes lignes.

1                   Ça fait qu'au début ça ça a commencé comme  
2 ça. Et par la suite, il y a monsieur Robert Marcil  
3 qui est intervenu dans le dossier parce qu'il était  
4 comme un peu responsable des comités, des comités  
5 de sélection notamment dans ce secteur-là des  
6 infrastructures.

7       Q. **[374]** C'est quoi son rôle exact quand vous avez eu  
8 affaire avec monsieur Robert Marcil?

9       R. C'est parce que comme il était en charge d'un  
10 département au niveau réalisations puis des appels  
11 d'offres proprement dit, bien évidemment il était  
12 en mesure de pouvoir s'occuper des choix des  
13 membres du comité de sélection puis de pouvoir  
14 acheminer l'information à qui de droit.

15       Q. **[375]** Êtes-vous au courant si monsieur, avez-vous  
16 déjà eu des contacts par rapport à ça directement  
17 vous avec monsieur Robert Marcil, dans un premier  
18 temps?

19       R. Disons que monsieur Trépanier à partir du moment où  
20 il s'était entendu avec monsieur Marcil pour jouer  
21 ce rôle-là. Il est arrivé à l'occasion qu'on avait  
22 des rencontres avec monsieur Trépanier et monsieur  
23 Marcil pour discuter un peu des projets et de ce  
24 qui s'amenait. On comprendra que monsieur Marcil  
25 était aussi au fait des programmes, programmes

1 d'immobilisations des projets. Donc, ça permettait  
2 d'arrimer, d'arrimer l'information et puis aussi ça  
3 lui permettait de mieux se préparer pour la suite  
4 des appels d'offres et des comités de sélection.

5 Q. **[376]** Avez-vous déjà été témoin d'une remise  
6 d'argent à monsieur Marcil?

7 R. Dans un cas c'est moi-même qui ai fait une remise  
8 d'argent mais, de façon générale, monsieur  
9 Trépanier m'avait dit « Écoute, on s'occupe de  
10 monsieur Marcil comme tel. » puis il m'avait dit  
11 « Écoute, d'après moi... » il dit « ... probable-  
12 ment que ça sera environ cinq mille dollars  
13 (5 000 \$) par comité de sélection ou par événement-  
14 là », il ne m'avait pas précisé plus que ça.

15 Mais dans mon cas à moi, c'est arrivé pour  
16 un dossier dans l'Est de Montréal ou j'étais moi-  
17 même comme firme interpellée et puis monsieur  
18 Trépanier m'avait dit « Écoute, ça va peut-être  
19 prendre un petit montant de deux mille dollars  
20 (2000 \$) pour un des membres du comité de sélection  
21 puis il m'avait dit « Tu le remettras à Robert, il  
22 va s'occuper de ça. ». Ça fait que c'est la fois où  
23 j'avais remis un montant d'argent à monsieur  
24 Marcil.

25 Q. **[377]** Vous savez que c'est assez lourd de

1           conséquence de dire des choses comme ça alors je  
2           vous demanderais d'être plus précis. Dans quelles  
3           circonstances, aux alentours de quelle année, sur  
4           quel projet?

5           R. Le projet, c'était sur le projet Clichy je pense,  
6           dans l'Est de Montréal, dans l'arrondissement  
7           Pointe-aux-Trembles. C'était un projet qui avait  
8           été en appel d'offres par le central mais qui  
9           touchait des travaux dans l'arrondissement et donc  
10          sur ce comité-là c'est en fonction de ce projet-là  
11          que monsieur Trépanier m'avait demandé, il dit  
12          « Regarde, il y a un des membres du comité, bon, -  
13          il dit - si tu veux apporter deux mille dollars  
14          (2000 \$) à monsieur Marcil, il va s'occuper de ce  
15          membre-là. ». J'ai dit « O.K. Parfait, je vais  
16          faire ça. » puis il dit « On en tiendra compte dans  
17          tes affaires. ». Ça n'a pas été plus compliqué que  
18          ça là.

19          Me DENIS GALLANT :

20          Q. **[378]** Qui était...

21          LA PRÉSIDENTE :

22          Q. **[379]** Quand on dit « On en tiendra compte dans tes  
23          affaires. » ça veut dire dans le contrat?

24          R. Non, on en tiendra compte dans tous les versements  
25          pour mon financement là. À un moment donné on en

1 tiendra compte.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. **[380]** Je demanderais à madame Blanchette d'aller à  
4 l'onglet 2, de nous afficher la pièce s'il-vous-  
5 plaît. Alors c'est un procès-verbal d'une séance  
6 ordinaire du Comité exécutif en date du cinq (5)  
7 août deux mille neuf (2009) et je vous demanderais  
8 d'aller à la deuxième page qui est le CE-09 alors  
9 1329. Alors pour le conseil d'arrondissement de  
10 Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en date  
11 du sept (7) juillet deux mille neuf (2009), je vous  
12 demande de peut-être en prendre connaissance, est-  
13 ce que c'est le contrat ça dont vous nous parlez de  
14 la rue De Clichy là?

15 R. Oui c'est ça, c'est celui-là.

16 Q. **[381]** Donc c'est un contrat au montant de cent  
17 quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-  
18 dix-huit et quarante-quatre (196 498,44 \$), c'est  
19 exact?

20 R. Oui.

21 Q. **[382]** Parfait. Donc pour ce contrat-là, ce contrat-  
22 là vous a été accordé?

23 R. Oui.

24 Q. **[383]** A été accordé à la firme Séguin.

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[384]** Et pour être sûr de l'avoir, pour être sur  
2 que le comité de sélection choisisse Groupe Séguin,  
3 un montant d'argent a été remis à Robert Marcil.  
4 C'est ce que vous dites.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[385]** Parfait. Je vais coter la pièce.

7 LA GREFFIÈRE :

8 C'est un extrait du PV?

9 Me DENIS GALLANT :

10 Alors c'est un extrait du PV du Comité exécutif de  
11 la Ville de Montréal du cinq (5) août deux mille  
12 neuf (2009).

13 LA GREFFIÈRE :

14 33-365.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Juste me le répéter Madame. 33P...

17 LA GREFFIÈRE :

18 33P-365.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[386]** Merci beaucoup. Et c'est vous qui avez remis  
21 directement l'argent à monsieur Marcil?

22

23 33P-365 : Extrait du PV du comité exécutif du 5  
24 août 2009

25

1 R. Oui, c'est moi.

2 Q. **[387]** Est-ce que c'est usuel ça? Est-ce que c'était  
3 usuel...

4 R. Non.

5 Q. **[388]** ... que les entrepreneurs... Non? Remettaient  
6 l'argent directement à monsieur...

7 R. Votre question par rapport?

8 Q. **[389]** Est-ce que c'était usuel, c'est-à-dire que  
9 pas l'entrepreneur mais, je m'excuse, que la firme  
10 de génie-conseil ou le représentant de la firme de  
11 génie-conseil remette directement l'argent à  
12 monsieur Marcil?

13 R. Selon moi, c'était exceptionnel là parce que  
14 monsieur Trépanier m'avait dit qu'il s'occupait de  
15 ça pour le récompenser.

16 Q. **[390]** O.K.

17 R. C'était une demande qu'il m'avait « Regarde, c'est  
18 particulier. ». Bon. O.K. Parfait. Je vais faire ce  
19 qu'il faut.

20 Q. **[391]** Deuxième sous-question à ça, généralement  
21 c'est monsieur Trépanier qui s'occupe de ça mais  
22 là, est-ce que c'est vous-même qui l'avez payé et  
23 vous avez été remboursé de monsieur Trépanier? Ou  
24 vous l'avez payé directement?

25 R. Non, non, j'ai payé directement à...

1 Q. **[392]** Parfait.

2 R. ... à monsieur Marcil avec un montant d'argent. Je  
3 pense que c'était entre mille (1000 \$) et deux  
4 mille dollars (2000 \$) si ma mémoire est bonne.

5 Q. **[393]** O.K. Et généralement quand monsieur Trépanier  
6 demandait un montant d'argent pour payer monsieur  
7 Marcil pour que le comité de sélection ait les  
8 bonnes orientations...

9 R. Il ne demandait pas de montant d'argent. C'est lui  
10 qui s'occupait de ça.

11 Q. **[394]** O.K. Raison particulière pourquoi cette fois-  
12 ci il vous l'a demandé spécifiquement?

13 R. C'est peut-être parce qu'il était à court et comme  
14 c'est un projet qui concernait notre firme, il m'a  
15 dit « Michel, regarde... ». O.K. Parfait. « Fine ».

16 Q. **[395]** O.K. Ça, ce contrat-là, est-ce que c'est un  
17 contrat que vous avez dû donner trois pour cent  
18 (3 %)?

19 R. Non, parce qu'il était comme dans l'arrondissement.

20 Q. **[396]** O.K. Puis ça, c'était exclu de l'entente?

21 R. Oui.

22 Q. **[397]** Parfait. D'autres événements que vous avez  
23 été personnellement témoin par rapport à monsieur  
24 Marcil?

25 R. Il y a peut-être un événement où un de mes associés



1 m'avait parlé...

2 Q. **[398]** Quel associé?

3 R. Un de mes associés, André Prieur.

4 Q. **[399]** André Prieur, oui.

5 R. Qui m'avait parlé que sur un des contrats monsieur  
6 Marcil lui avait demandé d'accommoder  
7 l'entrepreneur pour un montant d'à peu près quinze  
8 mille dollars (15 000 \$) parce qu'il avait quelque  
9 chose à régler sur un autre dossier et mon associé  
10 m'en avait glissé un mot. J'ai dit « Oui, O.K. S'il  
11 y a quelque chose à régler c'est peut-être parce  
12 qu'il y a un autre contrat qui ne balance pas puis  
13 il veut le balancer puis... O.K. ». Ça fait que  
14 finalement il l'avait accommodé sur le contrat mais  
15 je n'ai jamais su les besoins exacts de tout ça.

16 Q. **[400]** Mais ça, est-ce que c'était un contrat pour  
17 lequel Groupe Séguin était responsable de la  
18 surveillance?

19 R. Oui. Oui. Oui. Absolument.

20 Q. **[401]** Donc, techniquement, monsieur Marcil, si j'ai  
21 bien compris votre témoignage hier, quand le Groupe  
22 Séguin ou la firme d'ingénierie fait la conception  
23 et la surveillance, bien, ils ne font pas  
24 directement affaire avec les fonctionnaires de la  
25 Ville comme monsieur Marcil.

1 R. Mais, de toute façon, lorsqu'on a un mandat de  
2 surveillance, là, c'était dans le cadre d'un des  
3 nos projets d'entretien aussi...

4 Q. **[402]** Oui?

5 R. ... il va de soi qu'on est en contact avec les  
6 fonctionnaires...

7 Q. **[403]** Parce que c'est votre cliente, ça.

8 R. C'est notre cliente, mais en même temps, lorsqu'on  
9 envoie les recommandations de paiement, on les  
10 envoie à la Ville. Ce n'est pas nous qui les  
11 faisons, là. On envoie notre recommandation de  
12 paiement en fonction des décomptes progressifs, un  
13 peu comme j'expliquais hier, aux représentants de  
14 la Ville, et puis eux font cheminer ça dans le  
15 système électronique pour fins de paiement puis  
16 l'émission de chèques auprès des entrepreneurs.

17 Q. **[404]** O.K. Donc, à ce moment-là, ce que votre  
18 associé vous dit, monsieur Prieur vous dit, « Moi  
19 j'ai un haut fonctionnaire de la Ville qui me  
20 demande d'accommoder un entrepreneur. »

21 R. Exactement.

22 Q. **[405]** Si je vous résume, là?

23 R. Aussi simple que ça. C'est ça.

24 Q. **[406]** O.K. Et ça c'est au montant de quinze mille  
25 dollars (15 000 \$)?

1 R. Exact.

2 Q. **[407]** C'est ça que vous avez dit?

3 R. Oui.

4 Q. **[408]** Encore une fois, compte tenu que... Je vous  
5 demanderais d'être plus précis. Vous souvenez-vous  
6 de quel contrat en particulier?

7 R. Je pense que c'était un contrat dans  
8 l'arrondissement St-Laurent, si ma mémoire est  
9 bonne, dans le cadre d'un projet d'entretien  
10 routier, là, de... Je me demande si ce n'était pas  
11 le boulevard Henri-Bourassa, de mémoire, mais je  
12 sais que c'était dans l'arrondissement St-Laurent.

13 Q. **[409]** Et c'était pour quel entrepreneur?

14 R. Ciment Lavallée.

15 Q. **[410]** Je vais vous demander, je vais demander à  
16 madame Blanchette d'aller à l'onglet 3. Je vais  
17 vous montrer un autre procès-verbal d'une séance du  
18 comité exécutif, puis je vais vous demander si vous  
19 reconnaissez... Alors, c'est celle du seize (16)  
20 mai deux mille sept (2007), et je vais aller à la  
21 résolution, donc la prochaine page, à la résolution  
22 CE070701, et qu'on parle, un, d'autoriser une  
23 dépense de cent quatre-vingt-dix-sept mille  
24 (197 000) pour des coûts de reconstruction de  
25 trottoirs, bordures, mails centraux pour le

1 boulevard Henri-Bourassa dans l'arrondissement St-  
2 Laurent, et c'était d'accorder, si on va à la  
3 prochaine page, donc au paragraphe 2, d'accorder à  
4 Ciment Lavallée Incorporée, plus bas  
5 soumissionnaire conforme, un montant total à peu  
6 près de cent quatre-vingt-huit mille huit cent  
7 soixante-quinze (188 875). Suite à l'appel d'offres  
8 public 9327. Est-ce que c'est cet appel d'offres  
9 public-là dont vous parlez?

10 R. C'est cet appel d'offres-là. Oui, effectivement.

11 Q. **[411]** Puis quant au reste, par rapport à monsieur  
12 Marcil, c'est des ré... Ce que vous nous dites,  
13 c'est certaines réunions avec monsieur Bernard  
14 Trépanier?

15 R. C'est arrivé à quelques occasions, un petit  
16 déjeuner ou même un dîner.

17 Q. **[412]** Et ces réunions-là, généralement, vont avoir  
18 lieu où? Dans des restaurants?

19 R. Oui. Restaurants.

20 Q. **[413]** Un endroit en particulier?

21 R. On a déjà été, je pense, au Muscadin, dans d'autres  
22 restaurants aussi, là. C'était... Des fois, pour  
23 déjeuner c'est plus comme Chez Cora ou des choses  
24 comme ça, là, mais... De mémoire, là.

25 Q. **[414]** Parfait. Je reviens maintenant... Je reviens

1 maintenant au mode de fonctionnement de la  
2 collusion des firmes d'ingénierie. Alors, dans un  
3 premier temps je vous demanderais de nous dire  
4 comment... pas comment ça fonctionne, mais dans un  
5 premier temps il faut des interlocuteurs.

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[415]** Alors j'aimerais ça que vous nous donniez le  
8 nom des personnes, ainsi que des firmes... Alors,  
9 oui, et, Maître St-Jean, vous avez totalement  
10 raison, je vais coter, avant de passer à la  
11 prochaine question...

12 MADAME LA GREFFIÈRE :

13 366.

14 Me DENIS GALLANT :

15 ... le procès-verbal, ce procès-verbal-là, sous  
16 366.

17

18 33P-366 : Extrait du PV du comité exécutif du 16  
19 mai 2007

20

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 Et puisqu'on y est, peut-être, le document que vous  
23 nous avez remis tantôt, qui fait état des montants  
24 de la fraude pour laquelle il a été condamné, vous  
25 ne l'avez pas coté non plus.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Non, c'est parce que je m'étais... Je venais de  
3 l'avoir, donc je ne suis pas assuré que madame  
4 Blanchette l'avait. Je vais m'en assurer puis je  
5 vais le déposer plus tard. Ça va?

6 Q. **[416]** Alors je reviens, une fois que le document  
7 est coté, je reviens, Monsieur Lalonde, à ma  
8 question. Donc, j'imagine, pour que ça fonctionne,  
9 il faut des interlocuteurs, on ne peut pas parler  
10 au comité de direction au complet dans chaque  
11 firme, j'imagine que ça se fait vite, là? Je  
12 t'appelle, puis c'est toi qui vas avoir le contrat,  
13 ou toi en consortium avec telle autre firme, vous  
14 allez avoir le contrat à telle place, là. Alors on  
15 parle à qui, généralement, dans ces... Est-ce qu'il  
16 y a une table?

17 R. Non.

18 Q. **[417]** Non? Il n'y a pas de table, non?

19 R. Non, mais comme j'avais eu les coudées franches  
20 pour jouer le travail, ce n'était pas... Ce n'est  
21 pas le genre de chose que tu jases tous les jours  
22 en groupe, là. Puis outre les téléphones que je  
23 faisais, j'ai eu des rencontres avec ces gens-là.

24 Q. **[418]** Hum, hum?

25 R. Disons, si je commence avec SNC-Lavalin, je parlais

1 à Yves Cadotte. Dessau, c'était Rosaire Sauriol et  
2 par la suite Serge Duplessis. Du côté de CIMA,  
3 c'était Yves Théberge. Du côté de Genivar...

4 Q. **[419]** Juste un peu moins vite...

5 R. Excusez-moi.

6 Q. **[420]** ... les commissaires notent.

7 R. Excusez-moi.

8 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

9 Après monsieur Sauriol.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[421]** Alors, je vais vous demander juste de répéter  
12 pour les besoins de tout le monde?

13 R. Pour Dessau...

14 Q. **[422]** Vous avez peut-être été vite.

15 R. O.K. Donc pour Dessau. O.K. je vais recommencer.

16 Q. **[423]** Oui, recommencez?

17 R. SNC-Lavalin, Yves Cadotte. Dessau, c'était Rosaire  
18 Sauriol et Serge Duplessis. CIMA, c'était Yves  
19 Théberge. Du côté de Tecsub, c'était Pierre  
20 Asselin. Du côté de Genivar, c'était François  
21 Perrault. Bon, après ça dans l'autre catégorie,  
22 SM...

23 Q. **[424]** Ça c'est la première catégorie?

24 R. Oui, les cinq grandes firmes.

25 Q. **[425]** Donc, ceux-là qui payaient le deux cent mille

1 (200 000)?

2 R. Exactement.

3 Q. **[426]** O.K.

4 R. Ensuite l'autre catégorie, SM, c'était Bernard  
5 Poulin, mais il y a eu aussi Danny Moreau. Du côté  
6 de BPR, c'était Charles Meunier. Du côté de Séguin,  
7 bien évidemment...

8 Q. **[427]** Prenez-vous une gorgée d'eau.

9 R. Du côté des quatre autres petites firmes ou autres  
10 firmes, ce n'était pas des petites firmes  
11 d'ailleurs qui intervenaient, mais plus rarement,  
12 là. Du côté de Roche, c'était France Michaud. Du  
13 côté de Leroux Beaudoin Hurens, c'est peut-être  
14 arrivé une fois, ça c'est Jean Leroux.

15 Q. **[428]** Répéter la raison sociale?

16 R. Leroux Beaudoin Hurens & Associés, ils ont changé  
17 de nom depuis. Ensuite HBA Teknika, c'était Normand  
18 Brousseau et il y a Claulac aussi avec Sylvain  
19 Lacasse.

20 Q. **[429]** Et ça vous êtes chargé d'appeler ces gens-là  
21 pour leur dire de faire des soumissions, leur dire  
22 que le contrat est promis à la firme X et demander  
23 à d'autres firmes de faire des soumissions de  
24 complaisance. C'est ça?

25 R. Ça ressemble à ça. Puis les firmes, il faut dire



1 qu'eux aussi faisaient leur travail de  
2 développement des affaires puis de reconnaissance.  
3 Donc, ils savaient les projets qui s'en venaient,  
4 ils étaient en mesure de pouvoir, même à certains  
5 cas, m'appeler : « Michel, il y a tel dossier qui  
6 s'en vient, ceux-là on est plus... ». Tu sais  
7 chacun fait un petit peu son lobbying si on veut.

8 Et donc au moment où je les appelais ou je  
9 les rencontrais, tout le monde était assez au fait  
10 des projets, là, qui s'amenaient puis la façon la  
11 plus simple de pouvoir les réaliser. Puis  
12 effectivement si disons qu'il y avait un projet qui  
13 nécessitait quatre firmes, bien règle générale il y  
14 avait toujours une autre firme qui faisait un peu  
15 une soumission de complaisance pour un peu faire en  
16 sorte que le processus soit, soit normal.

17 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

18 Q. **[430]** C'est quoi un projet qui nécessite quatre  
19 firmes, pouvez-vous nous expliquer?

20 R. C'est parce qu'il y a, comme je disais, c'est dans  
21 le cadre des programmes d'infrastructures, c'était  
22 quand même des grands projets.

23 Q. **[431]** Oui?

24 R. Puis souvent quand c'est un grand projet, bien on  
25 dit : « On a besoin de quatre firmes » si on veut

1 réaliser simultanément les différents travaux qu'il  
2 y a à faire. Ça permettait à ce moment-là de  
3 partager les mandats entre quatre firmes puis être  
4 sûr d'atteindre les échéanciers puis les objectifs  
5 que la Ville s'était donnée dans la réalisation  
6 puis les échéanciers des projets.

7 Ça fait qu'à ce moment-là si les projets  
8 étaient de grande envergure, puis qu'il y avait  
9 quatre, quatre firmes à choisir pour un mandat,  
10 bien à ce moment-là ça pouvait être des  
11 consortiums. Parce que si les projets étaient de  
12 grande ampleur, disons un projet de six millions  
13 (6 M), qui voulait dire deux millions (2 M)... un  
14 million et demi (1,5 M) d'honoraires, bien ça  
15 pouvait être deux firmes pour chacun des mandats.  
16 Donc ça faisait comme des consortiums. On avait des  
17 consortiums qui étaient formés...

18 Q. **[432]** Mais dans l'appel d'offres public...

19 R. ... ça permettait de partager.

20 Q. **[433]** ... dans l'appel d'offres public est-ce qu'on  
21 précise qu'on cherche à recruter quatre firmes?

22 R. Oui.

23 Q. **[434]** Est-ce que c'est ça?

24 R. Oui, c'était écrit.

25 Q. **[435]** Donc, vous et là il y en a cinq qui

1 soumissionnent?

2 R. Exact.

3 Q. **[436]** Les cinq soumissionnent distinctement, là,  
4 ils ne sont pas en consortium...

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[437]** ... lorsqu'ils soumissionnent?

7 R. Non, non, il y en avait en consortium, oui.

8 Q. **[438]** Officiellement, lorsqu'ils vont soumettre le  
9 dépôt de leur soumission?

10 R. Ils sont en consortium.

11 Q. **[439]** Mais là, ça c'est juste une soumission un  
12 consortium?

13 R. Ça c'est une firme. Ça fait qu'il y avait un autre  
14 groupe qui pouvait aussi être en consortium.

15 Q. **[440]** Oui?

16 R. Un autre groupe en consortium, un autre groupe  
17 seul. Mais un consortium c'est une entité.

18 Q. **[441]** Oui?

19 R. Ça fait que, donc, ça nécessitait quatre entités ou  
20 quatre firmes. Ça fait que ça pouvait être des  
21 firmes seules ou des firmes en consortium.

22 Q. **[442]** En consortium, mais ça en prend un cinquième?

23 R. Oui.

24 Q. **[443]** Si on en recrute cinq, ça en prend un  
25 cinquième pour donner l'impression...

1 R. C'est ça. Faire de la complaisance.

2 Q. **[444]** ... que ce n'est pas quatre qui se sont  
3 parlées.

4 R. C'est ça, exactement.

5 Q. **[445]** Quand vous donnez l'impression qu'il y en a  
6 un cinquième, d'abord, est-ce que c'est arrivé,  
7 comme on l'a vu dans le cas des entrepreneurs, qui  
8 arrivait, quelqu'un un peu du champ gauche, qui  
9 n'était pas prévu dans le jeu, mais qui a décidé  
10 d'appliquer pareil? Est-ce que vous avez vécu cette  
11 expérience-là?

12 R. Peut-être. Je ne me souviens pas au nombre, durant  
13 le nombre d'années, c'est peut-être arrivé ou c'est  
14 peut-être plutôt arrivé que si on avait établi un  
15 ordre, un, deux, trois, quatre, parce que des fois  
16 les mandats n'étaient pas toujours égaux.

17 Q. **[446]** Non?

18 R. C'est une façon de faire du service  
19 d'approvisionnement, donc, ce n'était pas tous des  
20 mandats d'un million et demi (1,5 M\$) tu sais.  
21 C'était peut-être un million huit (1,8 M\$), un  
22 million trois (1,3 M\$), un million deux (1,2 M\$)  
23 puis un million (1 M\$). Puis dans le fond il y  
24 avait un certain ordre qui était établi puis des  
25 fois, pour toutes sortes de raison, à cause de la

1 qualification, à cause du pointage, il pouvait  
2 arriver que l'ordre se modifie donc ce n'était pas  
3 tout à fait ce qui avait été prévu mais ça avait  
4 quand même donné des résultats plausibles. Mais  
5 c'est déjà arrivé aussi que dans un cas ou deux que  
6 la firme qui devait se classer n'avait vraiment pas  
7 fait une belle offre de service, et là, c'est pour  
8 ça que je vous disais le côté compétence, le côté  
9 offre de service, c'était très important parce qu'à  
10 un moment donné même si les membres du comité de  
11 sélection ont certaines orientations de  
12 subjectivité, il n'y en a pas moins qu'il faut que  
13 l'offre de service soit de qualité. Ça fait que si  
14 ça ne répondait pas aux critères bien à un moment  
15 donné tu étais obligé de mettre le pointage qui  
16 correspondait puis ça pouvait faire en sorte que  
17 cette firme-là qui pensait avoir le mandat ne  
18 l'avait pas. Puis c'est déjà arrivé.

19 Q. **[447]** À votre souvenir, ce n'est pas arrivé souvent  
20 qu'il y avait un joueur qui, entre guillemets, n'a  
21 pas tout à fait respecté le jeu puis il s'est  
22 pointé là, ce n'est pas arrivé souvent.

23 R. Ce n'est pas arrivé souvent.

24 Q. **[448]** Il y avait une assez bonne cohésion  
25 finalement...

1 R. Oui.

2 Q. **[449]** ... du groupe de collusionnaires...

3 R. Exact. Puis il faut penser...

4 Q. **[450]** ... essentiellement.

5 R. Excusez-moi, il faut penser aussi, sans vous  
6 interrompre, que les projets étaient quand même  
7 complexes puis les projets étaient quand même de  
8 grande ampleur ça fait que ce n'était pas, c'était  
9 presque impensable que d'autres firmes arrivent,  
10 soumissionnent sur ce projet-là, ils ne pouvaient  
11 pas avoir toute cette expertise-là pour pouvoir  
12 réaliser les projets.

13 Q. **[451]** Donc les consortiums, lorsque vous recevez...  
14 on reçoit une soumission d'un consortium, ces  
15 consortiums-là, est-ce qu'ils sont créés vraiment  
16 pour des raisons de complémentarité ou parfois  
17 c'est un peu pour participer à une forme de  
18 collusion au sens de dans le jeu de la collusion on  
19 a besoin que ça soit un consortium plutôt qu'une  
20 soumission d'une entreprise unique là.

21 R. Ou les deux réponses sont bonnes.

22 Q. **[452]** C'est ça.

23 R. C'est que dans un sens ça permet de partager les  
24 mandats à plus de firmes, dans un premier temps.  
25 Dans un deuxième temps, ça permet aussi de

1 s'assurer, parce que ces firmes-là, on avait tous  
2 du travail aussi ailleurs ça fait qu'à un moment  
3 donné il faut être en mesure de donner le service  
4 au client, puis quand le projet est d'ampleur, on  
5 ne peut pas dégager toutes nos équipes juste sur un  
6 projet ça fait qu'en étant en consortium des  
7 projets d'ampleur, ça permet de donner un meilleur  
8 service au client parce que les deux firmes peuvent  
9 contribuer, à un moment donné l'autre a du  
10 personnel de libre, à l'autre moment c'est l'autre,  
11 ça fait que ça permet d'assurer au client un  
12 service de qualité. Je pense que ça c'était le  
13 point le plus important.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[453]** Moi j'aimerais revenir sur la personne ou la  
16 firme qui arrive du champ gauche. C'est sûrement  
17 arrivé où un moment donné il y a quelqu'un, parce  
18 qu'il y a des firmes qui poussent, il y a des  
19 firmes qui veulent participer aussi, qui veulent  
20 aussi avoir leur part du gâteau là.

21 R. Absolument.

22 Q. **[454]** Les gens ne s'effacent pas automatiquement ou  
23 sans qu'on leur signifie qu'ils n'ont pas d'affaire  
24 là. Alors comment, sans qu'il y ait nécessairement  
25 de menaces, comment faisiez-vous pour éliminer ces

1           compagnies qui arrivaient du champ gauche?

2           R. En fait, je vous dirais, pour répondre à votre  
3           question, si j'y vais dans le même ordre, un champ  
4           gauche, s'il y a une clôture autour, ça ne passe  
5           pas. Dans le sens que les projets étaient, puis en  
6           fait les firmes qui sont là c'est des grandes  
7           firmes de Montréal, il n'y en a pas beaucoup  
8           d'autres firmes là. On a parlé de consolidation, il  
9           n'y en a pas beaucoup d'autres firmes. Une firme  
10          qui a toujours été habituée de travailler dans un  
11          autre milieu, qui arrive à Montréal, ne répond pas  
12          aux critères, donc...

13          Q. **[455]** Laissons tomber le consortium. Excusez-moi,  
14          je vous ai interrompu. Continuez.

15          R. O.K. Laissons tomber le consortium. Mais il n'en  
16          demeure pas moins que pour la qualification, une  
17          firme qui arrive de l'extérieur, qui n'a jamais  
18          travaillé à Montréal, elle ne passera pas. C'est  
19          comme moi quand j'ai, comme notre firme au début on  
20          a essayé de percer au travers du ministère des  
21          Transports et que ça prenait cinq projets  
22          similaires pour pouvoir rentrer, je n'ai jamais été  
23          capable. Jusqu'à temps qu'on puisse réussir à faire  
24          des projets de ministère...

25          Q. **[456]** Mais qu'est-ce qui arrivait quand vous



1 n'étiez pas capable?

2 R. Bien on ne gagnait pas. On n'était pas là.

3 Q. **[457]** O.K. Mais comment, vous, qui organisiez la  
4 collusion et qui partageait la tarte, comment vous  
5 faisiez pour éliminer quelqu'un qui arrivait qui  
6 n'était pas dans vos plans.

7 R. Je vous dirais, il n'y en avait pas. C'était très  
8 difficile de pouvoir, à une autre firme de pouvoir  
9 s'implanter à Montréal parce que ça prenait  
10 l'expérience de Montréal. C'est comme n'importe  
11 quel critère dans les municipalités, connaissance  
12 du milieu, projets similaires, des choses comme ça.  
13 Des projets, exemple, dans le cadre du programme  
14 d'entretien routier avec les particularités de  
15 Montréal, avec toute la problématique des pavages  
16 particuliers, des cours d'eau variables - je ne  
17 veux pas rentrer dans les détails techniques - ça  
18 ne se fait pas beaucoup dans les autres  
19 municipalités.

20 Q. **[458]** O.K. Alors...

21 R. Donc, il y avait les critères de, des critères de  
22 performance, sans vous interrompre, Madame la  
23 Présidente, qui faisaient en sorte que pour le  
24 comité de sélection, bien, c'était vraiment les  
25 firmes habituées à travailler à Montréal qui

1           pouvaient percer.

2           Q. **[459]** Oui. Mais le comité de sélection, si je  
3           comprends bien votre témoignage, était aussi  
4           paqueté, entre guillemets.

5           R. Je ne peux pas vous dire si tous les membres du  
6           comité de sélection l'étaient, mais...

7           Q. **[460]** Hum, hum.

8           R. Probablement qu'il y avait des personnes qui  
9           pouvaient, mais ça, je ne peux pas le présumer.

10          Q. **[461]** O.K. Mais alors, puisque vous êtes... vous  
11          faisiez... vous organisiez ces choses-là, si on  
12          prend par hypothèse, maintenant, que quelqu'un se  
13          serait immiscé dans une soumission, qu'est-ce que  
14          vous auriez... quelles auraient été les actions que  
15          vous auriez prises pour empêcher que cette  
16          personne-là réussisse à obtenir le contrat?

17          R. Aucune. Je n'ai jamais fait d'intervention à ce  
18          niveau-là. Jamais.

19          Q. **[462]** Je ne vous dis pas ce que vous avez fait. Je  
20          vous dis, qu'auriez-pu vous faire?

21          R. Rien. Rien.

22          Q. **[463]** Qu'auriez...

23          R. Non. Rien...

24                Me DENIS GALLANT :

25                Pu faire.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me DENIS GALLANT :

4 C'est jeudi.

5 R. En fait, Madame la Présidente, si c'était arrivé,  
6 si c'était arrivé, puis là il faudrait que je... À  
7 moins que ce soit arrivé une fois peut-être, là,  
8 mais si c'était arrivé, c'était le plus bas  
9 soumissionnaire, c'était le rendement du comité, le  
10 résultat du comité de sélection, merci beaucoup,  
11 bonjour. C'est... C'est le processus, puis il faut  
12 vivre avec. Il n'y avait pas d'intervention  
13 possible à faire là.

14 Q. **[464]** Parce que...

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[465]** Sans rentrer dans la technique, là, vous  
17 dites dans les faits vous avez réussi à être un  
18 groupe limité, parce que dans les appels d'offres,  
19 les critères de sélection des firmes avaient des  
20 caractéristiques qui faisaient en sorte que vous  
21 étiez... C'est juste vous, entre vous, qu'on  
22 pouvait vraiment aller en soumission, quelqu'un de  
23 l'extérieur ne pouvait pas arriver. Il n'avait  
24 jamais travaillé à Montréal, jamais travaillé dans  
25 les caractéristiques typiques de Montréal. C'est un

1           peu ça, là.

2           R. Dans certaines... Dans certains projets qu'on a...  
3           du programme d'infrastructures, là.

4           Q. **[466]** Oui.

5           R. Effectivement.

6           Q. **[467]** Est-ce que ces critères-là, de sélection, par  
7           exemple quelqu'un qui travaille à Laval - quand  
8           même une grande ville, Laval - aurait pu venir  
9           travailler à Montréal, donc, dans les critères de  
10          sélection? Ou il était totalement exclu, s'il  
11          n'avait jamais...

12          R. Les grandes firmes de Laval sont à Montréal.

13          Q. **[468]** O.K. Donc, c'est encore le même petit groupe  
14          qui est là.

15          R. Moi, dans mon cas, si j'avais voulu percer à Laval,  
16          c'était difficile. Un, parce que je n'avais pas de  
17          bureau à Laval, puis deux, bien, c'est parce que je  
18          n'aurais jamais pu rencontrer tous les critères en  
19          termes de connaissance du milieu, en termes  
20          d'expertise de projets similaires dans la ville. Ça  
21          fait que, à un moment donné, si je n'ouvre pas de  
22          bureau là puis je ne m'installe pas, je ne suis pas  
23          là.

24          Q. **[469]** Est-ce que c'est...

25          R. Ça fait que, on avait des choix à faire.

1 Q. **[470]** Est-ce que vous aviez l'impression que  
2 l'établissement de ces critères de sélection était  
3 exclusivement basé sur les aspects techniques, ou  
4 un peu, certains d'entre eux, organisés pour qu'on  
5 reste entre nous, là? Mis dans les critères juste  
6 pour que ça reste toujours le même petit groupe,  
7 là.

8 R. Je n'irais pas jusque-là parce que les critères  
9 étaient établis par le service d'approvisionnement,  
10 puis eux étaient vraiment, avaient leurs critères  
11 de base, qui n'ont jamais changé. Ça a toujours été  
12 les mêmes critères, mais c'était des critères  
13 élevés pour travailler à la Ville de Montréal.

14 Q. **[471]** Et vous n'avez jamais eu de conversation avec  
15 eux pour essayer de...

16 R. Non. Jamais.

17 Q. **[472]** Essayer, dans le fond, de gérer les critères?

18 R. Non. Non. Jamais.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[473]** Ceci étant dit, même si le système de  
21 collusion peut ressembler un peu à celui qui nous a  
22 été expliqué par les entrepreneurs, c'est  
23 totalement différent, parce que, si je comprends  
24 bien, en raison du nombre de firmes, comme vous  
25 l'avez dit tantôt, des firmes qui ont leur siège

1 social à Laval sont à Montréal. J'ai rien qu'à  
2 penser à Dessau.

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[474]** C'est ça, là.

5 R. Oui, absolument.

6 Q. **[475]** C'est-à-dire, ce n'est pas vraiment où est-ce  
7 que la firme... C'est où est-ce que la firme a son  
8 siège social, mais c'est vraiment où est-ce que la  
9 firme a une expertise. C'est ça que vous nous  
10 dites?

11 R. Exactement. Mais toutes les firmes avaient leur  
12 siège social à Montréal, de toute façon,  
13 généralement.

14 Q. **[476]** La majorité, oui?

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[477]** Sauf certaines à Laval, comme Dessau et...

17 R. Elles étaient toutes à Montréal.

18 Q. **[478]** Elles étaient toutes à Montréal?

19 R. Elles ont toutes leurs bureaux à Montréal.

20 Q. **[479]** O.K.

21 R. Toutes, leurs bureaux à Montréal.

22 Q. **[480]** Toutes, leurs bureaux à Montréal. Parfait.

23 C'est facile aussi, quand on nous a expliqué, là,  
24 parce que ce n'est pas tellement technique, par les  
25 entrepreneurs, de faire des soumissions puis... des

1 soumissions de complaisance. C'est-à-dire qu'on  
2 remplit des bordereaux, puis on s'arrange pour  
3 dire : bien ça, là, moi je rentre à quatre millions  
4 cinq (4,5 M), j'appelle les autres, puis toi tu vas  
5 rentrer à ça. J'appelle l'autre, tu vas rentrer à  
6 tel prix, tu vas rentrer à tel prix, tu vas rentrer  
7 à tel prix. Juste, on est juste en fonction de prix  
8 pour les entrepreneurs.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[481]** Les ingénieurs, c'est de la qualification.

11 R. Exact.

12 Q. **[482]** C'est-à-dire, puis vous l'avez dit tantôt, il  
13 y a des normes à respecter, de l'expérience, et  
14 caetera, puis probablement un savant calcul, mais  
15 comment on fait, pouvez-vous nous expliquer, puis  
16 je pense qu'on va terminer là-dessus, parce que ça  
17 peut être assez complexe, mais comment on entre une  
18 soumission, puis comment on fait une soumission de  
19 complaisance pour que le système fonctionne? Parce  
20 que vous avez dit que les barèmes sont tarifés, là.

21 R. Absolument.

22 Q. **[483]** Alors, ça fonctionne comment, c'est-à-dire il  
23 y a un prix plancher, j'imagine?

24 R. Bon.

25 Q. **[484]** Je vous laisse aller.

1 R. Je vais essayer d'être le plus précis possible,  
2 parce que c'est des choses où on parle de chiffres  
3 un peu, là. En fait, c'est... en fait...

4 Q. **[485]** La chance est là?

5 R. C'est ça. Ce que je veux dire c'est qu'il y a un  
6 volet, il y a un volet important, c'est qu'avec la  
7 Loi 106, contrairement au passé où je l'ai expliqué  
8 c'était la sélection basée sur la compétence, puis  
9 moi je crois que ça sera toujours la meilleure  
10 façon de le faire, là. Où à ce moment-là le choix  
11 est fait en fonction des connaissances, des  
12 compétences et ainsi de suite. Puis, bon, tu  
13 choisis ta firme, tu la mandates.

14 Avec la Loi 106, bien, il y avait la  
15 problématique contrairement à un entrepreneur qui,  
16 lui, c'est juste le prix, le plus bas  
17 soumissionnaire, c'est fini. Nous, il y a deux  
18 enveloppes. Il y a l'enveloppe qualifications, puis  
19 il y a l'enveloppe prix.

20 Comme je l'expliquais tantôt, si la  
21 qualification, la personne fait une mauvaise offre  
22 de services, à un moment donné les membres du  
23 comité sont obligés de la qualifier d'une façon,  
24 d'une façon logique, puis donc, la qualification il  
25 fallait faire, le premier volet, une belle offre de



1 services. Ça c'était fondamental.

2 Puis ensuite il faut rendre le service. Ça  
3 fait que si on veut rendre le service, il faut  
4 expliquer qu'on comprend bien le projet,  
5 compréhension de mandat, méthodologie, comme je  
6 l'avais expliqué hier. Puis être sûr que le client  
7 dit, regarde, il comprend puis je suis à l'aise de  
8 faire le projet avec lui. Ce volet-là c'est  
9 important, mais pour être sûr d'avoir le soixante-  
10 dix pour cent (70 %) de note de passage.

11 Quand on tombe au niveau du prix, là ça  
12 devient un petit peu plus compliqué. Parce que,  
13 contrairement aux entrepreneurs, où le prix peut  
14 être totalement différent, là. Dans notre cas, un  
15 peu comme la sélection basée sur la compétence, le  
16 prix est basé sur des barèmes.

17 Donc, Montréal, entre autres, fonctionne  
18 selon le barème de l'arrêté en conseil ministériel,  
19 donc le barème 1235. Donc, tous les critères sont  
20 établis. Puis Montréal, tous les appels d'offres  
21 étaient faits sur une base horaire. Donc, il y  
22 avait un nombre d'heures, puis il nous restait à  
23 mettre les taux horaires, on multipliait, on  
24 additionnait, puis ça nous donnait un montant, puis  
25 c'est ce montant-là qui venait, qui était mis dans

1 la formule que, la formule qui était de toute façon  
2 dans les termes de référence.

3 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

4 Q. **[486]** Toujours sur une base horaire même pour la  
5 conception des plans et devis?

6 R. Oui. Conception et surveillance. De façon générale,  
7 je dirais la majorité des projets à Montréal était  
8 demandée sur une base, je parle dans les grands  
9 projets, là, tous les projets que j'ai parlé  
10 tantôt. Ce qui fait que, et dans les termes de  
11 référence c'était indiqué clairement que  
12 l'ingénieur devait mettre des taux horaires qui  
13 respectaient le barème 1235. Il était totalement  
14 défendu de dépasser les taux horaires qui étaient  
15 là. Donc, on était plafonné avec le barème 1235.

16 Je me permettrai ici de vous dire que le  
17 barème 1235 n'a pas été révisé depuis à peu près  
18 quinze ans, ce qui fait que les taux horaires qui  
19 sont là ne sont pas représentatifs de ce qu'on paie  
20 à nos ingénieurs, mais on était pris avec ça. Je  
21 voulais juste vous le dire d'entrée de jeu parce  
22 qu'il y avait des démarches de faites pour que le  
23 barème soit révisé.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[487]** On s'entend que vous vous repreniez

1           autrement?

2           R. Oui, mais je parle des taux horaires par rapport à  
3           nos employés. Ceci étant dit. Quand on, quand on  
4           présentait le... donc, l'offre de services, la  
5           soumission, à ce moment-là, les taux horaires on  
6           était contraint de s'en tenir au barème et, dans le  
7           fond, si on voulait s'assurer de moduler ça pour  
8           les quatre firmes, bien, à ce moment-là il y avait  
9           comme un rabais du taux horaire qui était donné.

10                       Ça fait que c'est sûr que celle qui était  
11           la première dans la classification avait le prix un  
12           petit peu plus bas. Donc, mettons si c'était quatre  
13           firmes, bien, il y en a une qui était à moins dix  
14           pour cent (-10 %), l'autre était à moins huit pour  
15           cent (-8 %), l'autre à moins six pour cent (-6 %),  
16           l'autre à moins, moins quatre pour cent (-4 %), ce  
17           qui faisait que ça faisait un, deux, trois, quatre.  
18           Puis celle qui faisait la complaisance était au  
19           barème maximum.

20           Me DENIS GALLANT :

21           Q. **[488]** Ça fait que c'est sûr qu'elle ne l'avait pas,  
22           là, même en étant bien qualifiée...

23           R. Elle avait le prix le plus élevé.

24           Q. **[489]** ... elle était beaucoup trop haute par  
25           rapport aux autres?

1 R. Mais c'était encadré dans le barème, donc, maximum.  
2 Donc, on respectait le budget que la Ville s'était  
3 donnée pour les honoraires, il n'y avait jamais de  
4 dépassement, c'était impossible de faire des  
5 dépassements d'honoraires.

6 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

7 Q. **[490]** Vous dites que dans les faits les taux, les  
8 taux dans le barème sont assez faibles, par rapport  
9 au prix que vous payez vos employés?

10 R. Exact.

11 Q. **[491]** Le moins dix pour cent (-10 %) c'est le taux  
12 qu'on vous payait dans...

13 R. Oui.

14 Q. **[492]** C'est sur les heures que vous réussissez, le  
15 nombre d'heures facturées que vous réussissez à  
16 vous récupérer un peu pour compenser le fait...

17 R. Bien, en fait...

18 Q. **[493]** ... que ces taux-là sont faits?

19 R. ... les heures qui étaient indiquées dans l'appel  
20 d'offres, c'est les heures que la Ville pensait  
21 faire pour l'ensemble du projet. À chaque fois,  
22 parce que ça c'était comme des mandats cadres, ce  
23 qui voulait dire qu'à chaque fois qu'on avait le  
24 mandat, on leur disait : « Écoutez, on va faire  
25 telle rue ». Puis on devait à chaque fois soumettre

1 un budget d'honoraires en fonction du projet qui  
2 s'intégrait dans l'enveloppe totale du projet qu'on  
3 avait gagné. Ce qui fait qu'on établissait le  
4 nombre d'heures qu'on pensait pour réaliser le  
5 projet avec les taux horaires qu'on avait soumis  
6 dans notre offre de services. Et ça, c'était  
7 « challengé » par, excusez l'anglicisme, c'était  
8 « challengé » par les fonctionnaires qui étaient  
9 des ingénieurs qui étaient à la Ville qui disaient  
10 « Écoute, moi, selon moi, tu mets tant d'heures  
11 d'ingénieurs mais... »

12 Q. **[494]** Mais ça, c'était après avoir obtenu le  
13 contrat?

14 R. Oui, absolument.

15 Q. **[495]** C'est ça, donc la Ville découvre le nombre  
16 d'heures que vous pensez prendre pour un contrat.

17 R. Puis on est « challengé » à chacune des parties de  
18 contrat.

19 Q. **[496]** Hum, hum.

20 R. Ça fait que disons que dans un mandat de cinq cent  
21 mille (500 000 \$) d'honoraires, peut-être qu'on a  
22 eu dix (10) petits contrats de cinquante mille  
23 (50 000 \$), puis à chaque petit contrat de  
24 cinquante mille (50 000 \$), on négociait le nombre  
25 d'heures, les taux horaires étaient connus...

1 Q. **[497]** Hum, hum.

2 R. C'était notre offre de services, puis on négociait  
3 le nombre d'heures. Ça fait qu'on était  
4 « challengé », ce n'était pas gratuit en disant  
5 « Regarde, on met cinquante (50) heures de plus,  
6 là. ». Non, non, il dit « Regarde, c'est une  
7 semaine, on s'entend, c'est quarante (40) heures,  
8 parfait, avec nos taux horaires » puis on  
9 s'entendait.

10 Q. **[498]** Mais dans votre...

11 R. C'était une bonne relation mais en même temps on  
12 avait quand même des taux horaires qui étaient le  
13 plus proches possible du barème.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[499]** Mais vous aviez aussi des ingénieurs qui  
16 étaient plus compréhensifs.

17 R. À la Ville de Montréal?

18 Q. **[500]** Hum, hum.

19 R. C'est parce qu'il y avait beaucoup d'ingénieurs qui  
20 s'occupaient des dossiers du programme d'entretien  
21 routier puis c'est des gens qui faisaient leur  
22 travail, avec qui on « challengeait » pour les  
23 heures.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[501]** Mais dans votre soumission en tant que telle,

1 ce que vous soumettez c'est un taux horaire, est-ce  
2 que vous soumettez également le nombre d'heures que  
3 vous pensez faire pour le projet ou c'est seulement  
4 une fois que vous obtenez le contrat, là vous  
5 rencontrez les ingénieurs de la Ville, là vous  
6 dites « Pour ces travaux-là, nous, on pense prendre  
7 tant d'heures ». Et là, l'ingénieur de la Ville va  
8 vous, entre guillemets, là, va discuter avec vous,  
9 ou vous « challenger », pour prendre votre...

10 R. L'appel d'offres était préparé par la Ville puis  
11 c'est eux qui fixaient le nombre d'heures.

12 Q. **[502]** Dans l'appel d'offres.

13 R. Mais eux, ils ne savaient pas le nombre d'heures  
14 total du projet parce qu'ils savaient qu'il y avait  
15 un certain nombre de projets à faire, ça fait  
16 qu'ils mettaient un nombre d'heures qu'ils  
17 pensaient, on mettait le taux horaire puis ça  
18 donnait un montant total. Mais c'était symbolique  
19 parce que, dans le fond, le montant total ça  
20 permettait de choisir les firmes puis, par la  
21 suite, eux autres, à l'intérieur des enveloppes...

22 Q. **[503]** Par la suite, c'est après l'adjudication du  
23 contrat?

24 R. À ce moment-là on y allait projet par projet en  
25 fonction de l'enveloppe. Puis je vais vous donner

1 un exemple, disons que c'était des mandats de un  
2 million cinq cent mille (1,5 M\$), un million trois  
3 cent mille (1,3 M\$), (inaudible), j'ai déjà vu à  
4 certains moments que le nombre d'heures qui avait  
5 été mis, quand on additionnait ça, ça donnait deux  
6 cent mille (200 000). Mais en réalité ça n'avait  
7 pas rapport. Le deux cent mille (200 000) c'était  
8 pour choisir les firmes. Par la suite, ils  
9 faisaient travailler chacune des firmes avec des  
10 nombres d'heures en fonction des budgets qui  
11 avaient été établis de un million cinq cent mille  
12 (1,5 M\$). C'est la façon de demander l'appel  
13 d'offres puis de choisir les firmes par rapport au  
14 pointage.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[504]** Mais, juste pour être sûr, là, c'est-à-dire  
17 que... vous êtes en collusion, il y a le prix  
18 plancher et celui à qui le contrat de génie-conseil  
19 est destiné va soumissionner généralement en bas,  
20 un pourcentage en bas. O.K. Trois pour cent (3 %)?  
21 Combien de pourcentage en bas du barème qui est  
22 soumissionné généralement dans votre système de  
23 collusion?

24 R. Bien, ça dépendait du nombre de firmes. Tu sais, si  
25 c'était juste une firme, c'était peut-être quatre



1 (4 %), cinq pour cent (5 %) plus bas.

2 Q. **[505]** O.K.

3 R. Mais si c'était quatre, cinq firmes, il fallait les  
4 moduler, là, comme je disais tantôt, dix, huit,  
5 six, quatre, deux, là.

6 Q. **[506]** O.K.

7 R. La firme qui était en complaisance était plus au  
8 barème, là, tout simplement.

9 Q. **[507]** C'est ça. Mais la firme, comme vous dites, la  
10 firme gagnante techniquement va être pas mal en bas  
11 du barème, donc c'est quoi l'avantage? Je rejoins  
12 un peu la question de Madame Charbonneau, c'est-à-  
13 dire il faut que vous y trouviez votre compte à  
14 quelque part, là. C'est-à-dire c'était quoi  
15 l'avantage pour vous d'être pas mal en bas du  
16 barème? Parce que ce que je comprends de votre  
17 témoignage, c'était à renégocier ce barème-là parce  
18 que ce n'était pas tellement avantageux, c'était  
19 combien?

20 R. Pardon?

21 Q. **[508]** Je veux dire, ce n'était pas tellement  
22 avantageux si vous étiez à renégocier le barème,  
23 là. O.K. Donc, en étant un bon pourcentage en bas  
24 du barème, c'est quoi l'avantage que vous y tirez?

25 R. Je ne comprends pas pourquoi vous dites

1           « renégocier le barème »?

2           Q. **[509]** Bien, vous n'avez pas dit ça tantôt?

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Q. **[510]** Ce n'est pas le barème, non, ce n'est pas le  
5           barème.

6           R. Non.

7           Q. **[511]** C'est les nombres d'heures.

8           R. C'est les nombres d'heures.

9           Me DENIS GALLANT :

10          Q. **[512]** Le nombre d'heures? Je m'excuse. O.K.

11          R. C'est ça. C'est ça. Non, mais les taux horaires  
12          qu'on avait, vous comprendrez que si on est en  
13          compétition féroce, il y a des fortes chances que  
14          les gens, comme on a pu voir ces derniers temps,  
15          étaient plus à vingt-cinq pour cent (25 %) du  
16          barème.

17          Q. **[513]** Oui, mais quand on est en collusion...

18          R. Vingt-cinq pour cent (25 %)...

19          Q. **[514]** Quand on est en collusion...

20          R. On est plus proche, parce qu'on est le plus proche,  
21          donc à ce moment-là c'est sûr qu'on a des  
22          honoraires qui sont plus acceptables que si on  
23          était...

24          Q. **[515]** O.K.

25          R. ... en compétition féroce, là.

1 Q. **[516]** Je veux bien comprendre. Quand on est en  
2 compétition féroce, là on coupe les prix. O.K.

3 R. C'est..

4 Q. **[517]** Quand on est dans un système de collusion,  
5 généralement, ça a un autre effet.

6 R. On est plus proche, on est plus proche du barème.

7 Q. **[518]** Effectivement.

8 R. Ce qui nous permet d'avoir un peu plus de latitude  
9 pour pouvoir couvrir tout ce qui touche nos  
10 contributions politiques, là, par rapport à trois  
11 pour cent (3 %) et tout le reste.

12 Q. **[519]** Ça répond à ma question. On m'informe, Maître  
13 Boucher, que le document que je vous ai remis,  
14 alors je vais demander à madame Blanchette, c'est  
15 une sommation, je vais la coter puis je vais poser  
16 des questions sur la déclaration de culpabilité de  
17 monsieur... pas de monsieur, c'est du Groupe  
18 Séguin, c'est-à-dire les ingénieurs...

19 R. C'est le Groupe Séguin.

20 Q. **[520]** C'est la compagnie qui a été poursuivie.

21 R. Oui.

22 Q. **[521]** Vous avez le document, Madame Blanchette?

23 LA GREFFIÈRE :

24 (Inaudible)

25 Me DENIS GALLANT :

1 Q. **[522]** Parfait. Alors, c'est une sommation qui est  
2 datée du quatorze (14) mai deux mille douze (2012),  
3 au Groupe Séguin, deux chefs d'accusation, à savoir  
4 le premier, alors c'était d'avoir fait des  
5 déclarations fausses ou trompeuses à sa déclaration  
6 T2 de l'année fiscale deux mille neuf (2009) en  
7 réclamant des fausses dépenses au montant de cent  
8 soixante-cinq mille (165 000 \$) et ainsi frustré  
9 l'Agence de revenu du Canada d'un impôt de revenus  
10 de trente-deux mille quarante-deux (32 042 \$).  
11 Donc, c'est peut-être ça la précision que je vous  
12 ai demandée.

13 R. Oui.

14 Q. **[523]** C'est-à-dire l'impôt éludé mais la fausse  
15 facturation, la fraude en tant que telle, c'est  
16 cent soixante-cinq mille (165 000 \$), c'est exact?

17 R. C'est pour ça qu'avec les taxes ça faisait cent  
18 quatre-vingt six mille (186 000 \$), là.

19 Q. **[524]** Et vous avez également un deuxième chef qui  
20 était de tenter d'éluder l'observation de la Loi  
21 sur l'impôt et le revenu pour le même montant  
22 éludé, là, qui est de trente-deux mille zéro  
23 quarante-deux (32 042 \$). Donc, je vais coter la  
24 dénonciation du quatorze (14) mai deux mille douze  
25 (2012) sous la cote 33P-367 et ça va compléter.

1 LA GREFFIÈRE :  
2 (Inaudible) quelconque?

3 Me DENIS GALLANT :  
4 Non, ça m'a été remis aujourd'hui, je l'ai remis  
5 aux parties en même temps.

6 LA GREFFIÈRE :  
7 Alors c'est la dénonciation...

8 Me DENIS GALLANT :  
9 C'est une sommation.

10 LA GREFFIÈRE :  
11 Oui.

12 Me DENIS GALLANT :  
13 Alors, sommation à l'égard du Groupe Séguin  
14 Experts-Conseils inc. datée du quatorze (14) mai  
15 deux mille douze (2012), 33P-367. Alors ça va  
16 compléter, je vais poursuivre l'interrogatoire de  
17 monsieur Lalonde lundi.

18  
19 33P-367 : Sommation du Groupe Séguin Experts-  
20 Conseils Inc. en date du 14 mai 2012

21  
22 LA PRÉSIDENTE :  
23 Ça va? Bonne fin de semaine à tous, à lundi.

24 Me DENIS GALLANT :  
25 Bonne fin de semaine.

1 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

2

3 SERMENT

4 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et DANIELLE  
5 BERGERON sténographes officielles, certifions que  
6 les feuilles qui précèdent sont et contiennent la  
7 transcription d'un enregistrement numérique, hors  
8 de notre contrôle et est au meilleur de la qualité  
9 dudit enregistrement, le tout conformément à la  
10 loi.

11

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

17 Sténographe officielle

18

19

20

21 Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

22 Sténographe officiel

23

24